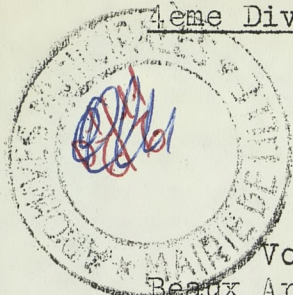


MAIRIE DE LILLE

4ème Division



Pour information

COMMISSION DES BEAUX ARTS

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjointes, Salle de réunion, le mercredi 29 Avril 1959 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

- I.- COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE
Procès-verbal de la réunion du 8 Octobre 1958
- II.- COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Procès-verbal de la réunion du 16 Octobre 1958
- III.- COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX ARTS
Procès-verbal de la réunion du 25 Février 1959
- IV.- CASA VELASQUEZ DE MADRID
Désignation du bénéficiaire de la bourse de séjour pour l'année scolaire 1959-1960
- V.- PALAIS DES BEAUX ARTS .-
Droit d'entrée - Modification
- VI.- PALAIS DES BEAUX ARTS
Visites commentées
- VII.- MUSEE DE FOLKLORE
Constitution de la Bibliothèque - Don des Héritiers de M. SCRIVE-LOYER
- VIII.- OEUVRE " PIE VICAR "
Informations
- IX.- QUESTIONS DIVERSES

Hôtel de Ville, le 16 Avril 1959
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué aux Beaux Arts,

G.ROMBAUT



COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 29 Avril 1959

PROCES-VERBAL

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 29 Avril 1959 à 18 heures 30, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. BERAUX, Conseiller Municipal
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
M. SIMOENS, Conseiller Municipal



Excusés:

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

En ouvrant la séance, Me ROMBAUT salue les nouveaux membres. Il informe la Commission de son intention de tenir, comme il fut fait dans le passé, les futures réunions dans les différents établissements relevant de ses attributions : Ecoles d'Art et Musées, ce qui permet aux membres de se documenter sur place sur les activités propres à chacun de ces établissements, leur visite étant effectuée sous la conduite des directeurs et conservateurs.

La Commission enregistre cette déclaration avec satisfaction.

A l'ordre du jour, figure l'examen de différents procès-verbaux de réunions tenues par les commissions administratives des Ecoles et Musée. Afin d'éviter la lecture complète de ces procès-verbaux qui traitent en grande partie de questions internes, Me ROMBAUT en fait remettre un exemplaire à chaque membre présent, se réservant d'attirer l'attention de la Commission sur les points essentiels.

.../...

59/1 - COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE - Procès-Verbal de la réunion du 8 Octobre 1958 -

Ce procès-verbal n'avait pu être examiné en entier par la précédente Commission, toutefois la question la plus importante - augmentation du nombre d'heures de cours de la classe de danse - a été solutionnée favorablement. Une délibération du Conseil Municipal décidant cette augmentation est en instance d'approbation au Ministère de l'Education Nationale.

59/2 - COMMISSION ADMINISTRATIVE DU MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - Procès-Verbal de la réunion du 16 Octobre 1958 -

Me ROUBAUT informe la Commission que Melle BECAR a enfin libéré les locaux qu'elle occupait dans une partie du Musée.

La Commission souhaite que ces locaux soient aménagés dans les meilleurs délais; des collections très intéressantes qui ne peuvent être mises en évidence faute de place pourront être alors exposées.

59/3 - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE DES BEAUX-ARTS - Procès-Verbal de la réunion du 25 février 1959 -

La Commission prend acte des travaux, sous réserve d'examen des rapports spéciaux ayant trait à la Casa Velasquez et à la Fondation Pie Wicar qui lui sont soumis par ailleurs.

59/4 - CASA - VELASQUEZ - Désignation du bénéficiaire de la bourse de séjour - pour l'année scolaire 1959 - 1960 - Mode de paiement -

La Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts, après examen des titres des candidats susceptibles de bénéficier de la bourse de séjour à la Casa Velasquez pour l'année 1959/1960, propose Melle Jeanine COLLIN, née à Lille le 28 Avril 1933, inscrite à l'école des Beaux-Arts depuis 1952 et souhaite que le crédit de l'année 1958 ^{reporte} soit ajouté au crédit de 1959 pour constituer une bourse complète d'un an.

La Commission émet un avis très favorable à ces propositions, le paiement de la bourse s'effectuant en deux temps : 240.000 francs avant le départ - 240.000 francs à l'issue des six premiers mois de séjour.

Le dossier sera soumis à la Commission des Finances pour avis et un rapport sera présenté au Conseil Municipal.

59/5 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Droit d'entrée - Modifications -

La Commission estime que pour mettre le Musée de Lille à égalité avec un grand nombre de musées français, le prix actuel d'entrée fixé à 40 francs, pourrait être porté à 50 francs.

Elle propose de maintenir la gratuité à tous les visiteurs les après-midi du jeudi et du samedi et d'accorder en plus la gratuité à certaines catégories de visiteurs.

Le dossier sera soumis à la Commission des Finances pour avis et un rapport sera présenté au Conseil Municipal.

.../...

59/6 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Visites Commentées

La création d'un poste d'assistant au Conservateur du Palais des Beaux-Arts a été décidée par le Conseil Municipal et la délibération est en instance d'approbation au Ministère de l'Education Nationale. Me ROMBAUT a demandé à M. SIDET, Directeur des Musées de France de bien vouloir intervenir en vue d'obtenir cette approbation dans les meilleurs délais. Cette création permettra l'organisation de visites commentées au bénéfice des groupes de visiteurs dont les demandes ne peuvent actuellement être satisfaites entièrement malgré les efforts de M. MAUROIS et de Melle DION, Bibliothécaire.

De plus, la question de visites commentées à l'usage de l'enseignement primaire et secondaire a fait l'objet de prises de contact avec les représentants de l'Inspection Académique.

D'une réunion, tenue le 7 Mars dernier sous la présidence de M. DAUM et à laquelle assistaient, M. TREFFEL, M. MAUROIS et de nombreux directeurs, directrices et professeurs de l'enseignement primaire et secondaire, il résulte que d'ores et déjà, est acquis le principe de la création d'un poste de Détaché d'Enseignement dépendant entièrement de l'Inspection Académique qui serait chargé par elle de l'organisation et de la réalisation de visites au Palais des Beaux-Arts.

M. DAUM, qui fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir cette nomination, suit personnellement cette question.

Si ce projet se réalise, il sera toutefois nécessaire d'envisager l'aménagement dans le Palais des Beaux-Arts d'un endroit où pourraient être réunis, soit avant, soit après la visite, les élèves et professeurs pour de petites conférences, présentation d'objets, projection de documents, etc...

La Commission prend connaissance de ces informations avec satisfaction et souhaite que les travaux nécessaires à l'aménagement désiré soient entrepris dès qu'une solution favorable sera intervenue.

59/7 - MUSEE DE FOLKLORE - Constitution de la bibliothèque - Don des héritiers de M. SCRIVE-LOYER -

Les enfants de M. SCRIVE-LOYER qui fut membre de nombreuses sociétés lilloises, notamment de la Commission historique du Département, de la Commission des Musées et fit de son vivant don aux Musées du Palais des Beaux-Arts d'une intéressante collection de monnaies chinoises, désirent faire don à la Ville de Lille de la bibliothèque de leur père.

L'examen de cette bibliothèque, effectué par Melle CRUMBEZ, bibliothécaire municipale et M. MAUROIS, Conservateur du Palais des Beaux-Arts, a fait ressortir l'intérêt incontestable que ce don présenterait pour la ville.

Une partie des ouvrages et revues qui le composent constituerait en effet une base de départ fort importante pour la bibliothèque du futur Musée de Folklore et l'autre partie compléterait fort utilement les collections de la Bibliothèque Municipale.

.../...

Les donateurs ayant assuré à leurs frais le transport de cette bibliothèque de St-Jean-de-Luz à Lille, la Ville aurait à supporter la dépense représentant le remboursement de ces frais, soit 39.345 francs.

La Commission émet un avis très favorable à l'acceptation de ce don.

Le dossier sera transmis au Service du Contentieux.

59/8 - OEUVRE PIE WICAR - Informations -

M. DESRUILLUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, accrédité par Me ROMBAUT a, à l'occasion de son passage à Rome, rencontré Mgr ARRIGHI et M. MATHIEU, respectivement administrateur et secrétaire général des Pieux Etablissements Français chargés de la gestion de la Fondation Pie Wicar.

Du rapport détaillé de cette entrevue, il ressort que Mgr ARRIGHI s'efforce de rétablir un peu d'ordre dans la comptabilité fort embrouillée qu'avait laissée le précédent administrateur.

Il a pu néanmoins fournir quelques chiffres fort intéressants qui permettent de prévoir pour fin 1959 un disponible d'environ 2.000.000 de lires.

De plus, Mgr ARRIGHI envisage l'expulsion du locataire qui occupe l'appartement du pensionnaire.

D'ores et déjà il est possible d'envisager, dans un avenir prochain, la reprise des séjours d'artistes dans de bonnes conditions.

La Commission enregistre avec satisfaction ces informations qui seront portées à la connaissance du Service du Contentieux.

59/9 - COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA DOTATION COLBRANT - Procès-Verbal de la réunion du 15 Avril 1959.

La Commission prend acte des travaux de la Commission Administrative de la Dotation Colbrant et approuve le choix du bénéficiaire de la bourse Colbrant, M. PYPE Jean-Pierre.

59/10 - COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE DU CONSERVATOIRE - Procès-Verbal de la réunion du 22 Avril 1959.

Après avoir pris connaissance de ce procès-verbal qui est adopté dans son ensemble, la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la demande de M. LANNOY, Directeur du Conservatoire qui souhaite être secondé dans sa tâche de professeur du cours d'harmonie.

Il sera demandé à l'Administration Municipale de bien vouloir attribuer 3 heures supplémentaires à Melle JOULAIN Professeur de la classe d'Orgue et d'Improvisation, à qui serait confiée la préparation d'une partie des élèves de M. LANNOY.

.../...

59/11 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - ECOLES REGIONALES DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHITECTURE.

Afin d'atténuer la charge supportée par la Ville dans le fonctionnement de nos trois Ecoles d'Art, M. l'Adjoint délégué aux Finances propose l'institution d'un droit de scolarité, qui compte tenu des tarifs appliqués dans ce domaine par différentes communes serait fixé comme suit :

Conservatoire de Musique :

- 1°- Droit d'inscription commun à chaque élève : 1.000 francs.
- 2°- Droit de scolarité :
 - Elèves domiciliés à Lille : Piano - violon : 2.000 francs
 - autres disciplines : 1.000 francs
 - Elèves non domiciliés à Lille : taux ci-dessus majorés de 50 %

Ecole Régionale des Beaux-Arts
Ecole Régionale d'Architecture :

- Droit de scolarité pour fréquentation :
 - Elèves domiciliés à Lille : 4.000 francs
 - Elèves domiciliés hors Lille : 6.000 francs.

Après un échange de vue général, la Commission émet un avis favorable au principe de l'institution de ces droits mais elle estime toutefois qu'il y aurait lieu :

- 1°. - d'en dispenser, et ceci pour les trois établissements, les élèves issus de familles de condition modeste.
- 2°. - d'appliquer, en ce qui concerne l'Ecole Régionale des Beaux-Arts, des taux différents, selon qu'il s'agit d'élèves recevant l'enseignement complet ou d'élèves qui fréquentent uniquement les cours du soir ou les cours dispensés dans les annexes, le nombre d'heures d'enseignement dont bénéficient ces deux derniers groupes ne dépassant pas 12 heures par semaine.

S'agissant d'une catégorie de jeunes gens et de jeunes filles particulièrement dignes d'intérêt puisqu'ils suivent ces cours en dehors de leurs heures d'études générales ou de leurs heures de travail, les redevances à leur réclamer devraient s'établir comme suit :

Cours du Soir et Annexes :

- Elèves domiciliés hors Lille (effectif actuel 132) : 3.000 francs, soit 50 % de la redevance fixée pour les élèves du cycle complet
- Elèves domiciliés à Lille (effectif actuel 157) : gratuité complète.

59/12 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Bourses culturelles de vacances - Désignation des bénéficiaires - Mode de paiement.

Comme chaque année, depuis 1954, la Fédération des Centres Musicaux Ruraux organise des sessions de vacances musicales pour enfants ou adolescents au Centre Culturel de " La Noue " à Dorceau par Remalard (Orne).

Un crédit de 50.000 francs a été inscrit au budget primitif de 1959 en vue de permettre à deux élèves du Conservatoire de bénéficier de ces séjours culturels.

.../...

Sur proposition de M. LANNOY, deux jeunes élèves du Conservatoire, issus de familles de condition modeste et qui remplissent par ailleurs les conditions d'âge et d'aptitudes musicales requises, pourraient être désignés :

- 1°.- PYBE Jean-Pierre, élève des classes de Piano-Cours élémentaire et Solfège 5 clés- Cours moyen.
- 2°.- CHAVAL Monique, élève des classes de Piano-Cours élémentaire et Solfège 3 clés Cours élémentaire.

Toutefois, les prix de séjour ayant été majorés et portés, cette année, à 26.000 francs par enfant, le crédit marque une insuffisance de 2.000 francs.

En conséquence, la Commission qui émet un avis favorable à la ratification des propositions de M. LANNOY quant à la désignation des boursiers, demande l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 2.000 francs

Le rapport à présenter à l'Administration Municipale sera soumis à la Commission des Finances pour avis.

QUESTIONS DIVERSES :

M. BÉREAUX serait heureux, et il est persuadé que ce sentiment est partagé par de nombreux lillois, de voir l'accès de la Cour d'Honneur de la Vieille Bourse rendu plus facile.

De plus, l'anachronisme que constitue l'implantation dans cette Cour d'Honneur de la statue de Napoléon 1er l'a désagréablement impressionné et il aimerait savoir si son déplacement est possible.

L'ancienne Commission des Beaux-Arts avait déjà adopté un semblable vœu déposé par M. le Dr SIMONCT et une lettre fut adressée par M. le Maire au Président de la Chambre de Commerce de Lille en vue d'obtenir l'accès quotidien de la Cour d'Honneur.

M. ROMBAUT se propose de revoir cette question et il fera procéder à une étude des possibilités de déplacement de la statue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président :

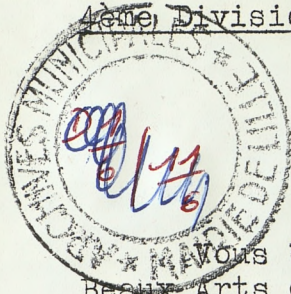
G. ROMBAUT.

Le Secrétaire :

G. TRICCTEUX.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjoints, Salle de Réunion, le Lundi 5 Octobre 1959 à 18 heures 15.

ORDRE DU JOUR

- 59/13.- ECOLE DES BEAUX ARTS .- Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole - Réunion du 10 Juin 1959 - Procès-Verbal.
- 59/14.- ECOLE DES BEAUX ARTS.- Annexe de Moulins - Suspension des cours - Utilisation d'une partie des heures disponibles - Mutation de Professeurs.
- 59/15.- ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE.- Demande d'ouverture d'un Crédit Spécial pour frais de voyages des élèves.
- 59/16.- PALAIS DES BEAUX ARTS.- Edition d'une plaquette de " LA REVUE FRANCAISE " consacrée à la Céramique au Musée de Lille Participation financière de la Ville.
- 59/17.- ANCIENNE BOURSE DE COMMERCE.- Accès à la Cour d'Honneur - Informations.

Hôtel de Ville, le 22 Septembre 1959
Pour le Maire de Lille
L'Adjoint Délégué
aux Beaux Arts,

G.ROMBAUT

Mairie de Lille

4ème Division

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 5 Octobre 1959

PROCES-VERBAL

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville; le lundi 5 Octobre 1959 à 18 heures 15, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Maître ROMBAUT, Adjoint au Maire.
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal.
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal.
M. LOURDEL, Conseiller Municipal.

Excusés :

M. BERTRAND, Adjoint au Maire.
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire,
M. BÉREAU, Conseiller Municipal.
M. LANDREA, Conseiller Municipal.
M. SIMOENS, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

En ouvrant la séance, Me ROMBAUT tient à informer la Commission de la promesse faite par M. SIDET, Directeur des Musées de France, d'intervenir en faveur de la création du poste d'assistant au Conservateur du Palais des Beaux-Arts. Le service des Bâtiments historiques doit, dans un avenir prochain, libérer les locaux qu'il occupe à l'Hospice Comtesse. Cette partie des bâtiments conviendrait parfaitement au logement de cet assistant à qui pourraient être confiés, sous la direction de M. MAUROIS, les travaux d'installation des salles d'exposition du musée de folklore.

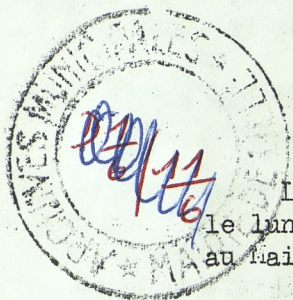
Me ROMBAUT, se propose donc d'intervenir à nouveau auprès de M. SIDET en vue de cette nomination.

La Commission approuve ces déclarations et adopte sans observations le procès-verbal de la réunion du 29 avril 1959.

59/13. - ECOLE DES BEAUX-ARTS - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE DE L'ECOLE. Réunion du 10 Juin 1959 - Procès-Verbal.

La Commission prend acte sous réserve des questions faisant l'objet de rapports spéciaux.

.../...



Me ROMBAUT informe la Commission que la distribution des prix, qui n'avait pu se dérouler en fin d'année scolaire, aura lieu, le 17 Octobre, à l'Hospice Comtesse, et qu'à cette occasion les travaux des élèves y seront exposés - M. OCTOBRE, Inspecteur Principal de l'Enseignement des Beaux-Arts, assistera à cette cérémonie.

59/14. - ECOLE DES BEAUX-ARTS - Annexe de Moulins - Suspension des cours - Utilisation d'une partie des heures disponibles - Mutation de professeurs.

Au cours de sa réunion du 1er Octobre 1958, la Commission d'Administration et de Surveillance de l'école des Beaux-Arts avait, à l'occasion du départ de M. CATHERINEAU, Professeur chargé des cours donnés à l'annexe de Wazemmes, été appelée à examiner le cas de l'annexe de Moulins, dont les effectifs étaient en constante diminution et envisagé sa disparition, cette décision ne pouvant toutefois être prise qu'en accord avec l'Inspection Générale. Dans l'attente, M. ROUSSEILLE a été provisoirement chargé du cours de Wazemmes qu'il a assuré en bénéficiant de 12 heures supplémentaires. En cas de suppression du cours de Moulins, M. COSTENOBLE succéderait à M. CATHERINEAU.

Ces propositions avaient, à l'époque, reçu l'avis favorable de la Commission des Beaux-Arts (réunion du 8/10/1958 - " 58/16 ")

M. OCTOBRE, Inspecteur Principal de l'Enseignement des Beaux-Arts qui a visité l'école du 23 au 26 avril 1959 a proposé :

1° - de suspendre provisoirement les cours de Moulins et de rechercher, dans l'avenir, et ce, en fonction des déplacements de population, un nouveau local, mieux situé, où l'annexe pourrait être réinstallée avec plus de chances de succès.

2° - de confier à M. COSTENOBLE, titulaire de ce poste, les cours donnés à l'annexe de Wazemmes. M. COSTENOBLE, qui assurait 10 heures de cours à Moulins, ferait le même horaire à Wazemmes.

3° - d'accorder à M. ROUSSEILLE, et à titre provisoire, 6 heures supplémentaires pour l'enseignement du dessin documentaire (matière importante de l'admissibilité du C.A.F.A.S.), et de porter de 3 à 6 le nombre d'heures attribuées à M. CATHERINEAU pour la préparation des candidats au Diplôme de Publicité, toutes ces heures étant prises sur les 12 heures rendues disponibles par suite de la suspension de l'annexe de Moulins.

Le Commission d'Administration et de Surveillance de l'école des Beaux-Arts a accueilli favorablement ces propositions lors de sa réunion du 10 Juin 1959.

La Commission émet un avis favorable aux propositions qui lui sont soumises.

Dossier à transmettre au Secrétariat Général, service du Personnel.

.../...

59/15 - ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - Demande d'ouverture d'un crédit spécial pour frais de voyage des élèves.

M. DESRUMAUX, Directeur de l'école Régionale d'Architecture sollicite l'attribution d'un crédit annuel de 420.000 francs pour frais de voyage des élèves de l'école et, dans sa demande, il expose :

" Les travaux des élèves des Ecoles Régionales d'Architecture étant jugés à Paris, à la suite d'expositions organisées à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, il est nécessaire que les élèves puissent voir les expositions après les jugements, pour se rendre compte de la valeur exacte de leurs envois par rapport à ceux des autres écoles.

Dans quelques écoles régionales d'Architecture, notamment celle de Grenoble, les élèves ont la possibilité, grâce à un crédit spécial, de se rendre à Paris, à l'occasion de l'une ou l'autre de ces expositions.

Il serait souhaitable que les élèves de l'école Régionale d'Architecture de Lille puissent bénéficier du même avantage.

Il y a 15 à 20 expositions chaque année et il y a 40 élèves admis à l'école.

En admettant que l'on envoie, en moyenne, 4 à 5 élèves par exposition, cela ferait environ 80 voyages Lille-Paris et retour en 2ème classe à 4.000 francs soit : 320.000 francs.

D'autre part, il serait souhaitable que les élèves fassent un voyage d'études, au cours de l'année scolaire. Si l'on considère qu'ils doivent participer à la moitié de la dépense, on peut estimer qu'une somme de 10.000 francs serait suffisante. Comme il y a 60 à 70 % d'élèves étrangers à la Ville et si l'on veut réserver cet avantage aux élèves lillois, il faudrait envisager 10 voyages par an à 10.000 frs soit : 100.000 francs. "

La Commission ne peut émettre un avis favorable à une telle demande présentée dans le même temps où, pour atténuer les charges supportées dans le fonctionnement de ses Ecoles d'Art, l'Administration Municipale vient d'instituer des droits d'inscription et de scolarité. Elle reconnaît toutefois la nécessité de ces déplacements et estime qu'une aide pourrait être apportée à des élèves particulièrement besogneux sous forme de subventions pour études.

59/16. - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Edition d'une plaquette de la " Revue Française " consacrée à la Céramique au Musée de Lille - Participatio. financière de la Ville.

Me ROUBAUT porte à la connaissance des membres de la Commission, une proposition émanant de la " Revue Française " qui s'offre à faire paraître dans un de ses numéros un article consacré à la Céramique au Musée de Lille et d'éditer des tirés à part sous forme de plaquettes dont la Ville s'engagerait à acquérir 3.000 exemplaires au prix de 250 francs l'unité, ces plaquettes pouvant être revendues 380 francs au comptoir du Musée.

La plaquette se présenterait sous la forme de celle éditée pour la collection de céramique dans les Musées de Strasbourg dont un exemplaire est présenté aux membres de la Commission qui en reconnaissent la réelle valeur.

.../...

Me ROMBAUT fait toutefois remarquer que l'achat et la revente, avec bénéfice de ces plaquettes constituent une opération commerciale qu'il ne parait pas souhaitable de faire réaliser par l'Administration Municipale.

Aussi, il est proposé de faire attribuer une subvention de 750.000 francs représentant la valeur d'achat des 3.000 plaquettes à la Société des Amis du Musée, qui se chargerait de cette opération.

Cette société " créée dans le but de favoriser et de développer la culture artistique par tous les moyens, de grouper tous ceux qui aiment les arts et s'y intéressent en vue d'enrichir les collections du Musée de Lille et d'aider à l'amélioration de l'aménagement du musée " se trouverait donc en mesure, grâce aux sommes provenant de cette vente, d'acquérir de nouvelles oeuvres d'art au bénéfice du Musée.

Considérant l'intérêt que présentent l'édition et la mise en vente au Musée de cette plaquette, la Commission émet un avis favorable à la réalisation des propositions qui lui sont soumises; toutefois, devant l'importance de la subvention nécessaire, elle estime que celle-ci pourrait être accordée à titre d'avance à la Société des Amis du Musée qui rembourserait annuellement la somme correspondante au nombre de plaquettes vendues sur la base de leur prix unitaire d'achat.

- Dossier à transmettre à la Commission des Finances.

59/17. - VIEILLE BOURSE DE COMMERCE. - Accès à la Cour d'Honneur - Déplacement de la statue de Napoléon 1er.

A différentes reprises, la Commission des Beaux-Arts a été saisie de vœux tendant à obtenir :

- a)-l'accès du public à la Cour d'Honneur de la Vieille Bourse.
- b)-le déplacement de la statue de Napoléon 1er érigée au centre de cette cour.

Les services de la 4ème Division ont établi un rapport dont l'objet est de faire le point de la situation et de définir les possibilités qui sont offertes d'aboutir à la réalisation des vœux formulés.

Les informations qu'il renferme étant de nature à éclairer la Commission sur des points intéressants de l'histoire locale, Me ROMBAUT demande que ce rapport soit reproduit in extenso au procès-verbal :

I. - ACCES DU PUBLIC A LA COUR D'HONNEUR DE LA VIEILLE BOURSE

En 1957, M. le Maire a demandé à M. le Président de la Chambre de Commerce de Lille de bien vouloir envisager la possibilité de permettre l'accès quotidien de la Cour d'Honneur de la Vieille Bourse aux nombreux lillois et touristes qui n'ignorent pas la valeur artistique de ce monument, l'un des plus originaux de l'Architecture Flamande du XVIIème siècle.

Cette demande étant, à notre connaissance, restée sans réponse, nous avons cherché à connaître à qui appartenait cette cour intérieure et si un droit de jouissance au profit de la Chambre de Commerce existait réellement.

Melle GAREMIN, Directrice du Contentieux, consultée indique :

.../...

" Cette cour, son portique et ses accès appartiennent à la Ville, ainsi qu'en
" fait foi leur arrêté de classement parmi les monuments historiques, en date
" du 25 mai 1921. Il serait cependant à établir si, en raison de l'origine
" même du monument (destiné à servir de "bourse à l'usage des marchands") une
" affectation n'aurait été prononcée au profit de la Chambre de Commerce.
" Dans les archives de mon service ne figure aucune trace d'une telle affecta-
" tion."

Poursuivant les recherches, nous avons découvert un document ancien qui semble confirmer les droits de la Chambre de Commerce en la matière.

Il s'agit d'une délibération du Conseil Municipal de Lille qui, au cours de sa séance du 27 Décembre 1843 vota un crédit de 3.400 francs pour les travaux de restauration des façades extérieures de la Bourse. Le Maire de Lille déclarait à l'époque :

" Les bâtiments de la Bourse sont une sorte de propriété mixte commune entre
" la Ville qui la possède à titre de domaine direct et le commerce qui jouit
" des galeries intérieures suivant leur destination primitive. C'est par appli-
" cation de ce principe que l'Administration Municipale et la Chambre de Com-
" merce ont jusqu'ici pourvu, de compte à demi, aux travaux qu'ont nécessité
" l'entretien ou l'embellissement de cet édifice public. "

Il paraît bien évident que la Chambre de Commerce désire conserver le "Droit de Jouissance" de cette cour intérieure laquelle, à l'origine (1651) fut construite ainsi que les 24 maisons (toutes propriétés particulières) qui l'entourent de façon à faire à la fois une Bourse à usage général et un bâtiment grandiose digne de la richesse des Flandres. C'est en effet, à l'époque de la domination espagnole que la Ville de Lille sollicita et obtint du Roi Philippe IV le don d'un emplacement domanial destiné à l'établissement de cette bourse. Ce droit de jouissance, M. GOUDAERT, actuel Président de la Chambre de Commerce, en a fait état à l'occasion du dîner aux chandelles qui réunit le 31 Mai dernier, sous les voûtes de la Vieille Bourse, les Membres du Congrès des Architectes D.P.L.G. Relevé dans l'article consacré par le Journal "La Voix du Nord" du 2 Juin 1959, à cette cérémonie le passage suivant :

" M. GOUDAERT souligna ensuite les beautés de la Vieille Bourse - monument public, propriété de 24 commerçants, édifié sur un terrain communal dont la jouissance appartient à la Chambre de Commerce."

Il apparaît, dans ces conditions, que bien que propriétaire de cette cour et de ses accès, la Ville ne peut en disposer qu'avec l'agrément de la Chambre de Commerce.

En conséquence, nous proposons de demander à M. le Maire de bien vouloir rappeler à M. le Président de la Chambre de Commerce, les termes de sa lettre du 20 Juin 1957 restée sans réponse.

II. - DEPLACEMENT DE LA STATUE DE NAPOLEON 1er

D'après la documentation détenue par les archives de la Mairie, la statue de l'Empereur Napoléon 1er a été érigée dans les conditions suivantes :

" Le 13 Janvier 1853, une Commission fut instituée par la Chambre de Commerce pour l'érection d'un monument à Napoléon 1er.

Le motif déterminant de l'érection du monument était le suivant : une partie des canons pris à Austerlitz avait servi à construire le bâti monumental des balanciers de l'Hôtel des Monnaies de Lille.

.../...

Lors de la réorganisation des ateliers de cet Hôtel, des perfectionnements dans le travail monétaire nécessitèrent la substitution de presses nouvelles aux anciens balanciers et l'Administration des Domaines reçut l'ordre de procéder à une vente publique de l'ancien matériel.

Dès que la Chambre de Commerce eut connaissance de cette résolution elle obtint du Ministère qu'il fût sursis à la vente et décida d'élever une statue à l'Empereur qui, jusque sur le champ de bataille, ne perdit pas de vue les intérêts commerciaux et industriels de la France, et en particulier, permit la création de l'industrie du sucre de betterave et favorisa la filature mécanique du lin.

Une pétition fût adressée au Prince Napoléon afin d'obtenir du Ministère des Finances les balanciers en bronze.

Pour réaliser son projet, la Chambre de Commerce vota un crédit de 10.000 francs.

Le 20 Janvier 1854, la Commission se réunit sous la présidence de M. BESSON, Préfet du Nord, L'emplacement de la statue fut choisi à l'intérieur de la Bourse, comme très heureusement approprié au projet que M.M. BENVIGNAT, architecte, et LEMAIRE sculpteur, communiquèrent alors : Napoléon, en costume impérial, tenant d'une main le sceptre et tendant l'autre vers les attributs des industries du sucre de betterave et du lin, placés à ses pieds. La statue serait élevée sur un piedestal dont les faces ornées de bas-reliefs, porteraient des inscriptions. La hauteur totale serait de 5 m, L'inauguration était prévue pour Juin 1854.

Mais ce n'est que le 21 Juin 1854 que le Ministère des Finances autorisa l'emploi des bronzes pour la confection de la statue., à la condition qu'elle deviendrait la propriété de l'Etat.

Une souscription fut ouverte par la Chambre de Commerce. Le Conseil Général alloua une somme de 3.000 francs (Septembre 1853). Le Conseil Municipal participa de son côté par le vote d'un crédit de 2.000 francs (délibération du 19 mars 1853). La dépense totale s'éleva à 13.000 francs. M. DENIS, fondeur en cuivre à Paris fut chargé de la fonte du métal (2.000 kgs).

L'inauguration eut lieu le 3 Décembre 1854, sous la présidence de M. le Comte d'ARJUZON, Membre du Corps Législatif et Chambellan, délégué par S.M. Impériale Napoléon III, assisté de M. BESSON, Préfet du Nord, KUHLMANN, Président de la Chambre de Commerce, RICHEBE, Maire, VERLEY, Président du Tribunal de Commerce, et de nombreuses autorités civiles et militaires, des députations des ateliers et manufactures. La bénédiction fut donnée par Mgr REGNIER, archevêque de Cambrai, qui découvrit ensuite la statue et prononça un discours; M. le Préfet et M. d'ARJUZON prononcèrent chacun une allocution, puis une cantate de circonstance fut exécutée ".

De ce qui précède, il ressort que cette statue, qui fut érigée à l'initiative de la Chambre de Commerce, est la propriété de l'Etat.

De plus, le lieu de son implantation fut choisi par la Chambre de Commerce qui a pensé, ainsi que le déclarait son président, M. Frédéric KUHLMANN, dans une lettre adressée le 11 janvier 1853 à M. le Préfet du Nord, que ce monument "placé dans la Cour de la Bourse de Lille aurait le caractère élevé d'une manifestation nationale et serait l'expression de la reconnaissance des populations industrielles et agricoles du Nord de la France envers l'Empereur, protecteur de l'Industrie et de l'Agriculture.

.../...

Nous n'avons trouvé aucune trace de réserves qui auraient été, à l'époque, formulées au sujet de l'anachronisme que présentait pourtant cette implantation.

Il semble donc, dans ces conditions, qu'en tentant de faire déplacer ce monument (projet qui, sans aucun doute, soulèverait bien des difficultés), nous irions à l'encontre du but recherché par les promoteurs de cette réalisation. "

Adoptant les conclusions de ce rapport, la Commission :

- a) souhaite qu'il soit possible à M. le Maire d'intervenir à nouveau auprès de M. le Président de la Chambre de Commerce en vue de rendre plus facile l'accès du public à la cour d'Honneur de la Vieille Bourse.
- b) après avoir pris connaissance des motifs qui ont déterminé l'érection de la statue de l'Empereur Napoléon Ier dans la Cour d'Honneur de la Vieille Bourse, estime qu'il ne convient pas de la déplacer.

59/18. - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Propositions d'aménagement en vue d'améliorer le confort des visiteurs du Musée.

De nombreux visiteurs des Musées du Palais des Beaux-Arts ont souvent fait remarquer aux surveillants et au Conservateur combien les visites étaient fatigantes en raison surtout du manque de sièges confortables dans les galeries et les salles d'exposition.

La visite du Palais des Beaux-Arts représente en effet un parcours assez considérable : dix-sept salles et galeries; il est évident que le visiteur se contentant d'une visite même rapide peut y passer facilement deux bonnes heures, visite fatigante au cours de laquelle quelques haltes ou repos s'avèrent nécessaires.

Beaucoup de nos musées français se sont équipés pour assurer aux visiteurs la possibilité d'un repos, pendant et après la visite.

Après avoir porté ces informations à la connaissance de la Commission, M. ROMBAUT ajoute que le Musée de Lille, dont la réputation est bien établie, qui reçoit un nombre important de visiteurs français et étrangers, se doit de faire son possible pour réserver à ceux-ci le meilleur accueil et éviter que le souvenir de la fatigue éprouvée ne surpasse celui des œuvres d'art exposées.

Le musée ne disposant que de bancs de bois assez inconfortables et en trop petit nombre, il faudrait, tout en laissant subsister les bancs en usage, pouvoir disposer d'une cinquantaine de petits fauteuils qui seraient répartis dans les différentes salles et galeries actuellement ouvertes au public.

La Commission émet un avis très favorable à la prise en considération de cette proposition d'aménagement et forme le souhait de voir cette amélioration se réaliser dans les meilleurs délais.

- Dossier à transmettre à la Commission des Bâtiments.

QUESTIONS DIVERSES :

A Mme DEFLINE qui souhaiterait que le public puisse être admis à visiter le Palais Rihour, M. ROMBAUT indique que d'importants travaux de restauration, dont la poursuite incombe au service des Monuments Historiques, sont à effectuer avant de pouvoir aménager ce bâtiment qui doit abriter un musée lapidaire.

.../...

De plus l'ouverture du Palais Rihour au public pose un problème de gardiennage et d'aménagement d'un local pour le gardien. Il est à espérer d'une part, que les services des Monuments Historiques disposeront bientôt des crédits qui leur font actuellement défaut et que, d'autre part, les aménagements indispensables pourront être entrepris concurremment. La Commission des Bâtiments a déjà été saisie de ces questions.

La Commission émet à nouveau le voeu que tout soit mis en œuvre pour que la restauration et les aménagements de l'Hospice Comtesse et du Palais Rihour soient menés à bien dans les meilleurs délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 20.

Le Président,
G. ROMBAUT.

Le Secrétaire,
G. TRICOTTEUX.

POUR INFORMATION

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX ARTS



Vous êtes prié d'assister à la réunion de la Commission des Beaux Arts qui aura lieu à l'Hôtel de Ville, Cabinet des Adjoints, Salle de Réunion, le Mercredi 27 Avril 1960 à 18 heures 30.

ORDRE DU JOUR

ECOLE DES BEAUX ARTS.- Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux Arts- Procès-verbal de la réunion du 24 Février 1960

ECOLE DES BEAUX ARTS .- Grand Prix de la Ville de Lille .- Règlement Modification

ECOLE DES BEAUX ARTS.- Casa Vélasquez.- Bourse de séjour 1960 -Raport de crédit.

ECOLE DES BEAUX ARTS.- Fondation Wicar.- Envoi d'un pensionnaire à Rome .- Conditions.

MUSEES DU PALAIS DES BEAUX ARTS.- Accroissement des collections.- Dons et acquisitions.

ECOLE D'ART .- Conditions de fonctionnement

DOTATION COLBRANT .- Subsidés.- Désignation du bénéficiaire

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.- Bourses culturelles .- Désignation des bénéficiaires.

Hôtel de Ville, le 14 Avril 1960
Pour le Maire de Lille,
L'Adjoint Délégué aux Beaux Arts,

G.ROMBAUT

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX - ARTS

Réunion du 27 Avril 1960

-Procès-Verbal-



Les Membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Mercredi 27 Avril 1960 à 18 H.30 sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M.le Docteur DEFAUT, Adjoint au Maire
M.BEREAUX, Conseiller Municipal
M.BLANCHARD, Conseiller Municipal
M.LANDREA, Conseiller Municipal

Excusée : Mme DEFLINE, Conseiller Municipal

Absents :

M.BERTRAND, Adjoint au Maire
M.LOURDEL, Conseiller Municipal
M.SIMOENS, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion : M.TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M.BACQUART, Chef du 2ème Bureau

En ouvrant la séance, Me ROMBAUT informe la Commission que la nomination de l'assistant au Conservateur des Musées du Palais des Beaux Arts n'est pas encore intervenue.

La postulante à cet emploi, Melle GUERARD, présentait toutes les aptitudes souhaitables et sa nomination avait été demandée à M.le Ministre des Affaires Culturelles.

Persuadée que cette nomination serait décidée, Melle GUERARD avait, en Janvier dernier, pris possession des locaux aménagés à son intention à l'Hospice Comtesse.

Or, pour des raisons sans doute impératives, elle a été nommée à Paris et a dû rejoindre le poste qui lui a été confié.

La Commission, à l'unanimité, regrette cet état de choses et, considérant que la création d'un tel poste a été décidée dans le but de donner à nos Musées un essor grandissant (objectif défini au cours de la Campagne Internationale en faveur des Musées) souhaite que les démarches les plus pressantes soient faites auprès du Ministère intéressé en vue d'obtenir la nomination d'un assistant dans les meilleurs délais.

Le procès-verbal de la réunion du 5 Octobre 1959 est ensuite adopté et la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

..../....

60/1 - ECOLE DES BEAUX ARTS- COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE .- Procès-Verbal de la Réunion du 24 Février 1960.

La Commission prend acte des travaux de cette commission sous réserve de l'examen des questions qui font l'objet de rapports particuliers.

60/2 - ECOLE DES BEAUX ARTS - GRAND PRIX DE LA VILLE DE LILLE - Règlement - Modification

L'article II du Règlement du Grand Prix de la Ville dispose :

" L'élève qui a obtenu le Premier Grand Prix n'est plus admis à concourir"

Considérant que cette disposition est incompatible avec la réorganisation de l'Enseignement et la création des diplômes nationaux des Beaux Arts qui permet aux élèves d'obtenir plusieurs diplômes, notamment : sculpture, peinture, arts décoratifs, la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole a proposé de modifier cet article de la façon suivante :

Article 11.-"L'élève qui a obtenu le Premier Grand Prix dans une section n'est plus admis à y concourir mais il pourra concourir dans une autre section."

La Commission des Beaux Arts émet un avis favorable à cette proposition.

Délibération à soumettre au Conseil Municipal.

60/3 - ECOLE DES BEAUX ARTS - CASA VELASQUEZ - Bourse de séjour - Report de crédit

La Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole a, sur proposition du Directeur, demandé que le crédit ouvert pour l'attribution de la demi-bourse de 1960, soit reporté sur l'exercice 1961 de manière à constituer une bourse complète pour l'année 1961 - 1962.

Considérant qu'il y a lieu :

a)- de rechercher, pour l'attribution de cette bourse, des candidats dignes de représenter honorablement notre Grande Ecole,

b)- de donner au bénéficiaire les moyens de trouver au cours de son séjour en Espagne, toutes les possibilités de parfaire ses connaissances, ce qui entraîne l'obligation de coûteux déplacements,

la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la demande présentée.

Rapport à transmettre à M.le Chef de la 3ème Division.

60/4 - ECOLE DES BEAUX ARTS - FONDATION WICAR - Envoi d'un pensionnaire à Rome- Conditions

Me ROMBAUT donne lecture de deux lettres adressées par l'Administration des Pieux Etablissements de la France à Rome et à Lorette, chargée de la gestion des revenus de la Fondation WICAR, lettres dont l'essentiel est reproduit ci-après :

Rome, le 27 Octobre 1959

Monsieur le Maire,

Je suis heureux de vous informer que l'appartement autrefois affecté au logement du pensionnaire de l'Oeuvre Wicar, a été libéré et que des

..../....

travaux importants sont en cours pour sa remise en état et sa modernisation. Ces travaux seront vraisemblablement terminés vers la fin de cette année.

Il y a lieu de prévoir que le coût de ces réparations et installations nouvelles - reprises de maçonnerie, installation électrique refaite, installation sanitaire à refaire presque entièrement, chauffage central à poser - absorbera, avec l'ameublement essentiel, la quasi totalité des fonds disponibles au 31/12/1958.

L'examen du revenu moyen de la Fondation Wicar permet de fixer à 50.000 liras par mois le montant de la bourse que l'Oeuvre pourrait servir au pensionnaire. La Ville de Lille pourrait examiner de son côté la possibilité d'augmenter cette mensualité de sorte que le pensionnaire dispose d'environ 80.000 liras, ce qui lui assurerait une existence convenable.

Si la Ville de Lille désire faire venir de temps à autre un architecte ou un sculpteur, ne pourrait-elle envisager d'envoyer à Rome, tous les deux ans un peintre qui y resterait dix-huit mois (jusqu'en Juin de l'année suivante s'il arrive en janvier) un architecte qui y séjournerait trois mois (de juillet à septembre) et un sculpteur qui jouirait de la même faveur (d'octobre à la fin de l'année). L'appartement ne pouvant être divisé, l'alternance semble de loin la meilleure solution, d'ailleurs compatible avec les ressources disponibles de la fondation.

Rome, Le 2 Février 1960

Monsieur le Maire,

Ainsi que je vous le laissais prévoir dans ma lettre du 27 Octobre dernier, la mise en état de l'appartement réservé au pensionnaire de la Fondation Wicar est maintenant terminée de sorte que dès le 1^o Mars prochain, nous sommes prêts à recevoir le bénéficiaire de la bourse.

Je serai en mesure de vous faire parvenir prochainement le détail des sommes employées à cette mise en état, ce qui vous permettra de vous rendre compte de la situation financière de la Fondation.

Au cas où, momentanément un pensionnaire ne pourrait nous être envoyé, nous envisagerions, avec votre accord, de louer au mois ce studio d'artiste ce qui permettrait d'amortir un peu les dépenses engagées pour la mise en état.

Ces renseignements et suggestions ont été portés à la connaissance de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux Arts laquelle, dans sa réunion du 24 Février 1960, a émis les propositions suivantes :

- 1^o) Accréditer M.FAVIER, Directeur honoraire de l'Ecole d'Architecture, qui s'offre en sa qualité d'architecte et à l'occasion d'un voyage personnel à Rome, de contrôler les travaux faits dans l'immeuble.
- 2^o) Ne désigner au bénéfice de la pension Wicar que des peintres tant que les revenus de la Fondation ne permettront pas d'envoyer en même temps soit un architecte, soit un sculpteur.

...../.....

- 3°) Respecter la durée de la pension prévue pour 4 ans, mais laisser au bénéficiaire la possibilité de ne séjourner en Italie que deux ans, le revenu mensuel de la Fondation étant inférieur au coût de la vie à Rome.
- 4°)- Permettre l'occupation de l'appartement par un architecte ou un sculpteur, éventuels bénéficiaires d'une bourse de voyage à Rome sans toutefois recourir aux subsides de la Fondation Wicar.
- 5°)- L'appartement réservé au pensionnaire ne pourrait être loué mais occupé, temporairement, de préférence par des Français, et à condition de pouvoir en disposer dès qu'une décision serait prise d'envoyer un peintre.

Il importe, en effet, de ne donner aucun titre à l'occupant provisoire, cette solution n'étant d'ailleurs envisagée que pour amortir une partie des dépenses de mise en état et il serait nécessaire de connaître le montant du loyer mensuel possible.

- 6°)- Demander à M. le Maire de faire connaître, par le Service du Contentieux, ces points de vue à l'Administration romaine en l'invitant à préciser la situation financière.
- 7°)- Surseoir à l'organisation d'un concours jusqu'à ce que ces différents points soient établis et approuvés.

Après un large échange de vues, la Commission estime que l'occupation temporaire du logement par d'autres personnes que le pensionnaire de la Fondation Wicar n'est pas souhaitable.

En conséquence, elle émet le vœu de voir la Ville prendre à sa charge le complément de pension nécessaire à l'artiste bénéficiaire du séjour.

Affaire à soumettre à la Commission des Finances et à l'Administration Municipale dès que des renseignements précis quant à la situation financière de la Fondation auront pu être obtenus;

60/5 - MUSEES DU PALAIS DES BEAUX ARTS - ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS - Dons, acquisitions dépôts.

Au cours des années 1958 et 1959, diverses oeuvres sont venues augmenter les collections des Musées du Palais des Beaux Arts.

Me ROMBAUT donne lecture de la liste de ces oeuvres qui se répartissent en trois catégories : Dons - Acquisitions - Dépôts.

La Commission enregistre avec satisfaction les informations qui viennent de lui être données, remercie les généreux donateurs et reconnaissant la valeur artistique ou folklorique de ces nouveaux accroissements, donne un avis très favorable à l'acceptation des oeuvres reprises en 1ère catégorie ; Dons.

Dossier à transmettre au Service du Contentieux.

60/6 - ECOLES D'ART - CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT

Me ROMBAUT informe la Commission qu'à la demande du Conseil d'Administration des enquêtes ont été effectuées auprès de différentes grandes villes dans le but de connaître les conditions de fonctionnement de leurs Ecoles d'Art et le montant des

..../....

subventions allouées par l'Etat et les départements.

Les renseignements recueillis ont été consignés dans un rapport et un tableau comparatif dont l'examen permet d'affirmer que les villes qui ont bien voulu répondre reconnaissent que la participation financière de l'Etat et des départements est nettement insuffisante. Dans l'ensemble, ces villes ne souhaitent pas la nationalisation de leurs Ecoles d'Art.

Me ROMBAUT informe également la Commission des démarches effectuées auprès du Ministère des Affaires Culturelles par M.l'Adjoint aux Finances dans le but d'obtenir des subventions plus importantes.

La Commission enregistre ces informations et souhaite qu'à la faveur des démarches effectuées, l'Etat augmente sa participation aux dépenses très importantes supportées par la Ville pour l'Enseignement des Beaux Arts.

Rapport à transmettre au Conseil d'Administration.

60/7 - DOTATION COLBRANT - SUBSIDES - Désignation du bénéficiaire

Me ROMBAUT donne lecture du procès-verbal de la réunion que vient de tenir la Commission Administrative de la Dotation Colbrant.

La Commission des Beaux Arts approuve le choix du bénéficiaire pour 1960 :

M.Gilbert HENDOUX, né à Lille le 28 Mars 1939
demeurant à Lille, 39 Rue Meurein
élève de l'Ecole des Beaux Arts (3ème année préparation
au C.A.F.A.S.)

60/8 - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - Désignation des bénéficiaires - Mode de paiement.

La Fédération des Centres Musicaux Ruraux organise comme chaque année deux sessions de vacances au Centre Culturel " LA NOUE " à Dorceau (Orne) :

- du 4 Juillet au 4 Août pour des enfants de 6 à 14 ans,
- du 7 Août au 7 Septembre, pour des adolescents de 14 à 18 ans.

M.LANNOY, Directeur du Conservatoire, propose l'envoi de deux élèves qui, issus de familles de condition modeste, remplissent les conditions d'âge et d'aptitudes requises :

- HUYSENTRUYT Henri, élève de la classe de violon, né à Lille et y demeurant
- PYPE Jean-Pierre, élève de la classe de piano, né à Lille et y demeurant

Le prix de séjour d'un colon est fixé cette année à 275 NF.

La Commission ratifie les propositions de M.LANNOY quant à la désignation des bénéficiaires des bourses culturelles de vacances pour 1960 et donne un avis favorable en ce qui concerne le mode de paiement proposé.

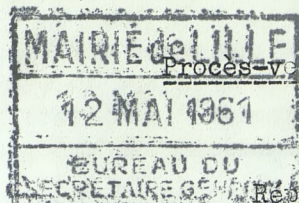
Délibération à soumettre au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Président
G.ROMBAUT

Le Secrétaire,
G.TRICOTTEUX

FORMATION DES COMMIS D'ARCHITECTE



Procès-verbal de la réunion de la Commission d'étude

7 décembre 1960

Répondant au vœu émis par la Commission d'Administration de l'Ecole en sa séance du 9 Novembre, une commission d'étude s'est réunie le 7 décembre 1960 pour examiner le programme de formation des commis d'architecte et définir la nature des épreuves qui la sanctionnerait.

Etaient présents :

- M. Louis MOLLET - Président de l'ordre Régional des Architectes,
- M. Robert CLEMENT - Président de la Société des Architectes, D.P.L.G. du Nord,
- M. Maurice THIBAUT - Président de la Société Régionale des Architectes du Nord,
- M. André LYS, - Chef d'Atelier à l'Ecole Régionale d'Architecture
- M. Gaston DOISY - Professeur d'architecture à l'Ecole des Beaux-Arts
- M. Omer LECROART - Professeur de Construction à l'Ecole des Beaux-Arts et à l'Ecole Régionale d'Architecture,
- M. P.P. DESRUMAUX - Directeur de l'Ecole.

M. MOLLET accepte de présider la réunion. Il expose :

- 1°) - les efforts qui ont été faits depuis 1956 par l'Inspection Générale de l'Enseignement des Beaux-Arts pour établir un enseignement rationnel et sanctionner sur le plan national les études des commis d'architecte.
- 2°) - les raisons qui ont retardé l'application de ce projet.
- 3°) - les inconvénients qui résultent de l'incertitude qui règne dans les Ecoles d'Art, tandis que l'Enseignement technique prépare des " Techniciens du Bâtiment ".
- 4°) - la nécessité de sanctionner les études sur le plan local ou régional, en attendant qu'elles le soient sur le plan national, afin d'encourager les élèves à faire des études complètes et assurer ainsi le recrutement d'un personnel qualifié.

Il attire l'attention sur les barèmes qui fixeront prochainement la rétribution des commis d'architecte afin que leur formation corresponde aux divers échelons prévus.

A ce sujet, M. CLEMENT et M. DOISY suggèrent de prévoir un programme unique mais 2 catégories de commis. Cependant M. LYS estime qu'il faudrait dans la classification, tenir compte de la durée du stage fait dans une agence. Il importe donc de revoir les barèmes.

Le Directeur expose ensuite :

- 1°) - Ce qui a été fait dans les Ecoles de NANCY, BESANCON, METZ et DIJON qui se sont groupées pour attribuer en commun un brevet.

.../...



- 2°) - Le projet de Brevet qui serait délivré sur le plan national,
- 3°) - Ce qui a été fait à Lille en fonction du cadre dont l'Ecole dispose.

La Commission ayant pris connaissance du programme des Ecoles de l'Est, discute l'appellation des cours destinés à des " techniciens du bâtiment " et décide d'accepter l'appellation de " Brevet de Commis d'Architecte et assimilé " puisqu'étant actuellement celle choisie par l'Inspection Générale, elle éviterait toute confusion à l'avenir.

Elle propose en outre certains allègements sur ces programmes.

RECRUTEMENT

Il est admis que le B.E.P.C. serait exigé pour l'admission aux cours et qu'à défaut, un examen d'entrée sanctionnerait les connaissances au niveau de sortie de 3^{ème} du second degré.

M. MOLLET insiste pour que l'exclusion des cours ne soit pas prononcée en cas d'insuffisance à l'examen d'entrée. Ces insuffisances peuvent être compensées, toutefois, par une année préparatoire.

Le Directeur signale qu'un examen d'entrée existe déjà mais que le niveau des candidats est souvent insuffisant. Si l'élève admis dans ces conditions progresse en certaines matières à base de dessin, sa formation générale reste déficiente car l'Ecole ne peut dispenser un enseignement général qui doit donc être donné avant l'admission. De ce fait les élèves restent souvent incapables d'écrire et de rédiger correctement.

M. CLEMENT demande cependant que les connaissances en Français et en Géométrie soient contrôlées.

PROGRAMME D'EXAMEN

La Commission ayant étudié le programme tracé par l'Ecole propose :

- 1°)- La suppression de l'épreuve de Physique et Chimie et son incorporation à l'épreuve de matériaux en abaissant le coefficient de 2 à 1.
- 2°)- de conserver, sans modification, l'épreuve d'Histoire de l'Architecture.
- 3°)- de porter le coefficient de l'esquisse de 6 à 10.
- 4°)- de ne pas modifier l'épreuve de croquis.
- 5°)- de ne pas modifier l'épreuve de mathématiques.
- 6°)- de porter le coefficient de l'architecture de 9 à 10.
- 7°)- de porter le coefficient de l'épreuve de matériaux et éléments de construction de 3 à 5.
- 8°)- de ne pas modifier l'épreuve de législation.
- 9°)- de porter le coefficient de l'épreuve de dessin de 3 à 5.
- 10°)- de supprimer l'épreuve de nature morte.
- 11°)- de ne pas modifier l'épreuve de relevé et mise au net.
- 12°)- de limiter l'épreuve de métré au descriptif en l'incorporant aux épreuves de construction.

La vérification de mémoire devrait faire l'objet d'un certificat complémentaire après l'examen, car ces connaissances ne sont pas indispensables dans la plupart des agences.

La Commission souhaite en outre qu'après avoir satisfait aux examens, le candidat fasse obligatoirement un stage de 3 mois dans une agence. Le Brevet ne serait donc accordé qu'après le stage.

L'Ordre Régional des Architectes accepterait de ratifier le Brevet par la signature du Président et l'apposition d'un cachet.

La Commission passe ensuite à l'étude des horaires prévus pour chaque matière en fonction des coefficients établis.

Elle estime qu'il faudrait prévoir une augmentation des horaires de construction et de mathématiques, ces horaires paraissant insuffisants en raison de l'évolution des techniques du Bâtiment.

M. LECROART dispose, pour l'enseignement de la construction de 3 heures hebdomadaires pour l'Ecole des Beaux-Arts et de 30 heures par an pour la 2ème classe de l'Ecole Régionale d'Architecture. Son enseignement théorique peut comprendre dans son programme des notions élémentaires de chimie, de physique, de statique, de résistance des matériaux et même la technologie indispensable à l'établissement des descriptifs comme on vient de le lui demander; mais il considère que le temps imparti lui paraît insuffisant.

D'autre part, il lui paraîtrait souhaitable que son enseignement théorique puisse être accompagné d'applications qui pour le moment sont insuffisantes.

M. THIBAUT appuie ce point de vue en proposant qu'une partie des heures d'études soit consacrée à des travaux pratiques de construction. M. DOISY fait remarquer que cela existe déjà dans une certaine mesure et qu'il faudrait préciser la part revenant à chaque professeur afin d'éviter les doubles corrections.

Comme d'autre part la Commission propose d'utiliser les cours de stéréotomie de l'Ecole Régionale d'Architecture et d'y envoyer les élèves commis qui seraient susceptibles de les suivre, il apparaît nécessaire qu'une liaison entre les différents cours s'établisse sous le contrôle du professeur d'Architecture.

Le Directeur envisage de réunir les professeurs avant de soumettre l'ensemble des propositions à la Commission d'Administration et de surveillance de l'Ecole.

La séance est levée à 19 heures 30.

PREPARATION DES COMMIS D'ARCHITECTES

Propositions après l'examen du rapport de la Commission d'étude

- 1° - M. DESROUSSEAUX prendrait les élèves commis dans son cours de stéréotomie fait pour les élèves de 2ème classe de l' E.R.A.
- 2° - Il prendrait les élèves commis dans son cours de construction fait aux élèves de 1ère classe à condition de pouvoir les y préparer par des cours supplémentaires.
- 3° - M. BERGHAUD accepterait éventuellement de faire aux élèves commis de 3ème année un cours de calcul des éléments du bâtiment d'après les plans établis au cours d'architecture de M. DOISY.
Cela implique la création d'un cours d'une heure par semaine.
- 4°) - Enseignement des mathématiques s'est révélé insuffisant quand on le compare aux horaires des autres Ecoles.

Il faudrait développer l'enseignement de la géométrie afin de permettre aux élèves d'accéder aux cours de l'Ecole Régionale d'Architecture.
- 5°) - M. LECROART propose que les travaux pratiques de construction soient faits en étude par les élèves de 2° et 3° années sur programme de M. DOISY, la note d'architecture étant donnée par ce professeur, la note de construction étant donnée par lui.

E C O L E R E G I O N A L E D E S B E A U X - A R T S D E L I L L E

FORMATION DES COMMISS D'ARCHITECTES

		1ère année	2ème année	3ème année	Observations	Dépense	
Architecture :	M. DOISY	16	16	16			
Dessin :	M. ROUSSEILLE	8	8	8			
Construction :	M. LECROART	-	2	2			
	M. DESROUSSEUX	-	-	1	E.R.A.		
	" <u>Travaux pratiques</u> "		12	12			
Stéréotomie :	M. DESROUSSEUX	-	-	(1)	à créer	336,10	
Résistance :	M. BERGEAUD	-	-	(1)	à créer	336,10	
Mathématiques:	M. MORIN	1 (3)	2 (3)		à créer 3 h	2.417,31	
	M. BRESLE	-	-	(3)	E.R.A.		
Descriptive :	M. SIZAIRE	-	-	(1)	E.R.A.		
Perspective :	M. SIZAIRE	2	2				
Lettres :	M. BOCQUET	2					
Histoire de l'architecture:	M. DOUAL	1	1	1			
	M. GAILLARD	-	1	1			
Théorie :	M. CLEMENT } M. LYS }	1	1	1			
Législation :	M. THERY	-	-	1			
Etude		19	5	1			
Total		50	50	50		4.089,51	
Métré :	M. LANNOY;;;	8 h en 4ème et 5ème années					

Madame Toumaere

Mairie de Lille
4ème Division



COMMISSION DES BEAUX-ARTS



Réunion du 23 Janvier 1961

Procès-verbal

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Lundi 23 Janvier 1961 à 18 heures 15, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaients présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. le Docteur DELAUX, Adjoint au Maire
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BERTRAND, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
M. SIMONS, Conseiller Municipal

Absent :

M. BEREAUX, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion : M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau

Le procès-verbal de la réunion du 17 avril 1960 est adopté et il est passé à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

61/1 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE - Procès-verbal de la réunion du 9 Novembre 1960 -

La Commission prend acte des travaux de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts sous réserve des questions faisant l'objet de rapports spéciaux .

61/2 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE - Proposition de nomination à l'honorariat -

Au cours de sa réunion du 9 Novembre 1960, la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts a proposé qu'en reconnaissance des services rendus, l'honorariat soit conféré à un de ses anciens membres : M. Jean TRENTESSEUX qui, siégeant dans cette commission depuis 1942 n'a pu, pour raison de santé, accepter le renouvellement de son mandat expiré en 1960.

.../...

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la proposition qui lui est présentée.

Rapport à transmettre au Conseil d'Administration

61/3 - CASA VELASQUEZ - Exposition des travaux du pensionnaire de l'année scolaire 1959-1960.

Conformément aux dispositions arrêtées par l'Administration Municipale, l'artiste bénéficiaire de la bourse de séjour à la Casa Velasquez est tenu de présenter les travaux qu'il a effectués en Espagne.

La Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts propose que les travaux de Melle COLLIN (dernière bénéficiaire de la bourse) dont le séjour à Madrid a pris fin en Juin 1960, soient présentés au Salon des Artistes Lillois dont la prochaine exposition aura lieu au mois de Mai.

La Commission émet un avis favorable à cette proposition.

61/4 - FONDATION PIE WICAR - Envoi d'un pensionnaire à Rome - Désignation du bénéficiaire.

La Fondation instituée en 1834 par le Chevalier J.B. WICAR a pour but de permettre à la Ville de Lille d'offrir à un artiste lillois la possibilité de se rendre à Rome, d'y résider pendant 4 ans dans la maison que le donateur a réservée à cet usage et d'y percevoir une pension grâce aux revenus des biens composant cette fondation.

Après une interruption de quelques années, due à la situation financière de la Fondation, l'Administration des " Pieux Etablissements de France à Rome et à Lorette " chargée de la gestion des biens de l'Œuvre Pie Wicar, nous a fait connaître que l'appartement réservé aux pensionnaires de la Fondation avait été remis en état et qu'il était possible d'y envoyer un pensionnaire.

L'Administrateur ajoutait toutefois que le revenu moyen mensuel de la Fondation était de 50.000 livres et demandait que la Ville de Lille examine la possibilité d'augmenter cette mensualité de manière que le pensionnaire puisse disposer d'environ 80.000 livres par mois ce qui lui assurerait une existence convenable.

La Commission des Beaux-Arts, a, au cours de sa réunion du 27 avril 1960 émis le vœu de voir la Ville prendre à sa charge ce complément de pension.

D'autre part, la Commission des Finances (réunion du 7 Octobre 1960), considérant que le reliquat de revenus de l'Œuvre (exercice 1960) ne pose pas de problème budgétaire pour 1961, a émis un avis favorable quant à l'ouverture, pour les exercices 1962 et 1963, et ce, à titre expérimental, d'un crédit annuel de 2.840 NF., somme qui représente approximativement le montant du complément de pension qui pourrait s'avérer nécessaire pendant ces années. Un rapport serait présenté à l'issue de l'expérience, et si le bilan de l'opération n'était pas favorable, la question ferait l'objet d'un nouvel examen.

Dans ces conditions et conformément à la volonté du donateur, M. le Président de la Société des Sciences de Lille a été invité à organiser le concours nécessaire à la désignation du bénéficiaire d'un séjour à Rome, séjour qui pourrait, pour la première fois depuis la guerre 1939-1945 être fixé à quatre années.

.../...

Le Jury nommé par la Société des Sciences a désigné comme remplissant les conditions imposées tant par le concours que par les volontés du testateur :

Melle Jeanine COLLIN, peintre, née à Lille le 28 avril 1933, demeurant à Marcq en Baroeul, 23 rue d'Orchies.

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, de 1952 à 1959, Melle COLLIN a obtenu :

- Le Prix Douthélon de Try en 1954
- Le C.A.F.A.S. avec mention en 1955
- Le Premier Grand Prix de la Ville de Lille - Peinture en 1956
- Le Prix de l'Association des Anciens Elèves - Croquis en 1956
- Le Prix de la Société des Amis du Musée de Lille - 1957
- Le Prix de Winter - Portrait en 1957
- Le Prix Herlin de la Société des Sciences et des Arts en 1957
- Le Prix du Meilleur Ensemble ex osé au Salon des Artistes Lillois en 1958
- Le Diplôme National des Beaux-Arts - Certificat théorique en 1958 - Certificat pratique en 1959.
- La Bourse de la Ville de Lille pour un séjour à la Casa Velasquez de Madrid.
(année scolaire 1959-1960)

La Commission émet un avis favorable à la désignation de Melle COLLIN, qui pourrait ainsi bénéficier des avantages de la Bourse Wicar pour une durée de quatre années c'est-à-dire :

- a) - le versement annuel de la somme actuellement fixée à 300 NF. et représentative des frais de voyage et de transport d'oeuvres.
- b) - le versement par les soins des Pieux Etablissements de France à Rome et à Lorette, d'une pension mensuelle d'un montant approximatif de 80.000 lires
(le complément nécessaire pour les années 1962 et 1963 serait dans la limite du montant proposé par la Commission des Finances, adressé à l'Administration des Pieux Etablissements de France à Rome et à Lorette sur présentation des comptes budgétaires de l'oeuvre).

Délibération à soumettre au Conseil Municipal.

61/5 - MUSEES DU PALAIS DES BEAUX-ARTS - Accroissement des Collections - Dons Acquisitions et dépôt durant l'année 1960.

Me RONBAUT donne lecture de la liste des oeuvres qui sont venues augmenter les collections du Palais des Beaux-Arts au cours de l'année 1960.

Réparties en trois catégories : Dons, Acquisitions, Dépôt, ces oeuvres sont reconnues comme étant de nature à enrichir le patrimoine artistique de la Ville de Lille et la Commission, qui remercie les généreux donateurs, émet un avis très favorable à l'acceptation des dons figurant en première catégorie de la liste qui lui est présentée.

Dossier à transmettre au service du Contentieux.

61/6 - MUSEES DU PALAIS DES BEAUX-ARTS - Ouverture de la Section de Céramique

Me RONBAUT informe la Commission que les derniers travaux d'installation d'une nouvelle galerie consacrée à la céramique sont terminés.

.../...

Les collections de cette nouvelle section qui peut, dès à présent, être ouverte au public, y sont admirablement présentées dans des vitrines conçues par M. MAUROIS et réalisées par l'équipe spécialisée du Musée.

L'électrification de cette galerie et des vitrines a permis la mise en valeur de ces très belles collections qui sont de nature à attirer un très grand nombre de visiteurs.

La mise en vente de la plaquette consacrée à la céramique au Musée de Lille complètera fort heureusement cette présentation.

Une petite cérémonie d'inauguration qui aura lieu le 26 Janvier à 17 heures 30, sous la présidence de M. le Maire, marquera l'aboutissement des travaux.

Cette information est accueillie avec la plus grande satisfaction par la Commission qui considère que l'ouverture de cette nouvelle galerie marque une étape importante de la vie des Musées du Palais des Beaux-Arts et la volonté de l'Administration Municipale d'apporter ses efforts à l'amélioration constante de la présentation des richesses qu'ils renferment.

61/7 - MUSEES DE GEOLOGIE - Remplacement de M. DUPARQUE, Conservateur décédé - Information.

M. André DUPARQUE, Conservateur des Musées de Géologie est décédé le 11 Juin 1960.

C'est en sa qualité de professeur de Géologie et de minéralogie à la Faculté des Sciences de Lille et sur proposition de M. le Doyen de cette Faculté que M. DUPARQUE avait été nommé conservateur de ces Musées, charge qu'il assumait bénévolement depuis de nombreuses années et à l'entière satisfaction de l'Administration Municipale.

La nomination du Conservateur appartient au Maire. Elle intervient toutefois sur proposition du Doyen de la Faculté des Sciences, car, si les locaux, une partie des collections et du mobilier d'exposition appartiennent à la Ville de Lille qui règle en outre les traitements de deux surveillants à 1/3 de vacation, une importante partie des collections est propriété des Laboratoires de Géologie de la Faculté des Sciences et tout le personnel scientifique qui comprend trois professeurs titulaires un professeur sans chaire, un maître de conférences, un chef de travaux et cinq assistants, dépend de l'enseignement supérieur.

En vertu de ce qui précède, M. le Maire a, sur proposition de M. le Doyen de la Faculté des Sciences, désigné pour succéder à M. DUPARQUE :

- M. WATERLOT, professeur à la Faculté des Sciences, Collaborateur Principal du service de la carte géologique de France, Ancien Président de la Société géologique de France.

M. WATERLOT, précédemment titulaire de la chaire de Géologie houillère de la Faculté des Sciences de l'Université de Lille vient d'être transféré dans la chaire de Géologie et minéralogie de ladite Faculté (dernier titulaire : M. DUPARQUE)

La Commission prend acte de cette information et sur la proposition de son Président, décide de tenir une de ses prochaines réunions dans les locaux des Musées de Géologie, réunion au cours de laquelle aura lieu la visite des collections qui composent ce Musée.

.../...

61/8 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - Rapport d'Inspection

M. le Préfet vient d'adresser à M. le Maire le rapport de M. l'Inspecteur Principal de l'Enseignement des Beaux-Arts qui a visité l'Ecole des Beaux-Arts de Lille en 1960.

Me ROMBAUT, à qui M. le Maire a transmis ce document, en donne lecture à la Commission et demande que les termes de ce rapport figurent au procès-verbal de la réunion. En voici le texte intégral :

" INSPECTION GENERALE
de l'ENSEIGNEMENT
des BEAUX-ARTS

INSPECTION DE MARS 1960

Inspecteur : Arthur FAGES

L I L L E (Nord)

ECOLE REGIONALE DES BEAUX-ARTS
2, rue Alphonse Colas

LOCAUX. - L'Ecole des Beaux-Arts de LILLE est logée dans des locaux vétustés, peu clairs, et inaptes à leur destination.

La Municipalité a décidé la construction d'une nouvelle école dans un site aéré qui lui conviendra parfaitement.

Les travaux sont commencés, comme j'ai pu m'en rendre compte. Tout n'est plus qu'une question de temps.

Ne nous intéressons donc plus aux locaux actuels puisqu'ils ne seront utilisés encore que pendant une période relativement courte

ENSEIGNEMENT. - Sous la haute et très efficace direction de Monsieur DESRUHAUX, l'Ecole de Lille, fondée en 1755, continue sa belle tradition.

L'atelier de peinture est confié à Monsieur Dabiel SENELAR, grand prix de Rome, ancien élève de Monsieur Maurice BRIANCHON.

Il dirige et guide ses élèves avec intelligence en exigeant une certaine rigueur dans les travaux, très nécessaire pour les débutants.

Félicitations pour ce solide enseignement.

Messieurs DEBATTE et TREGAN se partagent les cours de décoration.

Monsieur DEBATTE a la charge des 3ème, 4ème, 5ème année, tandis que Monsieur TREGAN prépare les débutants.

Bons résultats dans les deux classes.

Tous les cours d'architecture (préparation à l'Ecole Régionale, Commis d'Architecte, C.A.F.A.S.) sont confiés à Monsieur DOISY, Ses exposés clairs et précis conviennent parfaitement aux jeunes élèves qui suivent ses cours avec beaucoup de profit

La classe de dessin est dirigée par Monsieur PERRIN, qui est secondé pour le plâtre par Monsieur BOCQUET. Ce dernier fait également un cours de gravure.

.../...

A l'annexe de FIVES, Messieurs KERLIDOU et COSTENOBLE sont très efficaces.

CONCLUSIONS. L'Ecole de LILLE, qui remporte chaque année de beaux succès, avait quelque peine à se développer dans les locaux délabrés qu'elle occupe actuellement.

Les nouveaux bâtiments commencés le 14 Décembre 1959 permettront, lorsqu'ils seront achevés, une bien meilleure organisation des études.

NOTE PERSONNELLE DE L'INSPECTEUR GENERAL/

L'Ecole de LILLE maintient son beau niveau d'études : on peut en juger par les succès obtenus au CAFAS et au Diplôme National. On se joint à l'Inspecteur Principal pour féliciter le Directeur (dont l'éloge n'est plus à faire) et, parmi les professeurs, M. SENELAR dont l'enseignement qualifié assure une base très solide aux jeunes peintres.

Et naturellement nous attendrons avec le plus vif intérêt les progrès de la nouvelle construction.....

G. FONTAINE "

La Commission estimant que la qualité de l'enseignement dispensé dans cet établissement et les résultats qui en découlent, méritent d'être soulignés, prie son Président de vouloir bien adresser les plus vives félicitations au Directeur et aux professeurs de l'Ecole des Beaux-Arts.

61/9 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - Association des Parents d'Elèves - Voeux -

Les élèves des Ecoles des Beaux-Arts de Province n'ayant pas la qualité d'étudiants, se trouvent privés du bénéfice des oeuvres universitaires, de la sécurité sociale et par voie de conséquence des sursis pour le service militaire, ces avantages n'étant consentis qu'aux bacheliers et aux titulaires du C.A.F.A.S.

Me ROUBAUT informe la Commission qu'émus des graves conséquences de cette situation, les parents des élèves de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Lille, au cours d'une réunion tenue le 16 Janvier 1961 sous sa présidence, ont, à l'instar de ce qui s'est fait à GRENOBLE, décidé de se grouper en Association pour obtenir du Ministère des Affaires Culturelles la reconnaissance, à leurs enfants, de la qualité d'étudiants à partir de la deuxième année d'études.

Persuadés que l'union de tous les parents des élèves des Ecoles d'Art faciliterait l'aboutissement des démarches visant à un certain nombre d'objectifs et particulièrement à l'attribution de bourses nationales aux élèves préparant le C.A.F.A.S., les diplômes ou faisant des études complètes de commis d'architectes ou d'entreprises, ils ont formulé des voeux, (repris en annexe) qu'ils souhaiteraient voir portés à la connaissance :

- a) de M. le Ministre des Affaires Culturelles par l'intermédiaire et avec l'appui de M. le Maire de Lille et de M. le Préfet du Nord.
- b) de tous les parlementaires du Nord.

La Commission des Beaux-Arts émet un avis très favorable à la prise en considération :

- a) des voeux formulés
- b) de la demande de transmission telle qu'elle est souhaitée.

Question soumise à l'examen du Conseil d'Administration.

.../...

QUESTIONS DIVERSES

L'ouverture au public du Musée de Folklore (Hospice Comtesse) et du Palais Rihour est une fois de plus évoquée.

Me ROMBAUT précise qu'à Comtesse les travaux se poursuivent et que l'on pourrait d'ores et déjà aménager une partie des bâtiments.

Toutefois M. MUROIS ne pourra s'y employer qu'à la double condition que l'ensemble des bâtiments soit libéré et qu'il soit aidé dans sa tâche par l'assistant dont la nomination n'est pas encore intervenue.

Pour le Palais Rihour, des travaux sont encore nécessaires : réparation du gros oeuvre et aménagement d'un logement de gardien.

La Commission souhaite l'achèvement rapide des travaux et charge son Président d'intervenir d'une façon pressante auprès de la Direction des Musées de France pour obtenir la nomination d'un assistant, nomination qui s'avère de plus en plus indispensable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Le Président

G. ROMBAUT

Le Secrétaire

G. TRICOTTEUX

ASSOCIATION DES PARENTS
D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE RÉGIONALE
DES BEAUX-ARTS DE LILLE

V O E U X

Les parents des élèves de l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Lille, réunis le 16 Janvier 1961,

Considérant : 1°) que leurs enfants, quand ils ne sont pas bacheliers sont privés :

- du bénéfice de la Sécurité Sociale,
- des oeuvres universitaires et par voie de conséquences,
- des sursis militaires,

2°) que de ce fait, un certain nombre d'entr'eux ne peuvent achever les 3 premières années d'études indispensables pour obtenir le CAFAS ou le Brevet de Com-mis d'Architecte,

3°) que cette situation constitue une inégalité flagrante par rapport aux élèves d'autres écoles,

- a) parce qu'elle compromet gravement la poursuite d'études interrompues par le service militaire,
- b) qu'elle a pour effet d'écartier un grand nombre d'élèves de la possibilité de faire les études dans le délai normal prévu qui est de 5 ans pour les Diplômes nationaux,
- c) qu'elle défavorise les élèves des Ecoles d'Art de province vis à vis de ceux des autres établissements où la qualité d'étudiants est accordée plus facilement,

Considérant d'autre part la situation privilégiée des élèves de l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris : section architecture, sections de sculpture et peinture, et celle des Ecoles inscrites à la Sécurité Sociale,

Considérant enfin, que si le baccalauréat n'est pas nécessaire pour entreprendre des études artistiques, il est par contre indispensable de posséder d'autres connaissances et que celles-ci peuvent être acquises et contrôlées après un an d'études dans une Ecole des Beaux-arts,

Emettent les vœux suivants :

1°) Que des dispositions soient prises d'urgence en vue de l'attribution de la qualité d'étudiants aux Elèves de 2ème année des Ecoles des Beaux-Arts de Province,

2°) Que des bourses nationales leur soient accordées puisqu'il en est attribué dans tous les établissements d'enseignement secondaire ou d'enseignement supérieur qu'ils soient publics ou privés.

Ils souhaitent enfin :

1°) - que ces vœux soient portés à la connaissance de Monsieur le Ministre des Affaires Culturelles par l'intermédiaire et avec l'appui de Monsieur le Maire de Lille et de Monsieur le Préfet du Nord,

2°) - que tous les parlementaires du Nord en soient informés.

Le Président de l'Association des
Parents d'élèves

Paul COURMONT.

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 5 Juin 1961

Procès-Verbal

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 5 Juin 1961 à 16 heures 30 sous la présidence de Me ROMBAUT Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.
M. BÉREAU, Conseiller Municipal.
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal.
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal.

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.
M. BERTRAND, Adjoint au Maire.
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire.
M. LOURDEL, Conseiller Municipal.
M. SIMOENS, Conseiller Municipal.
M. LANDREA, Conseiller Municipal.

Assistaient à la réunion : M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

Le procès-verbal de la réunion du 23 Janvier 1961 est adopté et la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour :

61/10 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE
Procès-verbal de la réunion du 19 Avril 1961.

La Commission prend acte des travaux de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts et fait siennes les propositions de cette commission en ce qui concerne :

- a) la fixation à 500 NF du montant du Grand Prix de la Ville de Lille à attribuer pour 1961.
- b) la demande de report d'un crédit permettant l'attribution éventuelle, en 1962, d'une somme de 4.800 NF au titre de la bourse de séjour à la Casa Velasquez
- c) le renforcement du personnel administratif et de surveillance
- d) la recherche des moyens propres à assurer la stabilité de l'emploi du secrétaire des Ecoles des Beaux-Arts et d'Architecture.
- e) les modifications de l'installation téléphonique de l'établissement.

.../...

f) les améliorations prévues dans l'organisation des cours de formation des commis d'Architecte dans la mesure où ces améliorations n'entraînent pas de dépenses supplémentaires.

Ces différentes questions seront transmises aux services intéressés.

61/11 - CONSERVATOIRE - COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE - Procès-verbal de la réunion du 3 Mai 1961.

Lecture est donnée de ce procès-verbal. La Commission prend acte des travaux de la Commission de patronage et de surveillance et adopte les conclusions de cette commission sur les questions suivantes :

- a) Désignation des représentants de la Commission de patronage et de surveillance aux différents jurys de concours 1961.
- b) Attributions des subsides des Fondations Doutrelon De Try et Deckers.
- c) Achat d'un piano de concert de marque STEINWAY d'occasion (emploi de la subvention d'Etat 1961).
- d) les différents concours à organiser en vue du remplacement de M. PLESSIER, professeur de basson et de M. COTTINET, professeur de diction et de déclamation, tous deux décédés.
- e) la passation avec la Maison Jacquot Lavergne d'un contrat d'entretien de l'orgue
- f) la situation du secrétaire du Conservatoire pour lequel il est demandé, comme pour le secrétaire de l'Ecole des Beaux-Arts, de rechercher les moyens d'assurer la stabilité de l'emploi.

En ce qui concerne la limite d'âge pour mise à la retraite des professeurs du Conservatoire, Me ROMBAUT précise que la Réunion des Théâtres Lyriques Municipaux de France, aux séances de laquelle assistent les représentants des grandes villes de province, tenant compte de la concomitance existant entre les postes de professeurs de conservatoire et les postes de musiciens des orchestres des Théâtres Municipaux, se propose de demander à M. le Ministre de l'Intérieur, de ramener de 70 à 65 ans cette limite d'âge.

Le cas de M. TALLON, âgé de 68 ans qui n'apparaît plus en mesure de tenir son poste de professeur de violoncelle avec l'efficacité nécessaire, cas qui a été examiné par la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire, est un exemple qui milite en faveur de la prise en considération de la réforme souhaitée.

La Commission des Beaux-Arts se rangeant à l'avis de son Président, estime cette mesure souhaitable.

Les différentes questions relatives au personnel seront transmises à M. le Secrétaire Général de la Mairie.

61/12 - CONSERVATOIRE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - Désignation des bénéficiaires. Mode de Paiement.

La Fédération des Centres Musicaux Ruraux organise cette année quatre sessions de vacances musicales:

.../...

- 2 sessions du 3 Juillet au 3 Août
 - 1°) à DORCEAU (Orne) pour les enfants de 6 à 14 ans.
 - 2°) à VESC (Drôme) pour les adolescents de 14 à 18 ans.
- 2 sessions du 7 Août au 7 Septembre
 - 1°) à VESC (Drôme) pour les enfants de 6 à 14 ans
 - 2°) à DORCEAU (Orne) pour les adolescents de 14 à 18 ans.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, propose l'envoi, à la session du 3 Juillet au 3 Août à VESC (Drôme) de deux élèves qui, issus de familles de condition modeste, remplissent d'autre part, les conditions d'âge et d'aptitudes musicales requises :

- FRANCOIS Jean-Pierre, élève de la classe de violoncelle, cours supérieur, né le 17 Janvier 1946, demeurant à Lille, 1 Bd du Maréchal Vaillant
- NAGELKOEFF Fania, élève de la classe de piano, cours supérieur, née le 8 Mars 1946 et demeurant à Lille, 104 rue Solférino.

Le prix de séjour d'un colon est fixé cette année à 280 NF.

La Commission ratifie les propositions de M. LANNOY quant à la désignation des bénéficiaires et donne un avis favorable en ce qui concerne le mode de paiement proposé

Délibération à soumettre au Conseil Municipal.

61/13 - DOTATION COLBRANT - Subsidés - Désignation du bénéficiaire.

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 19 Avril 1961 par la Commission Administrative de la Dotation Colbrant.

La Commission des Beaux-Arts approuve le choix du bénéficiaire pour l'année 1961 :

- M. Michel ROBERT, né à LAON le 14 Février 1938, marié, père d'un enfant, demeurant à Lille, 161 BD de la Liberté, élève de la classe préparatoire au concours d'Admission à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris.

61/14 - MUSEE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL - COMMISSION ADMINISTRATIVE - Procès-Verbal de la réunion du 23 Février 1961.

La Commission prend acte des travaux de la Commission administrative du Musée Industriel et Commercial.

Ce procès-verbal n'appelle aucune observation.

61/15 - ACTIVITES DES MUSEES PENDANT L'ANNEE 1960 - Information

Nombre de visiteurs :

a) Palais des Beaux-Arts

Payants : 11.300 Gratuits : 11.488

Total : 22.788 en augmentation de 1.537 par rapport à l'année 1959.

.../...

Expositions temporaires :

Artistes lillois du 7 au 29 Mai 1960.

Lille Ancien du 18 Juin au 31 Octobre 1960

Ces expositions ont reçu près de 8.000 visiteurs

b) Musées d'Histoire Naturelle et Géologie :

7.500 visiteurs soit en augmentation de 1300 par rapport à 1959.

c) Musée Industriel et Commercial

10.610 visiteurs + 24 groupements ou écoles pour 672 visiteurs
soit au total 11.282 en augmentation de 2.602 par rapport à 1959.

Il est de plus signalé à la Commission que le service pédagogique dépendant du Rectorat a délégué au Palais des Beaux-Arts, pour faciliter les visites à l'usage de l'enseignement, M. HARDY, chargé d'enseignement et conservateur du Musée de TOURCOING.

M. HARDY a effectué de nombreuses visites commentées des différentes salles du Palais des Beaux-Arts durant l'année scolaire.

La Commission prend connaissance de ces informations avec satisfaction. Elle souhaite une fois de plus, qu'intervienne très rapidement la désignation d'un assistant aux Musées du Palais des Beaux-Arts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Président :

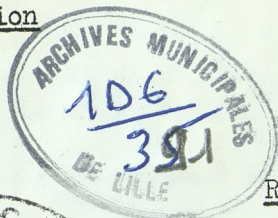
G. ROMBAUT.

Le Secrétaire :

G. TRICOTTEUX

—oOo—

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 20 Novembre 1961

Procès-Verbal



Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 20 Novembre 1961 à 18 heures 15 sous la présidence de M. ROMBAUT Adjoint au Maire.

Etaients présents :

- Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.
- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.
- M. COQUART, Adjoint au Maire.
- M. BEREUX, Adjoint au Maire.
- M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire.
- M. LANDREA, Conseiller Municipal.

Excusés :

- Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
- M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
- M. LOURDEL, Conseiller Municipal
- M. SIMOENS, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion, M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division.
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau.

—oOo—

En ouvrant la séance, Me ROMBAUT se déclare très heureux d'accueillir M. COQUART, désigné membre de la Commission, en remplacement de M. BERTRAND, décédé.

Le procès-verbal de la dernière réunion n'ayant appelé aucune observation, la Commission passe à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour.

61/16 - CONSERVATOIRE - COMMISSION DE PATRONAGE ET DE SURVEILLANCE - Procès-verbal de la réunion du 20 septembre 1961. Aménagement des cours par suite de départ en retraite de deux professeurs.

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération des propositions d'aménagements des cours présentées par M. le Directeur du Conservatoire.

Pour éviter un retard qui serait préjudiciable à l'enseignement, la Commission émet également un avis favorable à la création d'un cours de "déchiffrage piano" (4heures) qui serait confié à M. D'HAENE, professeur de

.../...

trombone et de tuba. M. LANNON sera toutefois invité à préciser les raisons qui ont guidé son choix.

Exonération de droits de scolarité :

La Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire a demandé que les militaires faisant partie de la Musique du 43^e R.I., élèves du Conservatoire, soient exonérés de la redevance de scolarité (10 NF) et ne paient que le droit d'inscription exigible de tous les élèves.

Considérant que les éventuels bénéficiaires sont en nombre très limité (une dizaine environ par année scolaire), la Commission des Beaux-Arts émet un avis favorable à l'octroi de cette exonération.

L'institution de ces redevances ayant été décidée par le Conseil Municipal (Délibération n° 59 3.018 du 29 mai 1959) cette demande sera transmise à la Commission des Finances pour examen.

61/17 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Don de la Société des Amis des Musées de Lille.

Par lettre du 15 juin 1961, M. le Président de la Société des Amis des Musées de Lille a fait connaître l'intention de sa Société de faire don au Musée de Lille des objets d'art suivants :

- 1°) Trois gravures anciennes donnant des aspects anciens de la Ville de Lille.
- 2°) Un ravier en faïence de Lille du XVIII^e Siècle à décor ancien.
- 3°) Un collier de la Compagnie des Arbalétriers de St Georges, d'origine flamande en argent et vermeil, avec plaques commémoratives des rois qui se sont succédés à la tête de cette Compagnie au cours du XVII^e Siècle.

Considérant que ces objets présentent un réel intérêt et que leur détention par le Musée des Beaux-Arts est de nature à enrichir ses collections, La Commission émet un avis très favorable à l'acceptation de ce don.

Dossier à transmettre au service du Contentieux.

61/18 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Heures d'ouverture au public.

M. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts est périodiquement saisi de demandes tendant à obtenir l'ouverture du Musée pendant les heures du repas de midi.

Ces demandes émanent, en général, de personnes étrangères à la Ville qui, travaillant à Lille et prenant leur repas sur place, aimeraient utiliser le temps dont elles disposent entre 12 et 14 heures pour visiter notre Musée.

M. MAUROIS signale qu'avant-guerre le Musée était ouvert de 10 à 17 heures, la salle des dessins à l'étage et les galeries du rez-de-chaussée étant fermées de 11 à 14 heures.

Actuellement le Palais des Beaux-Arts est ouvert tous les jours, sauf le mardi, de 10 à 12 heures 30 et de 14 à 17 heures, soit 5 heures 1/2 d'ouverture.

Il est fermé à l'occasion de certaines fêtes légales ou locales.

.../...

Dans tous les autres musées classés de Province, les temps d'ouverture au public se rapprochent des nôtres. Ces musées sont toutefois fermés de 12 à 14 heures. Une seule exception : le Musée de NANCY ouvert de 8 à 10 heures et de 12 à 17 heures.

L'effectif actuel des surveillants du Palais des Beaux-Arts (12) suffit fort justement pour assurer la bonne marche du service.

Pour donner satisfaction aux demandeurs, il faudrait augmenter le temps d'ouverture au public et, partant, augmenter le nombre de surveillants de plusieurs unités, ceci sans pouvoir préjuger du nombre de visiteurs qu'une telle mesure intéresserait.

Bien que disposée à permettre l'accès du Musée à un nombre toujours plus important de visiteurs, la Commission ne retient pas cette formule qui entraînerait des dépenses supplémentaires. Il y a lieu toutefois de demander à M. MAUROIS d'étudier dans quelles conditions un décalage de l'horaire actuel d'ouverture pourrait s'avérer satisfaisant tant pour les demandeurs que pour les autres visiteurs du Musée.

61/19 - HOSPICE COMTESSE - Musée de Folklore - Situation

Me ROMBAUT informe la Commission de l'état d'avancement des travaux de restauration de l'Hospice Comtesse. Les travaux intéressant la grande Salle des Malades, les bâtiments de la Communauté, le logement de l'Econome et la salle réservée à la Société des Sciences, sont terminés.

Il y aurait donc intérêt à ce que ces locaux soient occupés le plus tôt possible et que puisse commencer l'aménagement des premières salles du Musée de Folklore.

Deux facteurs conditionnent toutefois la mise en oeuvre de cette occupation et de cet aménagement :

- 1°) Départ des services des Hospices fonctionnant encore dans d'autres parties des bâtiments.
- 2°) Nomination d'un assistant au Conservateur de nos Musées - cet assistant serait logé dans le bâtiment occupé provisoirement par le Théâtre Populaire des Flandres.

Le départ des services des Hospices est fonction de leur relogement qui, selon M. VANCOSTENOBEL Directeur général du C.H.R. ne serait possible qu'en 1962 voire 1963. A ce sujet, une suggestion très intéressante est présentée par M. COQUART : ces services pourraient ~~peut-être trouver~~ provisoirement abri dans les locaux libérés par le transfert des archives départementales précédemment installées rue du Pont Neuf.

La nomination d'un assistant dépend de la Direction des Musées de France (Ministère des Affaires Culturelles) auprès de qui de nombreuses démarches ont été effectuées sans résultat à ce jour.

Soucieuse de ne pas voir reculée indéfiniment l'ouverture du Musée de Folklore, la Commission souhaite que l'Administration Municipale intervienne de façon pressante pour obtenir la libération des locaux de l'Hospice Comtesse et la nomination d'un assistant.

QUESTIONS DIVERSES

61/20 - ECOLES DES BEAUX-ARTS ET D'ARCHITECTURE - Réforme de l'Enseignement de l'Architecture et Réorganisation de l'enseignement des Beaux-Arts

Dans le cadre d'une décentralisation des principales activités du pays, décidée par le gouvernement, le Ministre des Affaires Culturelles envisage de profondes modifications de structure et, parallèlement à une réforme de l'enseignement de l'Architecture, prépare une réorganisation de l'enseignement des beaux-arts, réorganisation qui ne serait envisagée qu'en 1963.

Me ROMBAUT donne lecture du projet de réforme de l'enseignement de l'Architecture, projet qui peut se résumer ainsi :

- 1°) Détachement de l'enseignement provincial de l'enseignement supérieur réservé à Paris.
- 2°) Création d'Ecoles Nationales et d'Ecoles Régionales, les premières préparant à un diplôme unique, les secondes étant limitées à la préparation du 1er cycle et à l'octroi d'un brevet d'architecture et de construction.
- 3°) Accès des Ingénieurs au 2ème cycle
Formation de chefs d'agence
Accès à la profession d'architecte des employés ayant 10 ans de pratique.

Les dispositions de ce projet qui sont discutées par l'Ordre des Architectes par les chefs d'Atelier des Ecoles Régionales et par les étudiants, seront probablement amendées.

En ce qui concerne les Beaux-Arts, il s'agirait de la création de centres artistiques en Province avec nationalisation de quelques écoles d'Art.

Néanmoins, dans l'éventualité d'un détachement de l'enseignement supérieur, et de la création d'Ecoles Nationales, la situation des Ecoles Régionales d'Architecture et des Beaux-Arts de Lille (avec la nouvelle construction en cours) doit permettre à la Ville d'obtenir, pour l'une comme pour l'autre, le maximum des avantages à tirer des projets actuellement à l'étude.

Après un large échange de vues, la Commission demande à son Président de suivre avec vigilance cette très importante question.

61/21 - PALAIS DES BEAUX-ARTS

M. COQUART a remarqué l'état lamentable dans lequel se trouve l'affichoir placé à l'entrée de l'allée d'accès au Palais des Beaux-Arts, affichoir destiné à recevoir les avis d'ouverture (jours et heures) des Musées.

La Commission souhaite voir cet affichoir remplacé dans les meilleurs délais.

Extrait du Procès-Verbal à transmettre à M. le Secrétaire Général (service d'Architecture)

.../...

M. BEREAUX serait heureux de connaître dans quelles conditions les nombreux objets d'art que renferment encore les sous-sols du Palais des Beaux-Arts pourraient être exposés.

Il sera demandé à M. MAUROIS de vouloir bien renseigner la Commission sur ce point particulier.

61/22 - MUSEE DES CANONNIERS

Me ROMBAUT fait part à la Commission des derniers entretiens qu'il a eus avec M. HIVONNAIT, nouveau Commandant des canoniers sédentaires, dans le but de voir aboutir les démarches entreprises sans résultat auprès de son prédécesseur.

Sans s'engager, M. HIVONNAIT avait paru sensible à l'offre faite par la Ville d'abriter les importantes Collections qui composent le musée des Canoniers dans une salle du Musée folklorique spécialement réservée à cet effet.

Néanmoins, les canoniers sédentaires, irréductibles, ne semblent pas décidés à donner suite à cette proposition qui leur avait été faite en accord avec la Direction des Musées de France.

La plupart des membres de la Commission ne connaissent pas ce Musée qui n'est guère accessible au public. Faisant sienne une proposition de M. LANDREA, la Commission, qui estime souhaitable la poursuite des négociations engagées, prie son Président de vouloir bien organiser une visite du Musée des Canoniers.

Préalablement à cette visite qui aurait lieu au début du printemps prochain, une notice relative à la situation des Canoniers sédentaires et de ce Musée sera remise aux membres de la Commission

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 10.

Le Président

G. ROMBAUT.

Le Secrétaire

G. ERICOTTEUX.

MAIRIE DE LILLE

—oOo—

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 9 Mai 1962

Procès-Verbal

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis au Musée de Géologie le mercredi 9 Mai 1962 à 18 heures 30 sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.
M. COQUART, Adjoint au Maire.
M. BEREAUX, Adjoint au Maire.
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal.
M. LANDREA, Conseiller Municipal.
M. SIMOENS, Conseiller Municipal.

Excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire.
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal.
M. LOURDEL, Conseiller Municipal.

Assistait à la réunion : M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

-----oOo-----

Après avoir excusé M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division, souffrant, Me ROMBAUT donne lecture du procès-verbal de la réunion du 20 Novembre 1961.

La Commission avait émis un avis favorable à la création, au Conservatoire, d'un poste de " déchiffrage piano ", poste confié, sur proposition de M. LANNNOY, Directeur, à M. D'HAENE, professeur de trombone et de tuba.

Invité à préciser les raisons qui ont guidé son choix, M. LANNNOY a déclaré :

" a) M. René D'HAENE a été élève au Conservatoire de Lille, du cours supérieur de Piano (dirigé par M. DUPUIS) de 1922 à 1924, date à laquelle il a quitté Lille pour suivre les cours du Conservatoire de Paris pour le trombone ; (il possède donc une excellente base de pianiste) ;

b) si le titre de M. D'HAENE à la Radiodiffusion Française est celui de "trombone-solo", il fait fonction depuis plusieurs années de second chef d'orchestre et, à ce titre, dirige les émissions de Musique légère. Il prépare également les émissions lyriques en faisant répéter les chœurs.

.../...

" J'estime quant à moi que M. D'HAENE est parfaitement compétent pour le poste que je lui ai confié.

Je n'ignore pas que le Ministère a fait la même observation en 1957. Je compte demander à M. l'Inspecteur Principal qui sera chargé de l'Inspection du Conservatoire de Lille de bien vouloir donner son avis sur la manière de servir de M. D'HAENE en tant que professeur du cours de "déchiffrage piano". Je pense que cet avis devrait être favorable. "

La Commission avait d'autre part exprimé le souhait que les horaires du Musée des Beaux-Arts puissent être aménagés afin de permettre son ouverture à l'heure du déjeuner, au moins certains jours.

M. le Conservateur, consulté, fait connaître :

" Malgré tout l'intérêt que présente ce vœu, il paraît impossible d'y répondre favorablement dans l'état actuel des choses. Le nombre restreint des gardiens ne permet pas, en effet, d'établir le roulement que nécessiterait cette ouverture complémentaire. En outre, une ouverture limitée à certains jours, risquerait d'introduire une confusion dans l'esprit du public, qui retiendrait difficilement les jours privilégiés. "

La Commission prend acte de ces déclarations. Le Procès-verbal est adopté.

Le première question figurant à l'ordre du jour intéressant le Musée de Géologie et le Musée Houiller, le Président tient avant d'en effectuer la visite, à situer le problème qui préoccupe les nouveaux conservateurs:

62/1 - MUSEE DE GEOLOGIE ET MUSEE HOULLER - Aménagements .

A la suite du décès de M. DUPARQUE, Conservateur des Musées de Géologie ces Musées ont été, à la demande de M. le Doyen de la Faculté des Sciences, scindés en deux parties distinctes :

d'une part, un Musée de Géologie et de Minéralogie
d'autre part, un Musée Houiller dont la conservation a été, par arrêté de M. le Maire, respectivement confiée à :

M. WATERLOT, professeur, titulaire de la chaire de Géologie et Minéralogie à la Faculté des Sciences.

M. CORSIN, professeur, titulaire de la chaire de Paléobotanique à la Faculté des Sciences.

Désireux de mettre en valeur les très importantes collections que renferment ces Musées, M.M. WATERLOT et CORSIN souhaiteraient :

a) Pour les deux Musées : une amélioration de l'éclairage électrique des salles d'exposition qui est nettement insuffisant, la plupart des objets se trouvant dans une pénombre constante.

b) Pour le Musée Houiller : le remplacement d'un matériel archaïque (penderies auxquelles sont suspendus les échantillons de plantes fossiles) par des vitrines qui permettraient une présentation plus rationnelle des pièces exposées lesquelles seraient ainsi soustraites à la manipulation des visiteurs.

Cinq vitrines, dont le prix unitaire s'élève approximativement à 2.500 NF, seraient nécessaires.

A l'issue de la visite qui suit cet exposé et qui fut commentée par M.M. WATERLOT ET CORSIN, la Commission émet un avis favorable à la prise en considération des demandes formulées par les Conservateurs et souhaite :

- a) que le service des Bâtiments puisse après étude, effectuer les travaux nécessaires à l'amélioration de l'éclairage électrique des salles et des vitrines.
- b) que des crédits soient attribués en vue de permettre l'achat, en 2 années si possible, des cinq vitrines. Cette acquisition devant permettre de compléter l'équipement d'une galerie d'exposition fort intéressante.

Extrait du procès-verbal à transmettre au service d'Architecture et à la Commission des Finances.

62/2 - ECOLE DES BEAUX-ARTS. Rapport d'inspection 1961.

M. le Préfet a adressé à M. le Maire le rapport de M. l'Inspecteur Principal de l'Enseignement des Beaux-Arts qui a visité l'Ecole des Beaux-Arts de Lille en 1961.

Me ROMBAUT à qui M. le Maire a transmis ce document, en donne lecture et demande que les termes de ce rapport figurent au procès-verbal de la réunion. En voici le texte intégral :

" INSPECTION GENERALE
DE L'ENSEIGNEMENT DES
BEAUX-ARTS

L I L L E
INSPECTION DE FEVRIER 1961
Inspecteur : Arthur FAGES

L I L L E (Nord)
Ecole Régionale des Beaux-Arts
2, rue Alphonse Colas.

LOCAUX -

Rien à dire sur les locaux existants puisqu'ils vont bientôt être abandonnés. Au chantier de la nouvelle école le gros oeuvre est maintenant terminé - Espérons que l'aménagement intérieur sera prêt pour la prochaine rentrée.

Bien qu'inachevés, les nouveaux bâtiments ont belle apparence et le cadre en est fort bien choisi.

ENSEIGNEMENT -

L'ensemble de l'enseignement de l'école est très satisfaisant. Gros progrès dans l'atelier de M. SENELAR où les élèves font des études solides.

De bons travaux également dans la classe de décoration de M.M. ROUSSELLE et TRECAN. M. PERRIN est très efficace et son cours de dessin de modèle vivant et de croquis excellent.

L'atelier de sculpture et modelage est toujours confié à M. MORLAIX ainsi que la classe de céramique. Des travaux sérieux sont exécutés sous sa direction par deux candidats au Certificat Pratique de sculpture et de céramique.

Excellents dessins dans la classe de M. COSTENOBLE, qui est également professeur à l'annexe de Wazemmes.

Des félicitations également pour M. KERLIDOU, très bons résultats obtenus à l'annexe de FIVES.

En attendant le programme officiel des examens pour l'attribution du Brevet de commis d'architecte, une commission a été constituée sous la présidence de l'ordre régional des architectes pour fixer provisoirement, les conditions d'attribution du brevet.

M. DOISY a la charge de tous les cours d'architecture et s'en acquitte fort bien. Les élèves reçoivent dans sa classe une formation solide et sérieuse.

CONCLUSION -

Parfaitement dirigée par M. DESRUMAUX, l'Ecole Régionale des Beaux-Arts de Lille, dotée d'un corps enseignant excellent, doit encore se développer, dès qu'elle sera dans les nouveaux locaux.

Il serait souhaitable que le Directeur M. DESRUMAUX, qui se donne tant de mal pour son école, soit plus efficacement secondé dans les besognes administratives par un secrétaire uniquement attaché aux deux écoles régionales d'architecture et des Beaux-Arts et par une dactylographe à temps complet.

Le service de surveillance devrait aussi être amplifié particulièrement pour les cours du soir.

NOTE PERSONNELLE DE L'INSPECTEUR GENERAL -

On aime à renouveler chaque année les compliments qu'on adresse au Directeur et à son corps enseignant, compliments dont les examens nationaux donnent la justification officielle : 10 reçus au CAFAS, et 5 diplômés. LILLE affirme d'ailleurs sa position de grande école par l'éventail très large de ses enseignements, puisqu'on y prépare avec succès des diplômes de peinture, sculpture, décoration, art de la publicité et céramique.

L'impatience de voir l'école installée dans ses nouveaux locaux va croissant. Dans ce vaste et beau bâtiment, il sera plus que jamais nécessaire que la Municipalité permette l'organisation d'un secrétariat et d'une surveillance moins sommaires qu'aujourd'hui.

Georges FONTAINE "

La Commission est informée des dispositions prises par l'Administration Municipale en matière de personnel.

.../...

Elle s'estime satisfaite des appréciations contenues dans le rapport d'inspection qui fait ressortir la compétence et le dévouement du directeur et du personnel enseignant, auxquels elle adresse ses plus vives félicitations.

62/3 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - Commission d'Administration et de Surveillance Réunion du 5 Février 1962 - Procès-verbal.

La Commission prend acte des travaux de la Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole des Beaux-Arts, sous réserve des questions faisant l'objet de rapports spéciaux.

62/4 - ECOLE DES BEAUX-ARTS - CASA VELASQUEZ - Désignation du bénéficiaire de la Bourse de séjour pour l'année scolaire 1962-1963 - Mode de paiement.

La Commission d'Administration et de Surveillance de l'Ecole régionale des Beaux-Arts, dans sa séance du 5 Février, a proposé la candidature de M. Alain VAN DEN BUSSCHE pour un séjour à la Casa Velasquez de Madrid pendant l'année scolaire 1962-1963.

Né à Lille, le 2 Octobre 1935
demeurant à Lille : 26 rue Louis Faure, l'intéressé est marié et père d'un enfant.

Inscrit à l'Ecole le 15 septembre 1955, M. VAN DEN BUSSCHE est titulaire des récompenses et diplômes suivants :

Année scolaire 1955-56, premier de sa section : Prix du ministre - Première médaille en architecture et en arts graphiques. Des mentions en modelage, peinture, arts décoratifs, dessin, céramique et perspective.

Année scolaire 1956-1957, premier de sa section : Prix du Ministre avec une 2ème médaille en Histoire de l'art, des mentions en arts graphiques et en céramique.

Année scolaire 1957-58, premier de sa section : Prix du Ministre avec mentions en peinture, dessin d'après l'antique, dessin d'après le modèle vivant et en technologie des métiers d'art.

Certificat d'aptitude à une formation artistique supérieure (C.A.F.A.S.)

Bénéficiaire d'un séjour de 5 semaines à la Casa Rosello à Collioure.
Bourse de la Ville de Lille pour études supérieures.

Année scolaire 1958-59 : Prix offert par la Ville de Lille, qui en outre lui acheta une oeuvre exposée au salon des artistes lillois - une médaille de la Société Industrielle - Prix Deplechin de la Société des Sciences et des Arts une 2ème médaille en peinture.

Certificat théorique du Diplôme National de peinture.

Libéré de ses obligations militaires, le candidat prépare actuellement le Certificat pratique du Diplôme National de peinture.

Il est professeur auxiliaire de dessin dans un établissement d'enseignement secondaire.

Le dossier de travaux présenté à la Commission témoigne d'un travail sérieux et d'un incontestable talent.

Travailleur, il a toujours été bien noté; sa tenue est très correcte.

De plus, aucun candidat n'ayant pu être présenté en 1960 et en 1961, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) agréer la candidature de M. VAN DEN BUSSCHE.

2°) accepter la reconduction du crédit non utilisé en 1961 et son utilisation pour l'année 1962, ce qui permettra l'octroi d'une bourse complète de 4.800 nouveaux francs pour l'année scolaire 1962-1963.

3°) décider que le paiement de la bourse s'effectue de la façon suivante :

a) un versement de 2.400 nouveaux francs à M. Alain VAN DEN BUSSCHE avant son départ.

b) le solde, soit 2.400 nouveaux francs, sera versé par l'intermédiaire d'une banque agréée française autorisée à effectuer le transfert des fonds pour virement à M. le Directeur de la Casa Vélasquez, Cité Universitaire, Madrid, ou à son représentant dûment qualifié qui se chargera de remettre cette somme au boursier à l'issue des six premiers mois de séjour à la Casa.

La Commission émet un avis favorable à la désignation de M. VAN DEN BUSSCHE dans les conditions proposées.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal

62/5 - ECOLE REGIONALE D'ARCHITECTURE - Réforme de l'Enseignement - Nationalisation éventuelle - Information .

Dans le cadre de la réforme de l'Enseignement de l'Architecture, la nationalisation de quelques écoles de province est prévue.

De manière à faire prendre rang à notre Ecole, M. le Maire a effectué une démarche auprès du Ministre d'Etat chargé des Affaires Culturelles. Me ROMBAUT, accompagné de M. DESRUMAUX, Directeur, a été reçu par M. G PICON, Directeur des Arts et des Lettres.

A la suite de ces démarches, M. G. PICON, Directeur des Arts et des Lettres a adressé à M. le Maire, la lettre suivante :

" Par lettre en date du 17 Janvier vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'école régionale des Beaux-Arts de Lille et vous avez exprimé le désir qu'elle soit érigée en école nationale d'architecture.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'implantation des écoles nationales en province, prévue dans le cadre de la réforme de l'enseignement de l'architecture, fait l'objet d'études approfondies dont il n'est pas encore possible d'arrêter les conclusions.

Je n'ignore pas les efforts financiers consentis par la Municipalité pour doter son école de nouveaux locaux dont la construction est actuellement en voie d'achèvement.

Par ailleurs, le développement économique d'une région en pleine expansion et la situation privilégiée de Lille, militent, comme vous l'avez souligné, en faveur de l'installation dans cette ville d'un établissement dispensant un enseignement complet de l'architecture.

Dans ces conditions, je puis vous assurer qu'il sera tenu le plus grand compte, lors du choix définitif, des raisons invoquées et que d'ores et déjà, votre cité figure au nombre de celles qui ont les plus sérieuses chances d'être retenue.

Dé plus un important questionnaire destiné à permettre l'examen de la situation de l'Ecole a été retourné, dûment complété à la Direction Générale des Arts et des Lettres, le 30 Mars 1962.

Me ROMBAUT estime que l'Ecole Régionale d'Architecture de Lille, par l'importance de son enseignement et des résultats qui en découlent, par son implantation géographique, par la mise à sa disposition prochaine de locaux neufs et de conception parfaitement adaptée à ses besoins, remplit toutes les conditions qui permettent d'espérer sa nationalisation.

La Commission partage l'avis de son Président et lui demande de suivre cette question de très près.

62/6 - CONSERVATOIRE - Commission de Surveillance et de Patronage - Réunions des 2 Mars et 3 Avril 1962 - Procès-verbaux.

Au cours de sa réunion du 2 Mars 1962, la Commission de Surveillance et de Patronage du Conservatoire a proposé d'attribuer les 6 heures de " déchiffrage - instruments à vent " confiées à un professeur intérimaire depuis le décès de M. PLESSIER, à M. VAN COPPENOLLE, professeur de la classe de Hautbois depuis 1924, lequel est le dernier titulaire d'une discipline de base à n'avoir que six heures hebdomadaires de cours.

Considérant qu'il s'agit en l'espèce d'un cas exceptionnel, la Commission des Beaux-Arts émet un avis favorable à la prise en considération de cette proposition.

La Commission prend connaissance du procès-verbal de la réunion du 3 avril 1962, sans observations.

62/7 - CONSERVATOIRE - Bourses Culturelles - Désignation des bénéficiaires - Mode de paiement - Ouverture d'un crédit complémentaire.

La Fédération des Centres Musicaux Ruraux organise comme chaque année des sessions de vacances musicales.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, propose l'envoi de deux élèves qui, issus de familles de condition modeste, remplissent les conditions d'âge et d'aptitudes musicales requises :

.../...

- LEVAS Daniel né le 20 Novembre 1945 à Lille, y demeurant, 60 Bd de Strasbourg appartement 12, qui séjournerait à la Colonie de DORCEAU (Orne) du 9 Août au 9 Septembre

- PYPE Jean-Pierre, né le 4 Septembre 1945 à Lille, y demeurant 31 rue de Fontenoy qui séjournerait à la Colonie de VESC (Drôme) du 5 Juillet au 5 Août.

Le prix de séjour d'un colon, fixé en 1961 à 280 NF est porté, cette année, pour les adolescents de 15 à 18 ans, à 375 NF, Le montant en serait versé à la Fédération des Centres Musicaux Ruraux à l'issue du séjour.

La dépense totale s'élevant à 750 NF, le crédit inscrit au budget primitif de 1962 (650 NF) sera insuffisant.

La Commission, ratifiant les propositions de M. LANNOY quant à la désignation des bénéficiaires, donne un avis favorable en ce qui concerne le mode de paiement et l'ouverture d'un crédit complémentaire de 100 NF.

Dossier à soumettre à la Commission des Finances avant présentation du rapport au Conseil Municipal.

62/8 - DOTATION COLBRANT - Attribution des subsides pour l'année 1962.

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion tenue le 14 Mars 1962, par la Commission administrative de la Dotation Colbrant.

Après avoir approuvé le choix du bénéficiaire pour 1962 :

M. Jean Pierre FRANCOIS né à Lille le 17 Janvier 1946, y demeurant 1 Bd du Maréchal Vaillant

La Commission des Beaux-Arts, considérant la modicité de la dotation, émet un avis favorable en ce qui concerne la modification de la périodicité d'attributions des subsides, laquelle d'annuelle deviendrait triennale.

62/9 - EDITION PAR LE COMITE REGIONAL DE TOURISME FLANDRE ARTOIS PICARDIE D'UNE AFFICHE D'APRES UN TABLEAU DU MUSEE DES BEAUX-ARTS. Demande de Subvention

Le Comité Régional de Tourisme FLANDRE ARTOIS PICARDIE, nous a fait connaître son intention d'éditer une affiche d'après un tableau du Musée des Beaux-Arts " LE CHEMIN DU CIEL " de Thierry Bouts, oeuvre choisie parmi les Primitifs Flamands et considérée comme la plus représentative de notre Musée.

M. BERGEOT, Secrétaire Général de ce Comité, indique que cette affiche, d'un grand intérêt touristique, sera tirée en 10.000 exemplaires, dans un format de 60 cm sur 100cm, et répartie dans le monde entier.

Abstraction faite des frais de cliché et d'impression des textes restant à la charge du Comité, le coût de cette édition s'élèvera à 15.000 NF

Après avoir précisé qu'une participation financière lui est acquise par :

Le Commissariat Général du Tourisme ; 10.000 NF
La Société des Amis du Musée de Lille : 1.500 à 2.000 NF

.../...

M. BERGEOT, au nom de son Comité, sollicite de la Ville, une subvention exceptionnelle de 3.000 NF.

La Commission estime que ce Comité qui est régional, aurait pu également solliciter la participation financière du Conseil Général.

Considérant toutefois que l'édition et la diffusion de cette affiche assureront à notre Musée une excellente propagande, elle émet un avis très favorable à l'attribution de la subvention sollicitée.

Dossier à transmettre à la Commission des Finances.

62/10 - ACTIVITE DES MUSEES AU COURS DE L'ANNEE 1961 - Information.

Avant de donner connaissance de ce rapport, Me ROMBAUT informe la Commission que M. MAUROIS, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, atteint par la limite d'âge, est remplacé dans ses fonctions par M. CHATELET Albert.

M. CHATELET, lillois d'origine, est le fils de l'ancien recteur de l'Académie de Lille.

Le curriculum vitae de l'intéressé permet d'augurer favorablement de cette désignation.

Par ailleurs et vu l'absence de candidatures à l'emploi d'assistant au Musée du Palais des Beaux-Arts, l'Administration Municipale s'est assurée les services de M. MAUROIS en lui confiant cette fonction à titre temporaire.

ACTIVITE DES MUSEES :

Palais des Beaux-Arts

<u>Nombre de visiteurs :</u>	<u>Payants</u>	<u>Gratuits</u>
	11.600	16.008 =

27.608 soit en augmentation de 4.820 par rapport à l'année 1960.

Expositions temporaires

Artistes lillois, du 6 au 28 mai 1961 : 2.000 visiteurs environ

Dessins de Raphaël ; 60 dessins de la collection Wicar, de Juillet à Octobre 1961, organisée avec le concours de la Société des Amis des Musées de Lille, cette exposition a reçu la visite de nombreux spécialistes d'Histoire de l'Art, conservateurs, professeurs, français et étrangers.

Nombre de visiteurs : 3.200, plus écoles et étudiants, qui l'ont visitée gratuitement.

Exposition Gislebertus - sculpteur d'Autun, ouverte fin novembre 1961 jusqu'au 15 février 1962.

Succès complet auprès du public, surtout des enseignants, visites d'écoles particulièrement nombreuses.

Nombre de visiteurs : 3.000 environ

.../...

Pour l'ensemble, Musée et Expositions, les visiteurs dans l'année représentent un chiffre d'environ 36.000.

De nombreuses visites commentées furent faites à l'usage de sociétés culturelles, groupements de jeunes, établissements industriels, ou à l'occasion de congrès se déroulant à Lille.

Il y a lieu d'ajouter que le service pédagogique dépendant du Rectorat a délégué au Palais des Beaux-Arts, pour faciliter les visites à l'usage des écoles, Monsieur VANDROTTE, professeur à l'Institut Diderot.

Histoire Naturelle et Géologie

8.100 visiteurs, soit une augmentation de 600 visiteurs par rapport au chiffre de l'année 1960.

Musée Industriel et Commercial

17 groupements ou écoles =	12.060 visiteurs
	591

total = 12.651 visiteurs

soit une augmentation de 1.369 visiteurs par rapport au chiffre de l'année 1960.

La Commission prend connaissance de toutes ces informations avec satisfaction.

62/11 - MUSEE DES CANONNIERS - Examen de la situation.

Les membres de la Commission ont pris connaissance d'une notice établie à leur intention.

Me ROMBAUT signale que depuis l'établissement de cette notice, un fait nouveau est survenu.

M. HIVONNAIT, Président du Conseil d'Administration des Canonnières sédentaires vient de l'informer que les travaux de réorganisation du Musée des Canonnières entrepris en vue de sa réouverture au public sont terminés et que l'inauguration officielle aura lieu le samedi 2 Juin 1962.

M. le Maire a été invité à cette cérémonie officielle qui sera présidée par M. le Général, Commandant la 2ème Région Militaire.

M. HIVONNAIT se tient néanmoins à la disposition des membres de la Commission pour leur faire visiter le Musée avant cette inauguration.

Devant cet état de choses qui indique clairement que les responsables de ce Musée ont rejeté définitivement les propositions de collaboration Municipale, Me ROMBAUT juge inutile la poursuite de l'action engagée et il se demande si la visite en groupe, envisagée, est nécessaire, voire même souhaitable.

M. COQUART a relevé dans un article de presse paru à l'occasion de l'installation du nouveau Centre d'instruction des Officiers de Réserve dans l'Hôtel des Canonnières, un passage qui fait ressortir la joie d'un responsable de voir enfin écarté le danger prévisible de main-mise

municipale sur les locaux des Canonniers.

Il partage donc pleinement l'avis du Président.

Les autres membres, considérant que, puisque ce musée sera d'érénavant ouvert au public, il leur sera loisible de s'y rendre un jour à leur convenance.

En conclusion, la Commission estime

- a) qu'il n'y a pas lieu de donner suite au projet de visite envisagée.
- b) qu'il convient d'abandonner définitivement le projet d'implantation d'une "salle des Canonniers" dans le Musée de Folklore.

62/12 - PALAIS DES BEAUX-ARTS - Comptoir de vente exploité pour le compte des services Techniques et Commerciaux de la Réunion des Musées Nationaux - Participation de la Ville aux bénéfices réalisés - Admission en recette et affectation du produit des recettes.

Sur proposition de M. le Directeur des Musées de France le Conseil d'Administration, au cours de sa réunion du 7 Octobre 1946, a donné son accord pour l'installation au Palais des Beaux-Arts d'un comptoir de vente qui tient à la disposition des visiteurs, un choix important d'ouvrages et de reproductions d'oeuvres exposées tant au Musée de Lille qu'au Musée du Louvre.

Le fonctionnement de ce comptoir et l'approvisionnement en marchandises sont assurés par les services Commerciaux de la Réunion des Musées Nationaux qui en assument toute la responsabilité. Tous les impôts directs ou indirects sont acquittés par leurs soins.

Selon l'accord intervenu, le surveillant préposé à l'accueil des visiteurs et à la perception des droits d'entrée a été chargé de la vente. Pour cette dernière opération, l'intéressé dépend uniquement des Services Commerciaux qui lui versent une remise de 10 % sur le montant des ventes.

De plus, il était convenu que la Ville percevrait un tiers du bénéfice net avec obligation pour elle de l'affecter intégralement aux dépenses d'acquisition, d'entretien et de présentation des collections contenues dans le Musée.

Depuis 1947, le comptoir fonctionne et, respectant leurs engagements les services commerciaux de la Réunion des Musées Nationaux ont effectué les versements correspondants.

Le Conseil Municipal n'ayant pas été appelé à statuer sur cette question, le produit de la part revenant à la Ville a été jusqu'à ce jour encaissé au titre des " Recettes Accidentelles " et l'affectation de ces sommes aux fins envisagées dans l'accord n'a pas été possible.

Afin de permettre la réalisation de la clause relative à l'affectation des sommes perçues ou à percevoir, il sera demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

.../...

a) ratifier les dispositions prévues pour le fonctionnement du comptoir de vente installé au Palais des Beaux-Arts.

b) décider l'ouverture, dans les documents budgétaires, de rubriques destinées à l'admission en recettes et au crédit d'emploi des sommes versées à la Ville à titre de participation aux bénéfices nets réalisés par les services Commerciaux de la Réunion des Musées Nationaux.

La Commission émet un avis favorable à la ratification des accords intervenus et à la régularisation de la situation financière des résultats d'exploitation de ce comptoir de vente.

Dossier transmis au service des Finances.

62/13 - MUSEE DE FOLKLORE - Libération des Locaux de l'Hospice Comtesse
Construction de logements de fonction .

La libération prochaine des locaux occupés par le Théâtre Populaire des Flandres permet d'envisager la mise en route de la première phase des travaux d'aménagement du Musée, lesquels, selon un rapport établi par M. CHATELET, Conservateur, comprendraient :

1°)-Présentation au rez-de-chaussée de la Communauté du mobilier déteu par les Hospices et installation de quelques tapisseries dans la grande salle des Malades. Ces salles pourraient éventuellement être ouvertes au public .

2°) - Travaux préparatoires à l'installation de salles de caractère historique dans le premier étage et les combles de la communauté.

La mise à exécution de ces travaux nécessite :

a) l'ouverture d'un crédit affecté au Musée de l'Hospice Comtesse qui ne dispose jusqu'à présent d'aucune dotation budgétaire - Les frais immédiats à engager concernent l'établissement de cloisonnements, de matériel de présentation (vitrines, panneaux etc...) et l'équipement des réserves. De plus la complexité des problèmes d'installation recommanderait le recours à un décorateur conseil. M. CHATELET a chiffré à 10.000 NF le montant du crédit nécessaire en 1962.

b) un gardiennage, Afin d'assurer une surveillance continue et l'entretien des bâtiments du Musée, il serait souhaitable de leur affecter un gardien à temps complet.

En cas d'ouverture au public des premières salles, il conviendrait d'adjoindre à ce gardien, un ou deux surveillants intérimaires dont le nombre de vacations serait fonction du nombre de jours d'ouverture.

L'ouverture éventuelle du Musée nécessiterait en outre l'établissement d'un règlement fixant les jours d'ouverture et les conditions d'accès du public.

La Commission est par ailleurs, appelée à examiner la proposition de M. BERRY, Architecte en chef des Monuments Historiques, qui a envisagé d'aménager deux logements dans le bâtiment côté rue Comtesse, l'un pour le Conservateur, l'autre pour le gardien.

Considérant que l'ouverture du Musée au public reste subordonnée au départ des services des Hospices, la Commission demande que la recherche de locaux en vue du relogement de ces services soit poursuivie.

Estimant toutefois qu'il convient d'occuper et d'aménager les locaux disponibles, la Commission souhaite que, pour l'immédiat, interviennent :

- a) la nomination d'un surveillant qui serait logé provisoirement dans une partie des locaux libérés par le Théâtre Populaire des Flandres et ce, en attendant que la loge du concierge des Hospices soit disponible.
- b) l'ouverture d'un crédit qui permettra de faire face aux dépenses qu'entraîneront les premiers travaux d'aménagement.

Elle émet ensuite l'avis que la construction d'un seul logement de fonction (celui réservé au conservateur) suffirait.

Extrait du procès-verbal à transmettre à M. le Secrétaire Général (service du personnel) - à M. le Directeur des services d'Architecture - à M. le Chef des services financiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le Président,

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

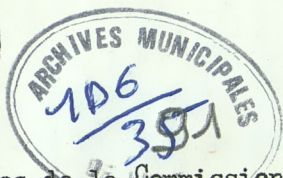
J. BACQUART.

MAIRIE DE LILLE

4ème Division

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

REUNION DU 3 OCTOBRE 1962



Procès-Verbal

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le Mercredi 3 Octobre 1962 à 18 h 15, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaients présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. COQUART, Adjoint au Maire
M. BEREUX, Adjoint au Maire
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Excusés :

M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
M. SIMOENS, Conseiller Municipal

Absents :

M. LOURDEL, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion : M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division

Le procès-verbal de la réunion du 9 Mai 1962 est adopté.

M. COQUART désirerait néanmoins savoir où en est l'impression de l'affiche pour l'édition de laquelle le Comité Régional du Tourisme a sollicité l'aide financière de la Ville.

Me ROMBAUT déclare que le tirage, légèrement retardé par des difficultés de mise en page, doit actuellement être achevé et qu'il espère être, à bref délai, mis en possession de quelques exemplaires.

Avant l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, M. BEREUX tient à signaler qu'à la demande du Conseil d'Administration, la Commission des Beaux-Arts sera appelée à se prononcer sur les propositions présentées en matière d'installations téléphoniques de la nouvelle Ecole des Beaux-Arts.

Il fera incessamment tenir le dossier de cette affaire à Me ROMBAUT. Ce dernier prend acte et soumettra en premier lieu cette question à la Commission d'Administration de l'Ecole qui doit se réunir prochainement.

.../...

62/14 - MUSEE DE FOLKLORE - OUVERTURE AU PUBLIC - DROIT D'ENTREE -

L'installation des salles basses de la communauté et de la grande salle des malades de l'Hospice Comtesse est achevée.

Ces premières réalisations permettent d'envisager l'ouverture de l'établissement au public.

Cette ouverture nécessite :

- 1°) la désignation de la personne à qui sera confiée la direction de ce Musée ;
- 2°) l'établissement d'un règlement fixant les conditions d'accès du public.

Me ROMBAUT présente les propositions suivantes :

- A) - Le Musée qui serait dénommé "Musée de l'Hospice Comtesse", constituerait une annexe du Palais des Beaux-Arts. Sa conservation en serait confiée à M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts aidé dans cette tâche, par M. MAUROIS qui remplit actuellement les fonctions d'Assistant Contractuel ;
- B) 1 La date d'ouverture au public est subordonnée à l'approbation :
 - de la délibération du Conseil Municipal qui déciderait de cette ouverture -
 - du règlement général du Musée -
- 2 Le Musée serait ouvert au public trois jours par semaine : les Jeudi, Samedi et Dimanche.
- 3 Le droit d'entrée serait fixé à 0,50 N.F. par analogie avec celui arrêté pour le Palais des Beaux-Arts, la gratuité étant accordée les après-midi du Jeudi et du Samedi à tous les visiteurs, et tous les jours aux catégories de visiteurs admis à ce bénéfice au Palais des Beaux-Arts.

Un règlement établi sur ces bases est annexé au présent procès-verbal.

Par ailleurs, il serait souhaitable que le produit des recettes puisse être affecté à un crédit d'emploi destiné à l'acquisition d'objets ou d'oeuvres qui entreraient dans les collections du Musée.

La Commission donne son accord aux propositions présentées, étant entendu que le montant du droit d'entrée devra être majoré en fonction de l'ouverture de nouvelles salles d'exposition.

Elle estime également que le droit d'entrée au Palais des Beaux-Arts devra, dans le même temps, faire l'objet d'un rajustement.

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la demande d'affectation du produit des recettes.

Enfin, estimant que l'ouverture du Musée de l'Hospice Comtesse devrait avoir lieu dans les meilleurs délais, la Commission souhaite qu'une intervention puisse être faite auprès de l'Autorité de Tutelle en vue d'obtenir le plus rapidement possible, l'approbation de la délibération du Conseil Municipal et du règlement du Musée.

Dossier transmis à la Commission des Finances.

62/15 - RESTAURATION D'OBJETS MOBILIERS CLASSES PARMIS LES MONUMENTS HISTORIQUES DE LA VILLE - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE -

Par lettre du 13 Août 1962, M. BEC, Conservateur Régional des Bâtiments de France nous a fait connaître que son Administration envisage de procéder à la restauration d'objets mobiliers classés parmi les Monuments Historiques appartenant à notre Commune, à la condition d'être assurée d'une participation financière s'élevant au quart de la dépense engagée, à savoir :

- EGLISE SAINT-ANDRE : Remise en état de deux panneaux de bois encastrés dans les boiseries formant tambour du portail principal et représentant :
 - l'Adoration des Mages par Otto Venius et
 - la Présentation au Temple.
- Montant du devis de M. MALESSET : 1.881,97 N.F.

- EGLISE SAINTE-MARIE-MADELEINE : Quatre peintures du début du 18ème siècle, placées à 7 m du sol et représentant les Evangélistes.
- Montant du devis de M. MALESSET : 5.974,32 N.F.
- Total des devis : 7.856,29 N.F.
- Participation demandée : 1.964 N.F.

Consulté sur l'opportunité de ces restaurations, M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts souligne :

- a) que les deux tableaux d'Otto Venius sont des oeuvres importantes qu'il convient de ne pas laisser se dégrader ;
- b) que les tableaux de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine sont dans un état précaire qui réclame un traitement important.

La prise en considération de la demande de M. BEC lui apparaît donc souhaitable.

La Commission reconnaît la nécessité des restaurations envisagées. Toutefois, s'estimant insuffisamment documentée sur les obligations de la Ville en pareille matière, elle décide de renvoyer cette question pour informations complémentaires et examen ultérieur.

62/16 - SAUVEGARDE DE DEUX PORTES DES ANCIENNES ECURIES DE L'HOTEL HOUZE DE L'AULNOIT - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE -

La façade des écuries de l'ancien hôtel HOUZE DE L'AULNOIT, 53, rue Royale, appelé à être démoli, présente un décor exceptionnel qu'il serait souhaitable de conserver.

Les portes sont encadrées d'un bossage régulier et surmontées de frontons. Ceux des entrées de côté (l'une d'entre elles a été antérieurement détruite), comportent un décor de dauphins d'une sculpture vigoureuse, marquée d'un esprit baroque.

Le fronton central est flanqué de deux grandes figures en ronde-bosse exécutées en terre cuite. Elles symbolisent probablement des fleuves. Leur sculpture est de très belle qualité, bien qu'il soit difficile, dans l'état actuel des choses, d'identifier leur auteur.

Cet ensemble exceptionnel à LILLE peut être daté de la fin du XVIIème siècle ou des premières années du XVIIIème siècle. Paul PARENT, dans son ouvrage sur l'architecture civile à LILLE au XVIIème siècle (RAOUST - 1925), a reproduit la petite porte en donnant la date de 1696, mais sans citer l'origine de celle-ci.

M. JOURDAIN, Architecte des Bâtiments de France, et M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts, sollicitent de la Ville de LILLE, la prise en charge de la dépense qu'entraîneraient le démontage et le transport au Musée, dans l'attente de leur réemploi, des deux portes et de leur encadrement en pierre.

Le devis établi par la Société Moderne de Maçonnerie à la demande de M. JOURDAIN, s'élève à la somme forfaitaire de 4.000 N.F., prix susceptible de révision.

Ces portes n'étant pas protégées comme Monuments Historiques, il n'est pas possible à M. JOURDAIN d'intervenir financièrement.

Il signale toutefois que le Conseil Général du Nord a bien voulu accorder une somme de 1.000 N.F. pour aider la Ville à assurer cette sauvegarde.

La participation de la Ville, qui deviendrait propriétaire de cette oeuvre, se chiffrerait donc approximativement à 3.000 N.F., dépense que le crédit ouvert au Musée du Palais des Beaux-Arts n'est pas en mesure de supporter sans nuire à la marche normale de cet Etablissement.

En conséquence, il est demandé l'ouverture d'un crédit égal à cette dépense.

Considérant que la conservation de ces vestiges du passé présente un réel intérêt, la Commission émet un avis favorable à l'ouverture du crédit demandé.

Dossier transmis à la Commission des Finances.

L'examen des questions figurant à l'ordre du jour étant terminé, Me ROMBAUT présente M. CHATELET, nouveau Conservateur et invite ce dernier à exposer son point de vue sur l'état actuel des collections et le programme des aménagements qu'il envisage.

Après avoir dit combien il était reconnaissant à M. le Maire et aux membres de l'Administration Municipale, qui ont concouru à sa désignation en qualité de Conservateur d'un des plus beaux Musées de Province, M. CHATELET tient tout d'abord à déclarer qu'en ce qui concerne les collections et notamment celles de la section "Peinture", le remarquable travail effectué par M. MAUROIS depuis le retour des oeuvres à LILLE a permis une installation proche de l'achèvement.

Quelques points restent cependant en suspens :

- CERAMIQUE -

Les collections du Musée sont très riches dans ce domaine et ont permis la présentation de deux galeries. Il reste encore à exposer la céramique bruxelloise et les collections de porcelaine qui seront installées dans le rez-de-chaussée de la galerie nouvelle parallèle à la rue Gauthier de Chatillon. L'éclairage de cette salle étant en cours de réalisation, son installation pourra être commencée dans le dernier trimestre de l'année et son achèvement peut être prévu pour le début de l'année 1963. M. MAUROIS en assurera la réalisation.

- ARCHEOLOGIE -

Les collections du Musée, dans ce domaine, devraient pouvoir trouver place dans la galerie de façade et le rez-de-chaussée de la galerie nouvelle parallèle à celle-ci. Toutefois, avant de définir leur implantation et leur présentation, il importerait de procéder à une étude et un classement des oeuvres qui sont actuellement conservées en caisses. Pour l'exécution de ce travail, M. WILL, Professeur à la Faculté des Lettres, a bien voulu promettre ses conseils et éventuellement son concours.

- ETHNOGRAPHIE -

Le fonds ethnographique du Musée de LILLE, constitué autour de la donation MOILLET, n'est plus présenté depuis de longues années. M. MAUROIS, dans ses rapports sur l'organisation du Musée, a proposé de l'exclure du cadre même du Palais des Beaux-Arts. De fait, malgré l'ampleur du bâtiment et l'importance des collections qui restent encore à présenter, il n'est guère possible de lui affecter un grand espace, sauf dans le cas d'un aménagement des sous-sols.

Il faut d'ailleurs remarquer que des collections ethnographiques sont d'une nature différente de collections essentiellement artistiques. Cependant, certaines pièces peuvent présenter des caractères artistiques et pourraient être exposées comme telles. S'il existe des objets de cette nature en nombre suffisant, il pourrait être envisagé de les présenter comme tels, dans le cadre du Palais des Beaux-Arts, en limitant donc les oeuvres exposées.

En tout état de cause, aucune décision ne saurait être prise avant qu'un examen et un classement des pièces n'aient pu être faits systématiquement.

- INSTALLATION DE RESERVES D'OBJETS -

Les problèmes posés par les collections archéologiques et ethnographiques exigent donc un aménagement des réserves. Une grande surface disponible se trouve dans les caves situées sous les galeries nouvelles. Celles-ci sont en effet saines, et chauffées l'hiver par les canalisations qui les traversent. Elles sont en outre équipées électriquement. Il suffirait donc de les garnir par des rayonnages abondants disposés en épis pour en faire des réserves d'objets excellentes, permettant l'étalage des pièces et leur examen.

Pour la constitution de ces rayonnages, il pourra probablement être utilisé d'anciennes vitrines qu'il faudrait compléter par des rayonnages métalliques.

- COLLECTION WICAR -

Le fonds de dessin du Musée est célèbre et exceptionnellement riche. Il était présenté, avant la guerre de 1939, dans des conditions dangereuses pour sa préservation.

Il serait donc nécessaire de lui affecter une salle d'exposition mieux conçue. Elle peut être réalisée provisoirement dans la salle dite "des Primitifs", mais celle-ci ne présente guère de conditions satisfaisantes (éclairage naturel de médiocre qualité, aménagement difficile pour obtenir des volumes de proportion heureuse, impossibilité d'obturer complètement les sources lumineuses.....).

Une salle d'exposition destinée à des oeuvres graphiques devrait comporter un éclairage uniquement artificiel, afin que l'obscurité totale puisse être obtenue aisément durant les périodes de fermeture et que l'intensité lumineuse puisse être maintenue à un niveau bas. Elle devrait comporter de larges vitrines. Enfin, la sécheresse de son atmosphère devrait être contrôlée. Ce type de salle paraît réalisable par l'insertion de volumes plus petits dans la galerie Wicar actuellement inutilisée, sinon comme réserve.

D'autre part, afin de faciliter la consultation, par les spécialistes et les amateurs, des cartons de dessins, leur installation peut être utilement prévue dans la rotonde qui avoisine les bureaux de la conservation. De grandes armoires, destinées à cet usage, sont en cours de fabrication.

Il apparaît donc nécessaire à M. CHATELET de prévoir un aménagement rationnel de la salle Wicar, aménagement qu'il conçoit comme suit :

Le grand espace occupé dans le Musée par la galerie Wicar est actuellement inemployé, ou plutôt insuffisamment employé. M. MAUROIS avait souhaité son recouplement dans le sens de la hauteur, la partie basse étant affectée à une salle de conférences, la partie haute à des réserves.

L'installation d'une salle de conférences se heurte à une difficulté technique : la nécessité d'établir le plancher de l'étage de réserves sur des poutres d'une seule volée, sans support intermédiaire. En outre, sa présence au sein même du Musée, sans accès rapide à l'extérieur, constitue un danger assez grave.

C'est pourquoi il apparaîtrait plus heureux de diviser l'étage bas de la galerie Wicar en trois ou quatre salles destinées à la présentation des dessins. Leur établissement pourrait être réalisé en poutres et poteaux métalliques, entre lesquels seraient disposés des murs légers comportant de larges vitrines. Ces salles pourraient comporter uniquement un éclairage électrique, les grandes baies de la galerie se révélant d'ailleurs peu efficaces.

Cette solution présenterait divers avantages. Elle permettrait dans la partie haute la constitution d'une vaste salle de réserves dont manque le Musée. Elle donnerait à la collection Wicar un espace digne d'elle. Elle permettrait enfin de réserver, à l'une des extrémités de la galerie, un espace maintenu dans sa hauteur originelle afin de permettre le maintien en exposition du grand tableau de Wicar : "La Résurrection du fils de la veuve de Naïm".

- SALLE DE CONFERENCES -

L'abandon du projet d'installation d'une salle de conférences dans la salle Wicar, ne devrait pas conduire à exclure cette réalisation. Il existe en effet, en sous-sol, des espaces faciles à aménager à cet effet.

La cave située sous la galerie de façade s'y prêterait particulièrement. Pour l'utiliser, il faudrait l'assainir par la substitution de drains enterrés aux caniveaux actuels, l'équiper en chauffage et éclairage, enfin compléter les accès. Elle est en effet desservie actuellement par deux petits escaliers communiquant avec l'extérieur, mais insuffisants. Le déplacement éventuel de l'entrée pourrait permettre l'implantation d'un large accès dans la rotonde, qui se trouverait ainsi disposer d'une issue immédiate vers l'extérieur.

Cette implantation d'une salle de conférences offrirait l'avantage de lui conserver une autonomie plus grande et de présenter des garanties de sécurité très supérieures.

D'autre part, M. CHATELET estime qu'il serait souhaitable de rendre l'accès du Musée plus accueillant. En effet, l'entrée actuelle est peu satisfaisante tant par son ameublement que par son obscurité. Elle constitue pour le visiteur non prévenu un véritable repoussoir par l'impression d'étouffement et de clôture qu'elle dégage.

Deux solutions sont possibles, la plus simple consiste à aménager la situation actuelle par le renouvellement du mobilier et l'installation d'un éclairage électrique. Ce parti n'est pas entièrement satisfaisant en ce qu'il condamne à un éclairage artificiel permanent et assure mal la répartition des visiteurs dans le Musée en les précipitant trop brusquement sur un escalier.

Afin de remédier à ces inconvénients, il serait possible de créer une entrée centrale, par la construction d'un emmarchement au centre de la façade de la Place de la République, et la transformation en portes des trois fenêtres centrales. Cette solution assurerait une entrée claire et accueillante. Elle pourrait même devenir invitante si les portes elles-mêmes sont constituées de grandes baies tout-verre, et si deux vitrines placées au niveau de l'ancienne grille, de part et d'autre de l'allée à créer, contribuaient à souligner la présence d'un Musée et à appeler sa visite.

L'entrée centrale aurait l'avantage de mieux permettre la diffusion du public dans les salles en le conduisant par des galeries claires aux salles du rez-de-chaussée, et en donnant son utilité à l'escalier de l'Atrium qui deviendrait l'accès normal à l'étage.

La Commission a suivi avec intérêt l'exposé de M. CHATELET.

Elle reconnaît la nécessité de procéder à l'étude et au classement des œuvres composant les collections "Archéologie et Ethnographie", et retient le principe de n'exposer au Musée des Beaux-Arts dans le domaine ethnographique, que les pièces présentant un caractère artistique.

D'autre part, considérant que les travaux nécessités par l'aménagement de la salle Wicar et la transformation de la façade - réalisations qui paraissent, en effet, de nature à rendre plus attrayants l'accès et la visite du Musée - entraîneront des dépenses importantes, la Commission estime qu'il y a lieu de faire évaluer le coût de ces travaux. Il lui sera alors possible d'examiner à nouveau ces projets et de déterminer l'ordre dans lequel leur mise à exécution pourrait être proposée.

M. LANDREA a reconnu bien volontiers que les améliorations envisagées doivent attirer un plus grand nombre de visiteurs de la catégorie "adultes".

Toutefois, il lui paraît indispensable d'accroître l'effort entrepris pour toucher la population scolaire.

M. CHATELET indique que cette question a retenu toute son attention et qu'il a entrepris des démarches en vue d'une liaison avec l'Education Nationale.

C'est ainsi qu'il a été reçu par M. le Recteur DEBEYRE qui a bien voulu promettre son entier appui pour contribuer à cette action.

- Trois expériences seront poursuivies en collaboration avec le Centre Régional de documentation et d'équipement pédagogique.

- Développement des visites guidées à l'intention des écoles primaires, assurées actuellement par M. VANDROTTE.

- Séance d'information à l'usage des professeurs de l'enseignement secondaire de l'Académie, destinée à leur faire connaître le Musée et à leur souligner ses possibilités pédagogiques.

- Réalisation d'une émission mensuelle à Radio-Lille-Académie, d'une dizaine de minutes, sur le Musée (ou des Musées de la région).

Il est en outre envisagé de faire des expériences de radio-guidages à l'usage de l'enseignement.

Persuadé d'être l'interprète des membres de la Commission, Me ROMBAUT se déclare satisfait des renseignements fournis par M. CHATELET et encourage ce dernier à poursuivre ses efforts dans une action dont le but est de faire mieux connaître le Musée et accroître son rayonnement.

La séance est levée à 20 heures.

LE PRESIDENT,

G. ROMBAUT

LE SECRETAIRE,

G. TRICOTTEUX

REGLEMENT DU MUSEE DE L'HOSPICE COMTESSE

Règlement en application de l'Article 8 de
l'Ordonnance du 13 Juillet 1945

Article 1.- Le Musée de l'Hospice Comtesse est ouvert au public les Jeudi, Samedi et Dimanche de 10 h à 12 h 30, et de 14 h à 17 heures.

Le Musée ne sera toutefois pas ouvert le 1er Janvier - le 1er Mai - le premier Dimanche de Septembre (Braderie) - le 1er Novembre - le 25 Décembre.

Article 2.- Le prix d'entrée est fixé à 0,50 N.F.

L'entrée est gratuite les après-midi du Jeudi et du Samedi.

La gratuité est accordée aux catégories de bénéficiaires désignées ci-après :

- 1 - Les membres du Conseil Municipal de la Ville de LILLE -
- 2 - Les membres de la Direction et de l'Administration des Musées de France -
- 3 - Les inspecteurs, conservateurs et assistants des Musées Nationaux, des Musées classés et contrôlés -
- 4 - Les membres de l'Association Générale des Conservateurs des Collections Publiques de France -
- 5 - Les administrateurs civils et agents supérieurs de la Direction de l'Architecture et de la Direction Générale des Arts et Lettres ou les personnes appelées par leurs fonctions à s'occuper tout spécialement des édifices et des Musées -
- 6 - Les personnalités de la presse artistique et critiques d'Art -
- 7 - Les membres de la Société des Amis des Musées de LILLE -
- 8 - Les lauréats du Concours Général -
- 9 - Les anciens élèves de l'Ecole du Louvre préparant une thèse -

- GROUPES D'EFFECTIFS LIMITES -

- 1 - Les étudiants des Facultés et élèves de l'Enseignement Supérieur, Secondaire, Technique et Primaire, Publics ou Privés, les uns et les autres groupés sous la conduite d'un professeur ; éventuellement, jeunesse extra-scolaire encadrée par des responsables et appartenant soit à des entreprises soit à des oeuvres de jeunesse à caractère éducatif -
- 2 - Les groupes de membres d'un Congrès, sur autorisation donnée par le Maire ou le Conservateur.

Article 3.- La prise de clichés photographiques, la copie dans les salles du Musée de l'Hospice Comtesse sont soumises à une autorisation écrite du Conservateur.

Le croquis à main levée est autorisé sans formalités sous réserve de ne pas gêner la vue et la circulation des visiteurs.

Article 4.- Il est interdit :

- de toucher aux oeuvres exposées -
- de s'appuyer sur les vitrines -
- de graver ou de crayonner sur les murs et les objets exposés -
- de fumer, de boire et de manger dans les locaux du Musée -
- de parler à trop haute voix et généralement de gêner de quelque façon que ce soit les autres visiteurs.

Article 5.- Les cannes, parapluies, valises, paquets, etc..... doivent être laissés au vestiaire.

Article 6.- Les visiteurs sont tenus de se conformer aux injonctions du personnel de surveillance responsable de l'ordre et de la sécurité.

Toute infraction aux dispositions du présent règlement expose le contrevenant à l'expulsion immédiate du Musée de l'Hospice Comtesse sans préjudice de poursuites éventuelles civiles et pénales.

Fait à LILLE, le

LE CONSERVATEUR,

LE MAIRE DE LILLE,

MAIRIE DE LILLE

4ème Division



COMMISSION DES BEAUX-ARTS

REUNION DU 23 JANVIER 1963

Procès-Verbal

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 23 janvier 1963 à 18 H 30, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire
M. COQUART, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire

Excusés

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. BEREUX, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal
M. SIMOENS, Conseiller Municipal

Assistaient à la réunion

M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division

---ooOoo---

Le procès-verbal de la réunion du 3 Octobre 1962 est adopté.

63/I - Restauration d'objets mobiliers classés - Demande de participation financière - Informations complémentaires

Au cours de sa réunion du 3 octobre 1962, la Commission des Beaux-Arts a examiné la demande de M. le Conservateur Régional des Bâtiments de France dont l'Administration est disposée à procéder à la restauration d'objets mobiliers classés parmi les monuments historiques appartenant à notre commune, à la condition d'être assurée d'une participation financière de la Ville s'élevant au quart de la dépense engagée.

.../...

Les travaux envisagés consistent à remettre en état :

a) deux panneaux de bois encastrés dans les boiseries faisant tambour du portail principal de l'Eglise Saint André et représentant :

l'Adoration des Mages par Otto Venius
la Présentation au Temple par Otto Venius

Evaluation de la dépense : I.881,97 F

b) quatre peintures, exposées dans l'Eglise Sainte Marie-Madeleine et représentant :

les Evangélistes (intitulées dans l'arrêté de classement "Les Quatre Docteurs de l'Eglise")

Evaluation de la dépense : 5.974,32 F

Total des devis : 7.856,29 F

Participation demandée : I.964 F.

La Commission a reconnu la nécessité des restaurations envisagées, mais s'estimant insuffisamment documentée sur les obligations de la Ville en pareille matière, a renvoyé la question pour informations complémentaires.

Les renseignements suivants sont portés à la connaissance de la Commission :

Les objets dont il s'agit ont été classés :

- les premiers, par arrêté ministériel en date du 15 avril 1896
- les seconds, par arrêté ministériel en date du 5 juin 1907

En ce qui concerne la garde et la conservation des objets classés :

1° - La loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques stipule en son article 25 :

"Les différents services de l'Etat, les départements, les communes, les établissements publics ou d'utilité publique sont tenus d'assurer la garde et la conservation des objets classés dont-ils sont propriétaires, affectataires ou dépositaires, et de prendre à cet effet les mesures nécessaires.

Les dépenses nécessitées par ces mesures sont, à l'exception des frais de construction ou de reconstruction des locaux, obligatoires pour le département ou la commune.

A défaut par un département ou une commune de prendre les mesures reconnues nécessaires par le ministre des Beaux-Arts, il peut y être pourvu, d'office, après une mise en demeure restée sans effet, par décision du même ministre".

2° - Dans l'ouvrage de Robert BRICHET "Le Régime des Monuments historiques en France - 1952 "

Ouvrage auquel nous renvoie M. Guy DEBEYRE (mise à jour au I/12/1954

.../...

du traité de Droit Administratif de Paul Duez et Guy Debeyre), l'auteur traite du financement des travaux de restauration. Relevé au paragraphe 212 de cet ouvrage :

"Le financement des travaux de restauration - l'Etat, pour tenir compte des servitudes imposées, accepte de prendre à sa charge une partie du montant de la restauration.

Exceptionnellement, si le particulier ou la collectivité publique propriétaire est dans l'impossibilité démontrée de pourvoir même à une fraction des dépenses, l'Etat les supporte intégralement.

Dans la pratique, c'est l'Etat qui prend l'initiative des travaux à faire, en propose le principe au propriétaire en même temps qu'il lui demande sa participation. Le restaurateur d'oeuvres d'art est désigné ou agréé par l'Etat.

C'est donc en vertu des dispositions qui précèdent que la participation financière de la Ville est demandée.

En conséquence, la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la demande présentée par M. le Conservateur Régional des Bâtiments de France.

Dossier à transmettre à la Commission des Finances pour ouverture du crédit nécessaire.

63/2 - Conservatoire - Commission de patronage et de surveillance - Procès-verbaux des réunions du 4 Octobre et du 19 Décembre 1962

La Commission prend acte des travaux effectués par la Commission de patronage et de surveillance du Conservatoire, et se prononce également contre la création d'une classe de percussion.

63/3 - Ecole des Beaux-Arts - Commission d'Administration et de surveillance - Procès-verbal de la réunion du 24 octobre 1962

Deux questions retiennent plus particulièrement l'attention de la Commission :

a) Nouvelle école des Beaux-Arts - Achèvement des travaux

Le 23 novembre 1962, Me ROMBAUT a signalé à M. l'Adjoint délégué aux Bâtiments Communaux le retard de certaines entreprises sur le dernier planning du chantier de l'école des Beaux-Arts, établi le 20 juillet 1962.

Le 16 janvier 1963, M. BEREUX a informé M. l'Adjoint aux Beaux-Arts que les Architectes et Entrepreneurs ont été avisés de la nécessité de pousser l'avancement des travaux de telle sorte que l'installation de la nouvelle école puisse s'effectuer dans un minimum de temps et à une date aussi proche que possible que celle prévue à l'origine.

b) Surveillance des examens

M. le Directeur de l'école des Beaux-Arts a rappelé qu'à la suite d'incidents survenus dans plusieurs écoles, l'application des dispositions incluses dans le règlement relatif à la surveillance des examens s'avère nécessaire .

Les épreuves doivent obligatoirement être surveillées par un personnel étranger à l'Ecole et il est préconisé d'avoir recours à un retraité, instituteur de préférence.

Pour le C.A.F.A.S., 70 heures de surveillance sont notamment à prévoir.

M. le Directeur demande que les crédits de fonctionnement de l'école des Beaux-Arts puissent permettre de faire face à la dépense qui résultera de l'application de la mesure précitée.

Avis favorable de la Commission.

63/4 - Musée d'Histoire Naturelle - Aménagements

Soucieux d'améliorer les conditions de présentation des collections, de compléter les collections existantes, de rénover le système de classement de la documentation, enfin de rendre plus efficace le contrôle des entrées, M. DEFRETIN, Conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, a présenté les projets d'aménagements suivants :

- Amélioration des conditions de présentation des collections :

1°) Acquisition d'un magnétophone permettant l'enregistrement de textes de visites commentées à l'usage des élèves des établissements scolaires.

2°) Acquisition d'une machine à graver, destinée à entreprendre la re-fonte totale de l'étiquetage des collections.

Avec l'accord de M. l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts :

- le magnétophone a été acheté sur le crédit du Musée et les textes sont en préparation.

La machine à graver, qui sera également utilisée par les Musées de Géologie et Houiller, sera acquise sur les crédits des établissements intéressés.

- Complément des collections existantes :

Le Musée d'Histoire Naturelle rassemble des collections importantes de mammifères, oiseaux, insectes, coquilles de mollusques.

Par contre, il n'existe pratiquement pas d'invertébrés marins (spongiaires, coelentérés, annélides, mollusques in toto, échinodermes, crustacés).

M. DEFRETIN souligne qu'il s'agit là d'une grave lacune qu'il importe de combler dans un avenir le plus proche possible si l'on veut que le Musée joue son rôle éducatif auprès des écoles, des lycées, du public et des étudiants.

Il lui serait possible, grâce à l'Institut de Biologie Maritime et Régionale de la Faculté des Sciences de Wimereux, de rassembler progressivement les représentants de ces groupes et ceci dans des conditions fort peu onéreuses, le crédit de fonctionnement étant susceptible de faire face aux dépenses à intervenir dans ce domaine.

.../...

Toutefois, la présentation de ces nouvelles collections nécessite l'acquisition de bocaux spéciaux qui entrainera une dépense évaluée à 8.000 Frs, dépense que le budget du Musée ne peut supporter.

Un crédit d'égale importance est donc sollicité.

Classement des documents :

Les inventaires des collections, la documentation, le répertoire de la Bibliothèque restent ce qu'ils étaient au siècle dernier.

En ce qui concerne les inventaires, il n'existe aucun fichier systématique récent permettant de connaître rapidement la présence de telle ou telle espèce et sa position topographique dans le Musée.

Le répertoire bibliothèque est aussi fort archaïque : pas de fichier de documentation ni de procédé valable de classement de correspondance.

Pour remédier à cet état de choses, M. DEFRETIN souhaiterait que son bureau, dont l'éclairage électrique devrait être renforcé, puisse être équipé de la façon suivante :

- un grand bureau - type direction - avec deux caissons à tiroirs dont un à dossiers suspendus.
- un classeur 2 tiroirs à dossiers suspendus.
- un fichier comportant 4 blocs de 2 tiroirs pour fiches 75 x 125.

Contrôle des entrées :

Le contrôle est actuellement assuré par un surveillant, lequel, placé à la porte d'entrée, enregistre les entrées sur un carnet.

Cette méthode immobilise un des deux surveillants affectés au Musée et il ne reste qu'un seul homme pour la surveillance de la grande salle, de la salle Degland, de la salle des mammifères et des galeries.

Le Conservateur estime que cette surveillance est insuffisante et il souhaite l'installation d'un dispositif automatique de contrôle des entrées :

- portillon muni d'un compteur ou compteur fonctionnant à partir d'une cellule photo-électrique.

Cette installation qui rendrait plus efficace le contrôle des entrées permettrait l'utilisation rationnelle du personnel de surveillance.

Avis favorable de la Commission, étant entendu que :

1°) l'acquisition des bocaux pourra être réalisée, par moitié, en 1963 et en 1964.

2°) les travaux et la fourniture de mobilier sollicités par M. le Conservateur feront l'objet d'une étude préalable par le Service d'Architecture.

Extraits du procès-verbal à transmettre :

- a) à la Commission des Finances;
- b) au Service d'Architecture.

63/5 - Musées du Palais des Beaux-Arts - Accroissement des collections - Dons et acquisitions durant l'année 1962

Me ROMBAUT donne lecture de la liste des oeuvres qui sont venues augmenter les collections du Palais des Beaux-Arts au cours de l'année 1962.

Réparties en deux catégories : dons, acquisitions, ces oeuvres sont reconnues comme étant de nature à enrichir le patrimoine artistique de la Ville de Lille et la Commission émet un avis très favorable à l'acceptation des dons figurant en 1ère catégorie de la liste qui lui est présentée.

Dossier à transmettre au service du Contentieux

63/6 - Palais des Beaux-Arts - Acquisition d'une oeuvre du peintre lillois Emile BERNARD - Crédit - Avis

M. Michel-Ange BERNARD FORT, fils du peintre lillois Emile BERNARD, décédé, a fait connaître que son beau-frère, M. Henri BARDOT, adjoint au Maire de Beaumont-sur-Oise, était disposé à céder au Musée de Lille une oeuvre de cet artiste.

Il s'agit d'une peinture sur verre exécutée en 1888 par Emile BERNARD dans sa période de Pont Aven. Elle s'inscrit parmi ses meilleures oeuvres par la sûreté de la composition et la finesse, assez exceptionnelle, des couleurs. En outre, elle constitue une curieuse tentative de pousser l'idée maîtresse de Gauguin et de Bernard, à cette époque - le cloisonnisme - jusqu'à ses conséquences les plus logiques, c'est à dire l'imitation directe du vitrail.

Consulté, M. le Conservateur des Musées du Palais des Beaux Arts souligne qu'en dehors de la nature morte acquise, il y a quelques années, par le Musée National d'Art Moderne, aucune oeuvre aussi importante de Bernard n'existe dans les musées français.

L'acquisition de cette oeuvre serait donc extrêmement souhaitable. Le prix demandé, et arrêté à la somme de 17.000 Frs, n'est nullement exagéré eu égard aux prix atteints, ces dernières années, par les oeuvres de BERNARD de la période précitée, notamment :

- Le Pont d'Asnières, peinture datée de 1887, acquise en 1962 par le Museum of Modern Art, de New-York, pour 60.000 Frs.
- Le Pouldu, toile de 1888, acquise en 1957 par M. GARBICH, lors de l'exposition organisée par la Galerie Hirsch et Adler, de New-York, pour la somme de 50.000 Frs.

Le budget du Palais des Beaux Arts ne peut toutefois supporter la dépense. Un crédit spécial est nécessaire en vue de réaliser cette acquisition.

Avis favorable de la Commission

Dossier à transmettre à la 3ème Division

63/7 - Compagnie du Fol - Demande de subvention de fonctionnement - avis

M. HEYMANN, directeur de la Compagnie du Fol, 27 rue Henri Dunant à Lille a sollicité une subvention de fonctionnement de la Ville de Lille en vue de permettre le développement des activités artistiques de cette société.

Cette question a été soumise à la Commission des Finances laquelle, au cours de sa réunion du 12 décembre 1962, a estimé qu'il convenait que cette requête soit préalablement instruite par la Commission des Beaux Arts.

M^e ROMBAUT informe la Commission que la Compagnie lilloise d'Art dramatique (Compagnie du Fol), fondée en 1954, se compose d'une vingtaine de techniciens et de comédiens dont l'expérience théâtrale a été acquise dans les conservatoires régionaux ou dans les stages nationaux du Haut Commissariat à la Jeunesse et aux Sports. Elle puise son répertoire dans tous les genres dramatiques et toutes les époques de l'histoire du Théâtre.

Subventionnée par le Ministère de l'Education Nationale (Haut Commissariat à la jeunesse et aux sports) et le Conseil Général du Nord, activement soutenue par les autorités universitaires de l'Académie de Lille, la Compagnie du Fol, après avoir étendu son action à toute la région du Nord, a entrepris de consacrer les mois d'été à des tournées dans le centre de la France. Son objectif essentiel est désormais de doter Lille d'une troupe théâtrale permanente qui, par des représentations fréquentes, une action constante en profondeur et des contacts étroits avec le public, associerait les spectateurs à son travail.

Ses efforts portent pour l'instant dans deux directions :

1°) Initiation du public scolaire -

Une série de sept représentations du "Barbier de Séville", de Beaumarchais, a été donnée en 1962 aux élèves des écoles publiques de Lille. Le prix extrêmement modique demandé aux écoliers (1 fr 50) n'a pas suffi pour couvrir les frais d'organisation (location de salles, ramassage des enfants en auto-car). Plus de 2.000 enfants ont bénéficié de ces représentations.

2°) Expérience d'un théâtre de poche à partir du 15 Janvier 1963

Une salle d'une centaine de places (Société Industrielle, rue de l'Hôpital Militaire) doit permettre de donner une dizaine de représentations de "Protée".

A l'issue des premières représentations, les critiques reconnaissent la valeur des efforts déployés dans le but de convaincre le public.

M^e ROMBAUT a obtenu le bilan financier des représentations du "Barbier de Séville" données au cours du dernier trimestre 1962 ainsi qu'un projet de budget pour 1963 qui prévoit une augmentation des dépenses consacrées à l'amélioration de la présentation des spectacles (décors et costumes). Aucune augmentation du prix des places n'est prévue, en particulier celui réservé aux écoliers.

Le projet se solde par un déficit de 5.000 frs.

C'est la raison pour laquelle une aide de la Ville de Lille est sollicitée par M. HEYMANN.

.../

En outre, la Compagnie ne possède ni salle de répétitions, ni entrepôt de matériel, ni atelier de décors et M. HEYMANN souhaiterait la mise à sa disposition de locaux municipaux.

M^e ROMBAUT estime que les activités de ce groupement sont dignes d'encouragement. Mme LEMPEREUR et M. LANDREA ont informé le Président que la Compagnie du Fol composée d'artistes amateurs fait un effort qui mérite d'être soutenu. Les demandes présentées par M. HEYMANN font, de leur part, l'objet d'un avis favorable.

Tout en reconnaissant l'effort fourni par ce groupement, MM. COQUART et DEFAUX jugent qu'il ne présente pas un caractère local nettement marqué ; les représentations données dans le centre de la France en témoignent. Toutefois l'activité de cette compagnie sur le plan scolaire lillois retient leur attention et c'est la raison pour laquelle ils ne s'opposent pas formellement à l'octroi d'une aide de la Ville.

En conclusion, la Commission, qui ne peut retenir l'éventualité d'un prêt continu de locaux municipaux à cette association, souhaite que soit recherchée la possibilité de lui accorder une légère aide pécuniaire.

Dossier à retourner à la 3^{ème} Division

63/8 - Monument du P'tit Quinquin - Déplacement éventuel - Avis

Au cours de sa réunion du 7 Janvier 1963, le Conseil d'Administration a examiné la question du déplacement éventuel du monument du "P'tit Quinquin" du square de Jussieu au quartier Saint Sauveur où est né Desrousseaux.

L'Administration Municipale a décidé de solliciter l'avis de la Commission des Beaux-Arts.

M^e ROMBAUT communique le plan d'implantation, dans le quartier Saint Sauveur, du groupe scolaire Alexandre Desrousseaux, du bâtiment "Les Dintellières", qui lui a été adressé par M. l'Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Services Publics.

Un espace assez réduit, contigu aux "Dintellières" et front à la rue, paraît seul utilisable pour poser le monument d'Alexandre Desrousseaux.

Né à Lille le 1^{er} juin 1820, le chansonnier Desrousseaux mourut dans sa ville natale le 24 novembre 1892.

Un comité d'action, créé en 1894, recueillit les fonds nécessaires en vue d'ériger, sur une place publique, un monument à la gloire du poète patoisant lillois.

Le 23 février 1894 le Conseil Municipal votait un crédit de 500 frs à titre de participation de la Ville dans l'érection de ce monument.

Au cours de sa séance du 20 novembre 1901 le Conseil Municipal était informé qu'un sculpteur de la Ville, M. DEPLECHIN, offrait gratuitement au Comité son travail et sa compétence artistique.

Le Comité d'action sollicitait de nouveau le concours de la Ville et le Conseil Municipal votait un second crédit de 5.000 frs.

L'Administration Municipale et le Comité du Monument Desrousseaux fixaient au dimanche 17 Août 1902 la cérémonie d'inauguration prévue à 10 heures du matin au Square de Jussieu.

M. Emile OVIGNEUR remit le monument élevé à la mémoire de Desrousseaux entre les mains de la municipalité de Lille.

M. Charles MANSO, président de la Société des Fils de Trouvères, exprima la joie éprouvée par ses amis en voyant la Ville de Lille accomplir une action doublement méritoire : "ornier l'un de ses riants jardins d'une oeuvre d'art qui lui donnera un attrait de plus; élever un monument à la gloire de l'un de ses fils, qu'une Muse toucha du doigt".

M. Gustave DELORY, Maire de Lille, au nom de la Municipalité, remercia le Comité d'organisation et ajouta que c'était avec reconnaissance que la Ville de Lille acceptait ce monument.

Les membres de la Commission estiment que depuis 60 années, l'oeuvre artistique de M. Eugène DEPLECHIN se trouve placée dans un cadre infiniment plus agréable que celui envisagé rue St Sauveur.

Me ROMBAUT est en outre persuadé que les lillois ne verraient pas, sans regret, le square de Jussieu dégarni de ce monument.

Il rappelle que, chaque année, diverses manifestations s'y déroulent, notamment à l'occasion de la Fête des Mères, avec le concours des plus anciennes sociétés locales.

Sans contester la nécessité de perpétuer le souvenir de Desrousseaux dans le quartier St Sauveur rénové, les membres de la Commission ne peuvent émettre un avis favorable au déplacement du monument.

Certes, la maison natale du chansonnier, située rue St Sauveur, est appelée à disparaître; elle est, en effet, comprise dans le périmètre de rénovation du quartier.

Un artiste peintre, M. Fernand BOURGUIGNON, membre de la Société des Artistes Lillois, a précisément adressé à M. ROMBAUT un exemplaire d'une reproduction de l'un de ses dessins à la plume, représentant la maison de l'auteur du F' Tit Quinquin.

En la présentant aux membres de la Commission, le Président propose l'achat de 20 de ces gravures.

Il souligne que leur prix est d'ailleurs modique, l'artiste en demandant 5 Frs l'unité.

Quelques-unes pourraient être encadrées et garnir, par exemple, la salle de réunion des "Dentellières", le pavillon subsistant de l'ancien Hôpital St Sauveur, voire l'Hôtel de Ville.

Les autres pourraient être remises à diverses personnalités au cours de manifestations organisées dans le cadre du folklore lillois.

Le montant de la dépense serait imputé sur le crédit inscrit au chap. XIX, art. 15 - Hôtel de Ville - Achat de tableaux.

Cette proposition fait l'objet d'un avis favorable de la Commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.

Le Secrétaire

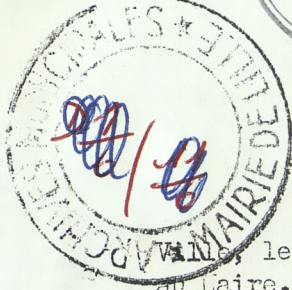
Le Président

G. TRICOTTEUX

G. ROMBAUT

Mairie de Lille

4ème Division



Commission des Beaux Arts

Réunion du 10 Juillet 1963 - Procès-verbal

Les membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 10 Juillet à 18 h 30 sous la présidence de M. ROUBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents : M. ROUBAUT, Adjoint au Maire
M. COQUART, Adjoint au Maire
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire
M. SINGEUS, Conseiller Municipal

Excusés : Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion : M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

*
* *

En ouvrant la séance, M. ROUBAUT salue la présence de M. DERIEPPE, appelé à siéger au sein de la Commission des Beaux Arts en remplacement de M. BERBAUT.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 JANVIER 1963

M. ROUBAUT tient à rappeler qu'au cours de cette réunion, l'attention de la Commission avait été attirée sur le retard apporté par certaines entreprises sur le planning des travaux de construction de la nouvelle Ecole des Beaux Arts établi le 20 Juillet 1962.

Il signale que la situation ne s'est pas améliorée, malgré de fréquentes interventions auprès des architectes responsables et, notamment M. FAVIER, architecte maître d'oeuvre, convoqué à deux reprises (le 22 mai et le 19 Juin 1963) sur le chantier, l'état d'avancement des travaux ne permet pas d'envisager la possibilité de faire la prochaine rentrée scolaire dans les nouveaux locaux et même de prévoir approximativement la date à laquelle l'installation pourra intervenir.

Ceci, souligne, M. ROUBAUT, est d'autant plus regrettable que les anciens bâtiments pour l'entretien desquels il avait convenu qu'il n'était pas souhaitable d'engager des dépenses importantes, sont dans un état de délabrement inquiétant et il sera maintenant nécessaire d'y effectuer les travaux de réfection indispensables pour la rentrée scolaire.

.../

En conclusion, M^e ROMBAUT estime qu'il y aurait lieu, si des délais ont été fixés aux entrepreneurs, de leur infliger des pénalités de retard sinon de tenir compte de leur carence lors de futures adjudications.

Cet avis est partagé par la Commission et le procès-verbal est adopté.

65/9.- FESTIVAL INTERNATIONAL DE CHANT CHORAL - PERIODICITE - AVIS

A la suite du 2^eme Festival International de chant-choral organisé à Lille en Juin 1962 par la R.T.F. avec le concours du Conseil Général du Nord, des Villes de Lille, Roubaix et Tourcoing, M. LAFOID, directeur régional a saisi M. le Maire d'une requête visant à obtenir une périodicité de ce festival suivant une échéance à déterminer entre 3 et 5 ans.

La Commission des Fêtes a proposé :

- tous les 4 ans à partir de 1962 soit, 1966 et 1970 puis tous les cinq ans à partir de 1970.

Faisant siennes les réserves émises par le Conseil d'Administration qui a considéré "qu'il faut éviter de prendre de tels engagements d'automatisme qui pourraient gêner la Ville dans l'organisation d'autres manifestations : festival international de musique, floralies, etc ...", la Commission émet un avis défavorable à la fixation d'une périodicité à long terme.

65/10- CONSERVATOIRE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - DESIGNATION DES BENEFICIAIRES
MODE DE PAIEMENT

Deux bourses culturelles peuvent être attribuées chaque année à des élèves méritants du Conservatoire pour un séjour d'un mois à l'une des sessions de vacances musicales qu'organise la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.

M. LAMROY, Directeur du Conservatoire propose, cette année, l'envoi d'une seule élève issue d'une famille de situation modeste et qui remplit les conditions d'âge et d'aptitudes musicales requises : NAGELKOPF Fania née le 8 mars 1946 à Lille et y demeurant 104 rue Solférino, élève des classes de Piano (cours supérieur) de déchiffrage et d'harmonie (cours moyen).

L'intéressée séjournerait à la colonie de DORCEAU (Orme) du 8 août au 8 septembre. Le prix de séjour d'un colon, droit d'inscription et cotisation C.M.R. compris, s'élève, cette année, pour les adolescents de 15 à 18 ans à 405 frs. Le montant en serait versé à la Fédération des Centres Musicaux Ruraux à l'issue du séjour.

La Commission ratifie la proposition de M. LAMROY et émet un avis favorable quant au mode de paiement.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal.

65/11.- ECOLE DES BEAUX ARTS - COMMISSION D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE -
REUNION DU 15 MAI 1963 - PROCES-VERBAL

La Commission prend acte des travaux de la Commission d'Administration et de surveillance de l'Ecole des Beaux Arts.

.../

Elle émet un avis favorable à la prise en considération des propositions présentées en vue du remplacement à compter du 1er octobre 1963 :

- a) de H. BOCCQUET, professeur de dessin, gravure et lettre, admis à la retraite à compter du 30 septembre 1963.
- b) de L. LAMUY, Professeur de métré qui cessera ses fonctions le 30 septembre 1963.

63/12.- RECONSTRUCTION DES MONUMENTS LÉGRAND DE LALO - RÉALISATION DES MÉDAILLONS CYCLOPÉDIQUES DES ARTISTES

Par délibération n° 62/7055 du 9 mars 1962 le Conseil Municipal a adopté les propositions contenues dans un rapport établi par le Service d'Architecture visant à la reconstruction des monuments LÉGRAND et LALO.

Monument LÉGRAND - Le projet prévoit la construction d'une stèle en pierre blanche qui se présenterait sous la forme d'une colonne à trois pans coupés sur chacun desquels serait placé un médaillon à l'effigie de Pierre LÉGRAND et de ses fils, Pierre et Géry LÉGRAND.

Monument LALO - Déformé de ses allégories pendant la guerre, ce monument, d'un style très ancien serait lui aussi, remplacé par une stèle destinée à recevoir un médaillon à l'effigie de LALO.

Il avait été décidé que ces projets feraient l'objet d'un concours entre plusieurs sculpteurs statuaires à qui auraient été demandées toutes propositions accompagnées de maquettes qui s'inspireraient des esquisses du Service d'Architecture.

Or, il est apparu que le jugement d'un tel concours s'avérerait très délicat, puisqu'il s'agit de médaillons à l'effigie d'hommes illustres que la Ville veut honorer et non d'œuvres laissées à l'inspiration des artistes.

Le Conseil d'Administration (séance du 27 Mai 1963) a fait sien l'avis de la Commission des Bâtimens du 26 Avril 1963 qui a jugé préférable de faire désigner par la Commission des Beaux Arts, selon les critères qui lui paraîtront le plus judicieux, le ou les artistes auxquels sera confiée la réalisation des médaillons.

M^{rs} ROBAUT qui a recueilli l'avis de M. DESRUILLIÈRE, directeur de l'École des Beaux Arts, de M. CHATELAIN et MAUROIS, Conservateurs des Musées, souligne que, demander à un artiste de présenter une maquette d'un médaillon c'est l'obliger à effectuer la plus importante partie du travail. C'est à ce stade, en effet, que l'on peut juger de la ressemblance, facteur essentiel à prendre en compte dans la réalisation de l'œuvre.

La mission confiée aujourd'hui à la Commission apparaît très délicate. La désignation d'un artiste lui confèrera l'entière responsabilité de ce qui sera jugé soit une réussite, soit un insuccès. Le Président propose cependant de limiter les recherches parmi les sculpteurs ayant fait leurs études à l'École des Beaux Arts de Lille, et communiquer les noms des intéressés.

M. COQUART regrette que les difficultés de jugement du concours initialement prévu et soumis à l'adoption du Conseil Municipal soient apparues aussi tardivement. Il lui semble que la Commission des Beaux Arts aurait dû être préalablement

saisie de la question. En ce qui ^{le} concerne, une désignation faite aujourd'hui sans éléments d'appréciation autres que les titres d'artistes dont il ne conteste certes pas la valeur, ne recueillera pas son approbation.

M. COQUART admet que le choix pourrait se porter sur les anciens élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Lille et peut être plus spécialement sur ceux qui se trouvent sur place, ce qui faciliterait la recherche des documents iconographiques indispensables à la réalisation des médaillons. Il conviendrait, avant toute sélection, de connaître les références des travaux de même nature exécutés par chacun des artistes figurant sur la liste soumise à la Commission.

Cet avis est partagé par les membres de la Commission qui estiment qu'avant tout contact avec les artistes, il importe de connaître le point de vue du Conseil d'Administration sur cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 50.

Le Président,

Le Secrétaire,

G. ROUBAUT

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème DIVISION



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 7 Octobre 1963 - Procès-Verbal

Les membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le lundi 7 octobre 1963 à 18 H 30 sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire;
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire;
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire;
M. LOURDEL, Conseiller Municipal;
M. SIMOENS, Conseiller Municipal;
M. LANDREA, Conseiller Municipal.

Etaient excusés :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire;
M. COQUART, Adjoint au Maire.

Etaient absents :

M. BLANCHARD, Conseiller Municipal;
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division;
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

Procès-verbal de la réunion du 10 juillet 1963

Me ROMBAUT avait déjà signalé le retard apporté dans les travaux de construction de la nouvelle Ecole des Beaux-Arts.

Comme prévu, les cours ont dû reprendre dans les anciens locaux. La situation est encore aggravée du fait que le nombre des élèves à accueillir à presque doublé.

Il tient à souligner que M. DOYENNETTE, Adjoint délégué aux Travaux, exerce personnellement une surveillance sévère de l'exécution des travaux de finition.

.../...

Deux réunions des adjudicataires ont lieu chaque semaine et il est permis d'espérer que le transfert pourra intervenir le 1er janvier 1964.

La Commission souhaite voir cet espoir se confirmer.

Le procès-verbal est adopté sans observation

63/I3 - PALAIS DES BEAUX ARTS - COLLECTION DE NUMISMATIQUE - ACQUISITION DE MONNAIES D'OR

M. CHATELET, Conservateur du Palais des Beaux-Arts a informé M. l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts qu'une vente publique de monnaies anciennes aurait lieu à Paris (Palais GALLIERA et Hôtel DROUOT) les 22 et 23 octobre prochain.

Parmi ces pièces, qui proviennent de la collection de Louis THERY, figurent notamment de beaux exemplaires de monnaies d'or flamandes qui manquent à la collection détenue par le Musée de Lille et acquise par la Ville en 1900.

M. CHATELET souligne l'intérêt que présente la possibilité de compléter cette collection et souhaite que la Ville puisse être représentée à cette vente. Il souligne que la Réunion des Musées Nationaux, qui jouit du droit de préemption, accepterait de se porter acquéreur pour le compte de la Ville de Lille.

Selon les estimations fournies par expertise, l'acquisition des pièces les plus marquantes qui nous font défaut, entraînerait une dépense évaluée à la somme de 30.000 F.

Devant l'urgence de la décision à prendre, la question a été soumise à la Commission des Finances laquelle, au cours de sa réunion du 19 septembre 1963, a émis un avis favorable à l'ouverture du crédit nécessaire, en souhaitant que la dépense soit limitée à 30.000 F.

Avis très favorable de la Commission.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal

63/I4 - OEUVRE PIE WICAR - MAINTIEN DU PENSIONNAIRE ACTUEL AVIS

La Fondation instituée en 1834 par le Chevalier J.B. WICAR a pour but de permettre à la Ville de Lille d'offrir à un artiste lillois la possibilité de se rendre à Rome, d'y résider pendant 4 ans dans la maison que le donateur a réservée à cet usage et d'y percevoir une pension grâce aux revenus des biens composant cette Fondation.

Par délibération du Conseil Municipal n° 61/4010 du 17 mars 1961, Mlle Jeannine COLLIN avait été retenue comme bénéficiaire pour les années 1961, 1962, 1963 la Ville s'engageant à titre expérimental et en cas d'insuffisance des revenus de la Fondation à verser annuellement à l'oeuvre pour les exercices 1962 et 1963 (sur présentation des comptes budgétaires) une contribution financière au plus égale à 2.840 F.

.../...

Un rapport serait présenté à l'issue de l'expérience.

M. l'Administrateur des Pieux Etablissements de France à Rome et à Lorette, chargé de la gestion des biens de la Fondation Pie WICAR, nous a fait parvenir le compte de l'Oeuvre pour l'année 1962.

Ce compte s'établit comme suit :

Exercice 1962 -

Produits	2.041.602	lires
Charges	<u>3.309.952</u>	
Déficit	1.268.350	

Situation du compte au 31 décembre 1962

Crédit au 31.12.1961	688.350	
Déficit de l'exercice 1962	1.268.350	
Solde débiteur au 31.12.1962	580.000	lires

=====

Le déficit est du en partie aux frais occasionnés par la réfection d'un appartement et par l'augmentation des charges ordinaires.

Si aucune contribution n'est demandée au titre de l'exercice 1962, M. l'Administrateur sollicite une participation financière pour l'année à venir, le budget de 1963 s'annonçant aussi déficitaire pour les mêmes raisons (réfection totale d'un studio).

De plus, dans le cas de maintien du pensionnaire actuel, le montant de la contribution pour l'année 1964 pourrait faire l'objet d'un accord entre la Ville et l'Administration de la Fondation.

Mlle COLLIN a régulièrement présenté ses travaux chaque année.

M. DESRUMAUX, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts déclare notamment à ce sujet :

"En 1962, les travaux furent exposés au Salon des Artistes lillois où les membres de la Commission de l'Ecole des Beaux-Arts et de la Société des Sciences ont pu les examiner. Ces premières études, faites pendant la période d'adaptation, montraient quelques indécisions. L'envoi comportait néanmoins des dessins et peintures très intéressants dont l'ensemble donnait entière satisfaction.

En 1963, Mlle COLLIN qui avait obtenu l'autorisation de retarder l'envoi de ses travaux afin de les transporter elle-même et d'éviter ainsi des frais considérables, les a présentés au début d'août à l'occasion d'un court séjour en France.

Il a été constaté que sa personnalité s'était affirmée dans de nombreuses études, très bien composées. Paysages et figures sont intelligemment simplifiés, la couleur légère est très distinguée.

.../...

Il y a lieu de féliciter cette artiste du soin qu'elle apporte à l'organisation de ses tableaux, cette préoccupation montre une volonté de dominer l'accessoire au profit de l'ensemble. Elle s'oriente nettement vers des ouvrages de qualité qui cessent d'être scolaires.

Mlle COLLIN est extrêmement satisfaite de son séjour à Rome. Elle entretient les meilleures relations avec les Administrateurs de la Fondation WICAR et désire vivement être maintenue, si cela est possible, dans les avantages qui lui sont accordés".

L'excellent comportement de l'intéressée retient l'attention de la Commission.

Son maintien en 1964, qui porterait son séjour à ROME à quatre années ainsi que le prévoit le règlement de la Fondation WICAR fait l'objet d'un avis très favorable.

M. l'Administrateur de la Fondation sera invité à préciser l'importance de la participation financière que la Ville aurait à envisager.

63/15 - HOTEL DE MARCHIENNES (Maison classée) - CONSERVATION - AVIS

Dans le cadre de la rénovation du quartier Saint Sauveur s'édifie, précisément avenue de la Rénovation, le groupe Alexandre DESROUSSEAUX réalisé par l'Office Municipal d'H.L.M.

Le plan de ce projet a été tracé en fonction du maintien, dans ce secteur, d'une maison classée depuis 1958, sise 191 rue de Paris et connue sous le nom d'Hôtel de MARCHIENNES.

Le groupe en construction dont la façade sera particulièrement soignée, s'édifiera très près d'un des corps du bâtiment de l'Hôtel de MARCHIENNES et les appartements situés aux trois premiers niveaux auront pour vis à vis un mur aveugle et vétuste.

Aussi, M. le Maire a l'intention de s'assurer auprès de M. BEC Conservateur Régional des Bâtiments de France si les propriétaires de l'Hôtel feront les travaux de restauration qui s'imposent, mais auparavant, il aimerait connaître l'avis de la Commission des Beaux-Arts sur l'intérêt que présente la conservation de cet hôtel.

Cette maison habitée par les Minimes de Lille en 1620 a été acquise en 1621 par le R.P. Jean DUJONCQUOY, Abbé de MARCHIENNES, pour servir de refuge à l'Abbaye. Elle est restée propriété de cette abbaye jusqu'à la Révolution.

Vendue au titre des domaines nationaux le 5 mars 1794, différents propriétaires s'y sont succédés :

- 5 mars 1794 : M. Philibert LALLEMAND
- 2 avril 1794 : Mme TRIBOUT
- 1814 - M. Louis Joseph BONIFACE

- 1852 : M. JOIRE - Banquier

- 1867 : M. Adolphe BONIFACE

Depuis, elle est restée propriété de la famille BONIFACE.

Cette demeure a été classée par arrêté du 3 novembre 1958.

Elle se signale par une porte sur rue avec ornements sculptés de pierre du 17° siècle.

Le corps principal, remanié au 18° siècle présente le type même de l'architecture lilloise du 18° siècle. L'escalier intérieur est remarquable.

Dans la cour subsistent des bâtiments (briques et pierres) du 17° siècle.

La Commission considère donc que c'est à juste titre que cet hôtel a été classé et que sa conservation présente le plus grand intérêt. Elle souhaite vivement que les propriétaires, l'Etat étant susceptible d'y contribuer, apportent tous leurs soins à cette conservation.

63/16 - ANCIEN PALAIS DE JUSTICE - FOUILLES - CONSERVATION DES VESTIGES - INFORMATION

Après leur visite des fouilles effectuées lors des travaux de fondations du nouveau Palais de Justice, MM. CHATELET et MAUROIS, conservateurs informèrent Me ROMBAUT qu'il s'agissait d'une crypte romane à trois absides, vestiges de l'ancienne église St Pierre constituant une très importante découverte archéologique.

M. WILL, directeur régional des antiquités historiques attira d'autre part l'attention de M. le Maire sur ces vestiges, les plus anciens de la Ville, en soulignant que la question de leur conservation avait fait l'objet d'un examen par la Commission des travaux du Conseil Général, au cours d'une réunion à laquelle participaient les architectes chargés de la construction du nouveau Palais de Justice.

Les archéologues proposèrent de réserver, dans les sous-sols du nouveau bâtiment, un espace d'une dizaine de mètres de côté correspondant aux restes de la crypte.

Ce projet ne privait le nouvel édifice que d'une surface de 100 m² sur 3 sous-sols soit 8 places de parking et 200 m² de dépôt d'archives sur près de 16.000 m² prévus. Il convenait d'asseoir, dans ce but, un angle du bâtiment sur un plancher de béton.

Les architectes rejetèrent catégoriquement cette solution, selon eux pratiquement irréalisable et financièrement ruineuse. Le 3 juin 1963, M. WILL sollicita l'intervention de M. le Maire en vue d'obtenir un nouvel examen de la question.

.../...

Répondant à la demande de M. le Maire, M. le Préfet lui faisait connaître, le 23 août 1963, que M. le Ministre des Affaires Culturelles, saisi de plusieurs interventions, jugeait souhaitable la conservation de ces vestiges archéologiques dans les sous-sols du nouveau Palais de Justice. Il était cependant improbable que l'Etat puisse accorder sa participation pour cette dépense supplémentaire, évaluée à 480.000 Frs par les architectes.

M. le Préfet invitait ses services à prévoir, courant septembre, une réunion de la Commission des Travaux du Conseil Général à laquelle seraient conviés MM. les archéologues et architectes, en vue de l'étude des modalités des travaux de conservation.

Il estimait toutefois qu'un financement assumé par le Département et la Ville de Lille, directement intéressée à ce problème, constituait la seule solution possible.

Délégué par M. le Maire, Me ROMBAUT participa aux travaux de la Commission précitée le 10 septembre 1963 à 10 H 30.

Il précise que M. PROVO présidait, entouré de plusieurs conseillers généraux et des personnalités ci-après désignées :

- M. SPENDER - Architecte en chef, chargé des travaux de construction du nouveau Palais de Justice;
- M. VILLERVAL, Architecte adjoint;
- M. le Chef des Travaux du Département;
- Me ROMBAUT, adjoint au Maire de Lille, délégué aux Beaux-Arts;
- M. MAUROIS, Conservateur;
- M. WILL, Directeur régional des antiquités historiques;
- M. DHONDT, Chef de la 1ère Division à la Préfecture du Nord.

Le Président rappela que la réunion avait pour but l'examen de la question, posée par M. le Maire de Lille, relative à la conservation des souvenirs archéologiques mis à jour lors des travaux de fondations effectués en vue de l'édification du nouveau Palais de Justice.

Après avoir souligné qu'il avait été lui-même alerté par M. WILL, il déclara que le coût des travaux (480.000 Frs) suivant devis établi par M. l'Architecte en Chef lui paraissait extrêmement élevé.

M. PROVO conclut en demandant si la conservation de tels vestiges était d'un intérêt évident.

Me ROMBAUT souligna que, pour deux raisons essentielles, la Ville de Lille attache un intérêt tout particulier à la conservation des plus anciens vestiges de son passé :

A) au point de vue artistique, l'avis motivé de M. WILL et le souhait de l'Etat témoignent de leur valeur.

B) au point de vue psychologique, les restes de la crypte romane (IIème siècle) se situent au barreau de la Ville de Lille, où fût édifiée la Collégiale St Pierre.

Me ROMBAUT estima qu'une réduction du montant du devis pourrait être envisagée et suggéra de solliciter le concours des Services Techniques du Ministère.

En conclusion, il déclara que la Ville de Lille ne peut pas prendre la responsabilité de perdre définitivement ces richesses artistiques et demanda si le Conseil Général prendrait cette responsabilité.

La Ville de Lille accepterait une participation financière de principe bien que les dépenses doivent incomber à l'Etat et au Département.

M. WILL appuya la position de la Ville. Par scrupule, il s'est fait confirmer l'intérêt artistique de l'opération et a cité l'avis de M. le Professeur HUBER, de l'Ecole des Chartes qui considère que l'on ne trouve rien d'aussi intéressant dans le Nord de la France et en Belgique.

Bien qu'aucune promesse de participation financière n'ait été faite par l'Etat, M. WILL insistera en cas de décision positive de la Ville et du Département.

Il cita l'exemple de la Ville de COLOGNE où l'on trouve trois étages de fouilles.

Au cours de la discussion qui s'ensuivit, des questions telles que :

Qu'est-ce que cela va rapporter au département ?

Quel intérêt autre que sentimental ?

furent posées par des conseillers généraux.

M. WILL et Me ROMBAUT y répondirent.

M. VILLERVAL, assez réticent au début, admit que sur les principes et après les avis de MM. WILL et HUBER, la question ne se posait plus. Seule, une décision rapide est nécessaire afin que les travaux puissent commencer car des éboulements sont à craindre.

Séance levée à II H 30 après que M. PROVO ait fait savoir que la Commission allait en délibérer.

A l'unanimité les membres de la Commission des Beaux-Arts qui ont pris connaissance de ces informations avec le plus grand intérêt, souhaitent qu'une décision favorable intervienne en faveur de la conservation de ces richesses.

Ils estiment en conséquence qu'une participation financière pourrait être apportée par la Ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Président,

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX

MAIRIE DE LILLE

4ème DIVISION



COMMISSION DES BEAUX ARTS

Réunion du 9 Décembre 1963 - Procès-Verbal

Les membres de la Commission des Beaux Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville le Lundi 9 Décembre 1963 à 18 heures sous la présidence de Me ROUBAUT, Adjoint au Maire.



Étaient présents : Me ROUBAUT, Adjoint au Maire
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire
M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
M. LOURDEL, Conseiller Municipal
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Étaient excusés : Mme LEIPREUR, Adjoint au Maire
M. COQUART, Adjoint au Maire
M. DERILPPE, Adjoint au Maire
M. SIBOLNS, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 OCTOBRE 1963.

Au cours de cette réunion, la Commission a émis un avis favorable au maintien en 1964 de Melle COLLIN, bénéficiaire de l'Oeuvre Pie Wicar pour les années 1961, 1962 et 1963, des précisions devant être demandées à l'Administration de la Fondation quant à l'importance de la participation financière que la Ville aurait à envisager.

Me ROUBAUT donne connaissance des propositions reçues et qui se résument comme suit :

Exercices budgétaires	Crédit inscrit au Budget communal	Participation souhaitée
1962	2.840 F	néant
1963	2.840 F	5.840 F
1964	--	4.800 F

Pour les années ultérieures, les prévisions semblent de nature à permettre l'envoi d'un questionnaire sur les seules ressources de la Fondation.

.../

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération de ces propositions qui ont été transmises à la Commission des Finances pour examen.

Le Procès-verbal est adopté sans observation.

63/17.- RECONSTRUCTION DES MONUMENTS LALO ET LEGRAND - REALISATION DES MEDAILLONS - CHOIX DES ARTISTES - PROPOSITIONS

Au cours de sa réunion du 7 Octobre 1963, le Conseil d'Administration a demandé à la Commission des Beaux-Arts de choisir sur référence, quelques artistes, de préférence de la région lilloise, la Commission des Bâtiments devant ensuite donner son avis, sur le plan technique, sur deux ou trois d'entr'eux et proposer une désignation à l'Administration Municipale.

Six sculpteurs, anciens élèves de l'Ecole des Beaux Arts de Lille, domiciliés ou exerçant leur activité dans la région de Lille, ont été consultés :

Mme BEAT Madeleine, 25 rue Jordaens à LILLE
M. COIN Robert, Directeur de l'Ecole des Beaux Arts de TOURCOING
M. LEMAIRE Pierre, 13 rue de la Louvière à LILLE
M. MORLAIX Emile, Professeur de l'Ecole des Beaux Arts de LILLE
M. PERO Bernard, résidence Victor Hugo à LA MADELEINE
Mme TURCRY-DEHAY, 14 rue d'Arsonval à LILLE

Seul, M. LEMAIRE n'a pas répondu.

Après examen des titres et références fournis par les cinq autres candidats, la Commission, à l'unanimité, décide de les classer dans l'ordre suivant :

- 1 - M. Emile MORLAIX
- 2 - M. Robert COIN
- 3 - Mme Madeleine BEAT
- 4 - M. Bernard PERO
- 5 - Mme TURCRY-DEHAY

Extrait du Procès-verbal et dossiers à transmettre au Service d'Architecture

63/18.- PALAIS DES BEAUX ARTS - RELÈVEMENT DU DROIT D'ENTREE - AVIS

Par délibération n° 59/2 4008 du 29 Mai 1959, le Conseil Municipal a fixé à 0,50 F, le droit d'entrée aux Musées du Palais des Beaux Arts.

La gratuité étant accordée :

- a) les après-midi des jeudi et samedi à tous les visiteurs,
- b) tous les jours à certaines catégories de visiteurs.

Ce tarif est nettement inférieur à celui adopté par les Musées Nationaux et par les Musées de la Région, notamment ceux de Valenciennes et de Douai dont le droit d'entrée est fixé à 1 F.

.../

Aussi, considérant que nos Musées du Palais des Beaux Arts sont à même de soutenir avantageusement toute comparaison, notre conservateur propose de porter le prix d'entrée à 1 F, les gratuités précédemment accordées étant maintenues.

Avis favorable de la Commission.

Rapport à soumettre à la Commission des Finances avant présentation au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.

Le Président,

G. ROMBAUT.

Le Secrétaire,

G. TRICOTTEUX.



COMMISSION DES BEAUX-ARTS

Réunion du 22 Avril 1964 - Procès-Verbal

Les Membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 22 avril 1964 à 18 heures, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire,
M. COQUART, Adjoint au Maire,
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire,
M. DIERIEPPE, Adjoint au Maire,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M. LANDREA, Conseiller Municipal,
M. LOURDEL, Conseiller Municipal,
M. SIMOENS, Conseiller Municipal.



Etait excusée :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etait absent :

M. BLANCHARD, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

M. BACQUART, Chef du 2^{ème} Bureau de la 4^{ème} Division,
Mlle LAMBERT, Secrétaire-dactylographe à la 4^{ème} Division

Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 1963

Après avoir rappelé que pour la reconstruction des monuments Ialo et Legrand, la Commission avait décidé de classer les candidats dans l'ordre suivant :

- 1 - M. Emile MORLAIX
- 2 - M. Robert COIN
- 3 - Mme Madeleine BEAT
- 4 - M. Bernard PERO
- 5 - Mme TURCRY-DEHAY

Me ROMBAUT informe ses collègues que la Commission des Bâtiments s'est prononcée en faveur de M. MORLAIX.

Le Procès-verbal de la réunion du 9 décembre 1963 est adopté sans observation.

.../...

64/I - ECOLE D'ARCHITECTURE - VOYAGES D'ELEVES - REMBOURSEMENT DE TRAIS DE TRANSPORT

Par délibération n° 890 du II mars 1949, le Conseil Municipal a autorisé le remboursement des frais de transport en chemin de fer de un ou plusieurs élèves des Ecoles des Beaux-Arts et d'Architecture, désignés par le Conseil des Professeurs, pour assister à des manifestations d'art organisées à Paris.

M. le Directeur de l'Ecole d'Architecture estime qu'il est nécessaire que les étudiants architectes puissent également se rendre à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris, pour voir les expositions faites après le jugement des concours.

Auparavant, les chefs d'atelier assistaient à tous les jugements et pouvaient ainsi rendre compte aux élèves de la valeur exacte de leurs travaux par rapport à ceux des autres écoles. Actuellement ils ne sont plus convoqués qu'une fois sur trois. De ce fait, les élèves ne sont plus suffisamment informés et les résultats s'en ressentent durement.

Quinze ou vingt expositions ayant lieu chaque année, il serait souhaitable que douze à quinze voyages en 2ème classe soient accordés annuellement.

La dépense à intervenir serait imputée sur le crédit de l'Ecole d'Architecture.

La Commission émet un avis favorable à la prise en considération de la demande formulée par M. le Directeur de l'Ecole d'Architecture.

Dossier à transmettre à M. le Chef de la 3ème Division.

64/2 - MUSEES DU PALAIS DES BEAUX-ARTS - ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS - DONNS ET ACQUISITIONS DURANT L'ANNEE 1963

M. CHATELET, Conservateur, nous a fait parvenir la liste de l'accroissement des collections du Palais des Beaux-Arts durant l'année 1963.

Les origines de cet accroissement se divisent en 2 catégories : Acquisitions et Dons, se répartissant comme suit :

- 1ère catégorie - Acquisitions -

Peintures

- Emile BERNARD - Les cueilleuses de pommes

Cette importante peinture sur verre, exécutée en 1888, constitue l'une des oeuvres les plus significatives du peintre durant sa période de Pont-Aven, la plus féconde de son oeuvre. Elle constitue l'aboutissement naturel du "synthétisme" qui, influencé par la technique du vitrail, tente ici même de retrouver son principe même.

- René DE GRAEVE - Le Manège

L'une des meilleures compositions de ce peintre lillois, dont le musée ne possédait aucune oeuvre.

.../...

- Ecole française du XVIIème siècle - La mort de Priam

Tableau attachant, d'un maître non encore identifié de la dernière génération du XVIIème siècle.

- Dessins et Aquarelles

- DESPREZ - Ecurie
- LAMBERT LOMBARD - Les quatre évangélistes
- Lucas GIORDANO - Martyre de St Laurent
- JORDAENS - Etude d'après la Descente de Croix, de Rubens.

Très précise esquisse exécutée par Jordaens d'après le tableau de Rubens de l'ancien couvent des Capucins de Lille aujourd'hui au musée.

- Acquisition d'une monnaie d'or flamande "Chaise d'or" de Louis, Comte de Flandre et de Nevers.

2ème catégorie - Dons -

Donateur : Mme DURIEZ-DE GRAEVE

- Peintures - René DE GRAEVE - Le village flamand
- le couple
 - Nu
 - Autoportrait (sous réserve d'usufruit)

Par cette donation, Mme DE GRAEVE a tenu à compléter l'évocation de l'art de René DE GRAEVE, dont une toile a été achetée pour le musée (voir ci-dessus).

Donateur - Collège de Marcq-en-Baroeul

Mottez - Sainte Madeleine

Donateur - Mme Henri DUPONT

Esteve - Lithographie originale

Donateur - Société des Amis de l'Art contemporain

Pelayo - Jeanne la Folle

Donateur - Société des Amis des Musées

- Dessins

- Etienne JEAURAT - Femme et enfant
- Ecole italienne XVIe - Guerrier accoudé

- Céramique

- Porte-montre - céramique lilloise, début XIXe siècle
- Trois assiettes des chansons de Desrousseaux
- Plat - céramique lilloise

Ces oeuvres sont reconnues comme étant de nature à enrichir le patrimoine artistique de la Ville de Lille et, en conséquence, la Commission approuve les achats et émet un avis très favorable à l'acceptation des dons.

Dossier à transmettre au Service du Contentieux

64/3 - CONSERVATOIRE - BOURSES CULTURELLES DE VACANCES - DESIGNATION DU BENEFICIAIRE - MODE DE PAIEMENT

Deux bourses culturelles peuvent être attribuées chaque année à des élèves méritants du Conservatoire pour un séjour à l'une des sessions de vacances musicales qu'organise la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.

M. LANNOY, Directeur du Conservatoire, propose l'envoi en 1964 d'un seul élève :

LANTOINE Louis, né le 29 mai 1951 à Lille, domicilié à LA MADELEINE, 23, Avenue des Fleurs, inscrit dans les classes de cor (cours supérieur) et de solfège 7 clés (cours supérieur).

Cet élève, sérieux et digne d'intérêt, séjournerait à la colonie de VESC (Drôme) du 2 au 22 juillet, soit 21 jours.

Le prix d'un tel séjour, droit d'inscription et cotisation C.M.R. compris, s'élève, pour les colons de 6 à 14 ans, à 260 F. Le montant en serait versé à la Fédération des Centres Musicaux Ruraux, à l'issue du séjour.

La Commission ratifie la proposition de M. LANNOY et émet un avis favorable quant au mode de paiement.

Rapport à soumettre au Conseil Municipal

64/4 - HOSPICE COMTESSE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN - DEMANDE DE M. JOURDAIN, ARCHITECTE DES BATIMENTS DE FRANCE - AVIS

M. JOURDAIN, Architecte des Bâtiments de France, vient de faire savoir à Me ROMBAUT que les travaux exécutés par ses services, en vue d'abattre différents murs de clôture moderne existant à l'abside de la Chapelle de l'Hospice Comtesse, ont permis de découvrir, en mitoyenneté, une parcelle de terrain occupée par des appentis vétustes et qui semblent d'une utilisation très précaire.

M. JOURDAIN estime que si cette parcelle de terrain, qui figure au cadastre comme étant la propriété de Mme Vve Maurice GOEMINE, 47 rue du Molinel à Lille, était intégrée à la propriété de l'Hospice Comtesse, il serait possible de dégager d'une manière intéressante, et à peu de frais, la partie arrière de la Chapelle, en créant un jardin ouvert sur l'Avenue du Peuple Belge.

Il souhaite donc que la Ville puisse se rendre acquéreur de cette propriété.

Après examen du plan joint à la lettre de M. JOURDAIN, et bien que la Ville ne soit que locataire de Comtesse (suivant bail emphytéotique de 99 ans) la Commission émet un avis favorable à la prise en considération de cette demande.

Dossier à transmettre à M. le Directeur du Service de l'Urbanisme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 30.

Le Président,

Le Secrétaire

G. ROMBAUT

J. BACQUART

COMMISSION DES BEAUX-ARTS



Réunion du 30 Septembre 1964 - Procès-Verbal

Les Membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 30 septembre à 18 heures, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
- M. COQUART, Adjoint au Maire,
- M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire,
- M. DERIEPPE, Adjoint au Maire,
- M. BLANCHARD, Conseiller Municipal
- Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
- M. LANDREA, Conseiller Municipal,
- M. LOURDEL, Conseiller Municipal,
- M. SIMOENS, Conseiller Municipal.

Assistaient également à la réunion :

- M. BACQUART, Chef du 2ème Bureau de la 4ème Division,
- Mme ECREPONT, Sténo-dactylographe à la 4ème Division.

—oooOooo—

Le procès-verbal de la réunion du 22 avril 1964 est adopté sans observation.

64/5 - LA BARAQUE FORAINE

Célébration du 10ème anniversaire de l'inauguration par cette compagnie, de spectacles de plein air à LILLE - Présentation de manifestations artistiques et culturelles - Demande de subvention - Avis

La Baraque Foraine créée depuis 1952, inaugurait à Lille, en septembre 1954, dans le cloître de la Vieille Bourse, les spectacles en plein air avec "Le Mariage forcé" de Molière et "Oedipe-roi" de Jean Cocteau. Depuis, soit en ce même monument, soit en d'autres lieux, notamment sur la pelouse de l'Auberge de la Jeunesse" cette troupe théâtrale a renouvelé cette intéressante expérience.

M. Pierre VANACKER, Président de ce groupement, nous avait fait connaître que son association désirait fêter, en septembre, en ce même cloître de la Vieille Bourse de Lille, le 10ème anniversaire de cet événement.

.....

.../...

Afin de donner plus d'importance à cette célébration, cette association en plus des représentations données par elle-même (Les Plaideurs de Racine, l'Ecole des Femmes de Molière, œuvres qui, outre les soirées, ont été présentées en matinées pour les élèves des écoles, lycées et collèges, ainsi qu'une soirée poétique complétée par une œuvre d'Eugène Ionesco et des œuvres de Jean TARDIEU, peu connues du public du Nord) a invité d'autres troupes du Nord travaillant avec le même idéal culturel désintéressé.

En outre, elle a installé dans les galeries du cloître, une exposition sur l'œuvre de Le Corbusier.

Les dépenses nécessaires à la réalisation d'un tel projet, évaluées à 7.500,00 F, le montant des recettes à 3.000 F, d'où un déficit prévisible de 4.500 F, se sont en définitive élevées à :

Recettes :	1.867 F
Dépenses :	<u>7.634,02</u>
d'où un déficit de :	<u><u>5.767,02</u></u>

M. VANACKER avait sollicité de la Ville une subvention de 3.000 F.

Considérant qu'il s'agit en l'occurrence d'une manifestation particulièrement intéressante, la Commission, (M. COQUART s'abstenant) émet un avis très favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle dont le montant est laissé à l'appréciation de la Commission des Finances.

Rapport transmis à M. le Chef de la 3^{ème} Division.

64/6 - PALAIS RIHOUR

Travaux de restauration - Aménagement d'un logement de gardien

Me ROMBAUT, Adjoint délégué aux Beaux-Arts a été informé par M. CHATELET, Conservateur des Musées du Palais des Beaux-Arts des problèmes que suscite la mise en route des travaux de restauration du Palais Rihour, annoncée par M. JOURDAIN, Architecte des Bâtiments de France.

Le bâtiment sera inutilisable pendant une période de 6 mois environ.

Il apparaît donc souhaitable de trouver un local de remplacement susceptible d'accueillir les expositions qui avaient lieu jusqu'à présent dans les salles du Palais Rihour.

Le pavillon rénové de l'ancien hôpital Saint-Sauveur pourrait être éventuellement utilisé pour l'organisation de telles manifestations.

Le problème paraît se poser, non seulement à titre provisoire, mais également à titre définitif. En effet, dès 1952, l'Administration Municipale avait décidé l'affectation du Palais Rihour à un musée lapidaire et le projet était resté en suspens dans l'attente de la création d'un logement de gardien.

.../...

Cette question a déjà été examinée par la Commission des Beaux-Arts, laquelle lors de ses réunions des 9 mai 1956 et 8 octobre 1958, a émis un avis très favorable à l'aménagement d'un tel logement.

Selon une étude sommaire de M. l'Architecte des Bâtiments de France, l'aménagement de ce logement qui se situerait au 2ème étage du bâtiment, pourrait être réalisé sans grandes difficultés ni frais très importants.

Cette réalisation présente donc un intérêt certain et permettrait l'ouverture du Musée Lapidaire.

Dans son état actuel, le Palais Rihour est encore le monument le plus prestigieux de la ville et son architecture s'inscrit parmi les plus remarquables exemplaires du gothique tardif.

Il serait donc souhaitable qu'une destinée nouvelle le mette à la disposition de visiteurs qui puissent en apprécier la pureté des lignes sans se heurter à des panneaux d'exposition qui en détruisent l'harmonie.

La salle basse pourrait être affectée à une évocation historique des ducs de Bourgogne, réalisée avec des documents variés (portraits, sceaux, numismatiques, cartes et plans). La chapelle et les salles historiques jointes pourraient être réservées à la présentation de quelques beaux objets du XV^e siècle et quelques sculptures.

Une disposition très aérée pourrait être conçue de manière à permettre également l'utilisation de la salle pour quelques réceptions solennelles.

De nombreux lillois et touristes étrangers seraient très certainement intéressés par la visite de ce monument dont la valeur architecturale est certaine.

La Commission qui émet un avis très favorable pour :

a) l'aménagement du logement qui devrait toutefois être attribué à un gardien chargé à la fois de la surveillance et de l'entretien;

b) l'utilisation du pavillon rénové de l'ancien hôpital Saint Sauveur aux fins d'expositions temporaires, le Palais Rihour étant réservé pour des manifestations proprement municipales et officielles,

souhaite très vivement que les travaux de restauration du Palais Rihour et les travaux d'aménagement du logement de gardien soient menés simultanément.

Extrait du Procès-verbal à transmettre à M. l'Ingénieur en Chef, Directeur du Service d'Architecture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 50.

Le Président,

G. ROMBAUT

Le Secrétaire,

J. BACQUART

MAIRIE DE LILLE

4^{ème} DIVISION



COMMISSION DES BEAUX-ARTS



Réunion du 2 Décembre 1964 - Procès-verbal

Les Membres de la Commission des Beaux-Arts se sont réunis à l'Hôtel de Ville, le mercredi 2 Décembre 1964 à 18 heures, sous la présidence de Me ROMBAUT, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

Me ROMBAUT, Adjoint au Maire,
Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire,
Mme DEFLINE, Conseiller Municipal,
M. LOURDEL, Conseiller Municipal

Etaient excusés :

M. COQUART, Adjoint au Maire,
M. DERIEPPE, Adjoint au Maire,
M. le Dr DEFAUX, Adjoint au Maire,
M. SIMOENS, Conseiller Municipal,
M. LANDREA, Conseiller Municipal

Etait absent :

M. BLANCHARD, Conseiller Municipal

Assistaient également à la réunion :

M. TRICOTTEUX, Directeur de la 4^{ème} Division,
M. BACQUART, Chef du 2^{ème} Bureau de la 4^{ème} Division

Le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 1964 est adopté sans observation.

64/7 - Conservation des vestiges de l'Eglise St Pierre - Participation de la Ville - Fonds de concours - Avis

Au cours de sa réunion du 7 octobre 1964, la Commission des Beaux-Arts, informée de la possibilité de sauvegarder les vestiges de l'ancienne Eglise Saint Pierre mis à jour à l'occasion des travaux de fondation du nouveau Palais de Justice, avait émis un avis très favorable en faveur de leur conservation et estimé qu'une participation financière pourrait être apportée par la Ville, les dépenses supplémentaires étant estimées à 480.000 F.

.../...

Tenant compte des données techniques de construction des sous-sols du nouveau Palais de Justice, la Commission départementale a proposé que la Ville prenne à sa charge les seules dépenses d'édification de la dalle de protection des vestiges. Le coût, y compris les travaux connexes, s'élèverait à 200.000 F somme pouvant être versée au Département sous forme de subventions échelonnées.

La Commission des Finances s'est montrée favorable à la prise en considération du projet et l'Administration municipale, considérant qu'il s'agit en l'espèce d'un fonds de concours dont le versement s'échelonnerait sur quatre années, a estimé que la première inscription budgétaire pouvait être envisagée pour 1965.

La question doit être soumise au Conseil Municipal après avis de la Commission des Finances quant au mode de financement.

La Commission émet un avis favorable à la présentation du projet de rapport établi par les services de la 4ème Division.

Dossier transmis à la 3ème Division

64/8 - Palais des Beaux-Arts - Visites commentées au bénéfice des élèves des Etablissements d'enseignement au cours de l'année scolaire 1963/1964 - Information

Me ROMBAUT donne lecture d'un rapport établi par M. VANDROTTE, professeur de l'Enseignement Secondaire lequel, dans le cadre des activités du Centre Régional de Documentation et d'Equipement Pédagogique assure l'accueil des élèves au Musée deux fois par semaine.

Ce rapport fait apparaître une nette progression des résultats : 85 classes pour un effectif de 2.500 élèves ont travaillé au Musée en 1963-1964 alors qu'en 1962-1963, 34 classes pour 1.000 élèves avaient été dénombrées.

Non seulement les classes furent plus nombreuses mais l'audience de ces visites commentées s'est étendue et a touché les villes de ROUBAIX - TOURCOING - HALLUIN - BAILLEUL - MAZINGARBE.

A noter la nette prédominance des écoles de filles : 65 contre 20.

Conclusion du rapporteur

La pratique de cette année confirme les idées aperçues lors des années précédentes, à savoir le grand intérêt que porte l'enfant aux oeuvres d'art et le grand profit qu'il tire de la visite du Musée. De plus, l'intérêt porté par les maîtres eux-mêmes à ces visites laisse envisager la possibilité d'une extension de l'expérience en cours.

M. CHATELET, Conservateur, poursuit activement les travaux de présentation des collections antiques ainsi que l'a souhaité M. VANDROTTE.

La Commission a pris connaissance de cette information et adresse ses félicitations à l'animateur de cette expérience qu'elle souhaite voir se développer.

64/9 - Disparition de la maison natale du Chansonnier DESROUSSEAUX -
Remplacement de la plaque commémorative

Au cours de sa réunion du 20 octobre 1964, l'Administration Municipale a demandé que soit étudiée la possibilité de conserver les souvenirs de certains aspects de la vie lilloise en voie de disparition par suite de la démolition d'anciens quartiers.

C'est ainsi qu'il a été proposé de réunir au Musée de l'Hospice Comtesse en vue de leur exposition, les plaques indicatrices d'anciennes rues de Lille.

Quant à la plaque apposée sur la maison natale de DESROUSSEAUX, M. le Maire a proposé de la replacer aux DINTELLIÈRES, soit à l'extérieur (milieu de la porte d'entrée) soit dans l'escalier intérieur, accompagné d'un petit panneau indicatif.

Sur la maison natale de DESROUSSEAUX 3 plaques commémoratives ont été successivement apposées :

- la première rappelle que DESROUSSEAUX est né dans cette maison,
- la seconde, à l'initiative de la Ville, du Comité du Centenaire et des Amis de Lille pour commémorer le centenaire de la naissance du chansonnier,
- la troisième à l'initiative de la Ville et du Comité du Centenaire pour les cent ans de l'immortelle chanson des enfants et des mères (1853 - 1953).

La Commission des Beaux-Arts émet un avis favorable à l'exposition des plaques d'anciennes rues au Musée du Folklore lillois.

En ce qui concerne les plaques commémoratives, la Commission propose :

la première serait apposée aux Dintellières, le service de l'Architecture étant appelé à rechercher l'emplacement le meilleur. Le panneau indicatif pourrait comporter le texte suivant :

Cette plaque était apposée sur la maison qui, avant la rénovation du quartier St Sauveur, faisait face au bâtiment des Dintellières.

La seconde, à défaut de place aux Dintellières, pourrait être placée sur la tombe de DESROUSSEAUX.

La troisième trouverait sans doute sa place au pied du monument du "P'tit Quinquin".

Par ailleurs, sur l'immeuble voisin de la maison natale de DESROUSSEAUX est apposée une plaque qui rappelle l'héroïsme du Général RUAULT et de la garnison qui défendait la place de LILLE lors du siège de 1792.

Cette plaque, placée très vraisemblablement sur cet immeuble, parce qu'il était érigé à l'angle de l'ancien Square RUAULT et de la Rue Saint Sauveur, pourrait être replacée à un endroit à rechercher dans le Square du Réduit.

Extrait du procès-verbal à transmettre au Service d'Architecture.

64/IO - Application d'un droit de location aux organisations disposant de l'Hospice Comtesse - Propositions

L'Hospice Comtesse (bâtiment classé) a, jusqu'à présent, été mis gratuitement à la disposition de groupements pour l'organisation de manifestations artistiques (expositions) ou culturelles (congrès).

M. le Maire, qui accorde ces prêts après avis de l'Adjoint délégué aux Beaux-Arts, quant à leur opportunité, estime qu'il n'y a plus lieu de consentir la gratuité et a demandé que la Commission des Beaux-Arts soit consultée sur l'importance des tarifs à appliquer.

Des tarifs ont été étudiés par le Service d'Architecture en ce qui concerne le prêt de la salle du Conclave du Palais Rihour (monument également classé).

La Commission émet un avis favorable pour l'application d'un droit de location de Comtesse qui serait basé sur les critères retenus pour Rihour, soit :

- Frais généraux d'entretien,
- Frais de nettoyage,
- Frais d'éclairage,
- Frais de chauffage

le prêt se limitant toutefois à la grande salle des malades.

La Commission estime, de plus, que la même procédure pourrait s'appliquer aux salles rénovées de l'ancien hôpital Saint Sauveur.

Au sujet de ce dernier bâtiment, Me ROMBAUT a relevé au procès-verbal de la dernière réunion de la Commission des bâtiments que toutes dispositions sont prises pour l'aménagement des salles du second étage.

Il serait intéressant que ces salles puissent être mises périodiquement à la disposition de groupements artistiques qui les utiliseraient aux fins de réunions, répétitions etc.

Après avoir souligné que depuis plusieurs années, le Président de l'ensemble vocal "Clément JANEQUIN" a déposé une demande dans ce sens, Me ROMBAUT souhaite que les demandes d'occupation émanant de tels groupements puissent être examinées favorablement.

Ce souhait est partagé par la Commission.

Extrait du Procès-Verbal à transmettre au Service d'Architecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45.

Le Président

Le Secrétaire,

G. ROMBAUT

G. TRICOTTEUX